

**SOUVENIRS D'UN MILITANT LIBERAL.**

**Coordonnées**

Nom: VAN UFFELEN Jacques

Lieu et date de naissance: Tirlémont, 5 janvier 1929

Adresse: Avenue Christophe Plantin, 2 1340 Ottignies

Profession: Traducteur - directeur retraité au Secrétariat général de l'Union économique Benelux et à la Cour de Justice Benelux.

## **Préface de Louis Michel.**

C'est avec beaucoup de plaisir et d'intérêt que je me suis plongé dans la lecture de l'ouvrage de Jacques Van Uffelen.

Homme de plume, militant convaincu, libéral non conformiste, Jacques Van Uffelen a mis au service du libéralisme tout son talent, toute son intelligence, toute sa créativité pour défendre avec ardeur et chaleur dans les feuilles libérales les vertus du libéralisme. Il a mis son art au service du libéralisme pour convaincre l'opinion publique que le "parti libéral est foncièrement social, qu'il prône non pas la lutte des classes comme le socialisme, mais la solidarité des classes".

Jacques Van Uffelen a retracé avec une rare précision l'évolution du libéralisme. Il rappelle que, même avant la création du parti libéral, les idées libérales étaient déjà largement diffusées car tous les Belges sont attachés aux libertés constitutionnelles.

Jacques Van Uffelen nous fait revivre les grands courants de la pensée libérale, la rénovation du parti, les combats d'idées, les réflexions de grandes personnalités comme Maurice Allais, Salvador de Madariaga, Albert Devèze, Roger Motz, Paul Hymans, Omer Vanoudenhove, Jean Rey. Ces derniers et bien d'autres ont fait évoluer le libéralisme, du libéralisme manchestérien ou laissez-fairisme au néo-libéralisme ou libéralisme humaniste.

Ces hommes ont eu le mérite de clarifier la position des libéraux par rapport à la notion d'Etat qui garantit les bienfaits de la liberté.

Jacques Van Uffelen a très bien traduit l'importance du rôle de l'Etat qui assume pleinement, avec justice et équité, ses missions naturelles; un "juste Etat" qui concilie la nécessaire organisation sociale avec les libertés individuelles; doté d'instruments capables de définir des règles égales pour tous; capable d'organiser une redistribution équitable de la richesse créée; capable de garantir l'accès impartial des citoyens à tous les droits fondamentaux sans lesquels ils ne peuvent vivre dans la dignité (comme l'accès à l'éducation, la santé, la justice, la culture, l'administration et les besoins primaires vitaux).

La liberté ne peut être garantie que par le droit et c'est l'Etat, puissance publique collective d'intérêt général, qui seul peut l'assurer. La liberté sans le droit, sans la justice sociale, sans une redistribution équitable, sans la justice garantie par l'Etat impartial, ne resterait qu'une liberté virtuelle.

Les libéraux veulent un Etat qui épanouit, et non un Etat qui étouffe, qui impose, qui contraint arbitrairement.

Le libéralisme a pour objectif de garantir des libertés réelles dont doit disposer chacune et chacun quelle que soit son origine sociale, quelle que soit son appartenance philosophique ou religieuse. Un être humain n'est libre que s'il dispose concrètement des moyens pour l'être. Il n'est libre que s'il peut se nourrir, se loger, se déplacer, travailler, se cultiver..., s'il a le droit à la dignité, au respect, que comme le dit Jean Rey, s'il est libre dans son jugement, dans ses actes, dans le choix de ses idées, de ses lectures et de ses amitiés tout en usant de cette liberté dans un sens

conforme au bien social de la société. Et c'est à la démocratie qu'il revient d'assurer l'exercice authentique de ces libertés. "Libéral" ne veut pas dire moins d'Etat mais mieux d'Etat. Tout est question de mesure et d'opportunité comme le dit Jacques Van Uffelen.

Le politique ne peut pas placer toute sa confiance dans la "main invisible", sous peine d'être en contradiction avec l'exercice de la liberté qu'il revendique pour lui et pour les autres. Il n'y a pas de développement sans croissance économique. Mais la croissance ne garantit pas le développement ou le progrès humain sans une puissance publique impartiale.

Seule une économie de marché performante et un Etat juste, capable d'assurer ses grandes missions au service de la population, permettent au libéralisme de ne laisser personne au bord du chemin. L'égalité des chances, la justice sociale et le droit à la différence sont les principes fondateurs de la philosophie libérale.

L'Etat libéral a pris cet engagement en faveur des citoyens, en particulier des laissés pour compte, les "perdants" de l'économie de marché. Non pour en faire des assistés mais pour leur donner les moyens d'assumer leur vie et leur responsabilité d'homme. Non pour en faire des sujets dépendants et dociles mais pour en faire des citoyens libres et vigilants.

Le droit est la condition nécessaire du libéralisme ; sa méthode est la capacité de transformer les règles et de les faire évoluer pour le bien de tous. Le libéralisme est une force de progrès, qui anticipe le futur, qui est ouverte aux changements et aux réformes.

Le libéralisme est selon moi la seule doctrine politique à proposer une conception globale du bien commun, à créer les conditions du bien-être pour tous, et c'est en cela qu'il a inspiré les plus belles pages de l'Histoire des hommes parce que cette pensée se fonde sur une conception optimiste de l'homme.

Je remercie Jacques Van Uffelen qui a consacré sa vie à faire vivre et évoluer la pensée libérale, à la rendre accessible à tous. Ce livre mérite sa place dans toutes les bibliothèques et dans tous les foyers de militants mais aussi chez ceux et celles qui se posent les questions existentielles sur le sens du politique.

SOUVENIRS D'UN MILITANT LIBERAL.

Le devoir est de vivre, de vivre  
pour servir, de vivre pour son parti,  
pour ses idées, pour son pays.

Paul Hymans  
Pages libérales

Rompre avec les choses réelles,  
cela n'est rien; mais rompre  
avec les souvenirs!

Chateaubriand  
Mémoires d'outre-tombe

AVANT-PROPOS

Militant libéral depuis le début des années cinquante, j'ai aujourd'hui atteint un âge où l'on se plaît à évoquer ses souvenirs, voire à les écrire comme je l'ai fait ici.

Mais parler de soi, de son action militante est un exercice délicat, car on risque, si l'on n'y prend garde, de manquer à la modestie. Aussi est-ce sans prétention mais en toute franchise que j'ai relaté ci-après mes activités politiques et notamment l'action que j'ai menée par la plume pour les causes qui me tenaient à cœur: le libéralisme, l'égalité scolaire, la laïcité, l'unité belge et la déconfessionnalisation du Parti libéral.

Si les déceptions ne me furent pas épargnées, j'ai cependant éprouvé- et j'éprouve encore- l'immense satisfaction d'avoir vu adopter par les dirigeants du Parti les idées qu'en libéral non-conformiste je m'étais attaché à défendre et à promouvoir.

D'avoir pu ainsi contribuer à la pacification scolaire et au renouveau libéral dans notre pays restera pour moi le plus heureux de mes souvenirs de militant.

### La passion de la politique.

Je n'avais pas vingt ans quand je fus pris par la passion de la politique, et j'en avais vingt-deux quand je me suis mis à écrire quelques réflexions sur le sujet. Ce n'était pas avec l'idée de les publier mais par goût de l'écriture et par intérêt pour la politique. (1)

Ma dissertation s'avéra finalement utile car je fus invité à exposer mes réflexions devant les routiers de la troupe scoutie (2) dont j'avais fait partie.

Mon exposé fut suivi d'une discussion au cours de laquelle je pus me rendre compte, à la lumière des questions posées par l'assistance, de l'intérêt que mon sujet avait suscité parmi celle-ci. Le chef de clan (3) avait eu la bonne idée d'organiser des débats sur des sujets qui avaient trait au scoutisme. Or, la politique n'est pas étrangère à l'éducation civique qui, elle, fait partie intégrante et de la formation scoutie, et de l'éducation politique, ce sur quoi portaient en partie mes réflexions. J'y déplorais le manque d'éducation politique et l'indifférence que témoignait une bonne partie de l'opinion publique à l'égard de la politique. "Et pourtant, écrivais-je, dans une démocratie, dans un régime politique basé sur la représentation des opinions, il faut - comme l'a écrit M. Marcel Grégoire (4) pour qu'il soit vivace, que l'opinion s'intéresse activement aux choses de la politique".

### Déconvenue libérale.

J'ai commencé à m'intéresser à la vie politique en 1946, l'année où eurent lieu les premières élections de l'après-guerre.

Les électeurs avaient été appelés aux urnes le 17 février pour renouveler la Chambre des représentants, le Sénat et les conseillers provinciaux, et le 24 novembre pour élire de nouveaux conseillers communaux.

Alors que nous avions été privé de liberté pendant quatre ans, le Parti libéral - parti de la liberté par excellence - sortait affaibli du scrutin législatif ; il n'obtenait que 16 sièges à la Chambre et 4 (élus directs) au Sénat, contre respectivement 33 et 16 en 1939.

Au Congrès du Centenaire du Parti qui se tint à Bruxelles quatre mois après les élections - les 14, 15 et 16 juin - Roger Motz (1), président du Parti, fit la constatation suivante:

"Au cours des derniers mois, des élections ont eu lieu dans bon nombre de pays. Le système électoral de la représentation proportionnelle, qui s'est étendu à presque toutes les nations démocratiques du Continent, nous permet de comparer les résultats de ces récentes consultations électorales.

Nous constatons que dans certains de ces pays, comme la France, l'Italie, la Tchécoslovaquie, la Hollande, le Grand-duché du Luxembourg, l'Autriche, la Belgique, les faveurs des électeurs sont allés à peu près également à droite à des partis qui se réclamaient de la démocratie chrétienne et à gauche aux partis socialistes et communistes. Les partis du centre, défenseurs d'un progrès social dans l'ordre et la

légalité, ont eu à souffrir du choc de ces deux blocs adverses. Qu'ils soient au gouvernement ou dans l'opposition, les libéraux n'ont que rarement pu enlever plus de 10% du total des suffrages exprimés."

Cette amère constatation n'empêcha pas Roger Motz de souligner l'actualité des idées libérales et l'importance de la mission des partis libéraux:

"L'opposition entre la force numérique des partis libéraux et l'influence des idées libérales en Europe occidentale et en Amérique est frappante. Malgré tout et quoi que nos adversaires politiques puissent dire, elles constituent le fondement moral de notre civilisation. Tout ce qui, au point de vue politique, a été formulé d'original et de neuf au cours des dernières années est libéral ; la définition des droits économiques et sociaux de l'homme est due au président Roosevelt (2) et à ses collaborateurs immédiats, la notion de la sécurité sociale a été répandue et popularisée par Lord Beveridge (3), la solidarité économique et financière entre les Nations Unies, telle qu'elle est organisée par les accords de Bretton Woods et le fonds monétaire international, est due à un plan de grand économiste libéral anglais Lord Keynes (4).

Tout ce qui aujourd'hui dans le monde tend à plus d'aisance, de bonheur, de prospérité, d'accroissement des échanges et de compréhension entre les peuples, est libéral. Nous vivons actuellement une époque où le grand problème de l'organisation de la paix domine tous les autres. Ce qu'il faut assurer tout d'abord et avant tout, c'est l'avenir du monde civilisé par la collaboration internationale entre les peuples dans le respect réciproque de leurs droits et de leur indépendance nationale. Or, cette entente internationale ne peut être conçue que dans un esprit de liberté, de justice et de tolérance. La mission des partis libéraux n'est pas finie: jamais, peut-être, n'ont-ils eu une tâche aussi lourde qu'aujourd'hui" (5).

#### La Déclaration de Bruxelles.

Le Congrès du centenaire du Parti libéral belge que j'évoque ici sans toutefois y avoir assisté- je n'avais pas encore adhéré officiellement au libéralisme - avait revêtu une importance toute particulière par la participation des nombreuses délégations étrangères que le Comité organisateur avait invitées et par la tâche fondamentale qu'il s'était assigné.

Outre la commémoration proprement dite du centième anniversaire du Parti, le Congrès avait pour tâche de définir les fondements du libéralisme moderne. Cette tâche fut confiée à une Commission spéciale (1) et déboucha sur la "Déclaration de Bruxelles" qui recueillit l'adhésion unanime des partis libéraux représentés au Congrès.

En voici le texte:

Nous, délégués des partis ci-après:

- le parti libéral belge;
- le parti libéral de Grande-Bretagne;
- le parti radical et radical-socialiste français;
- le parti radical danois;
- le parti hollandais de la liberté;
- le parti radical démocratique suisse;

- le parti populaire de Suède;
  - le parti libéral italien;
- et le représentant des libéraux espagnols en exil,

réunis à Bruxelles, le 16 juin 1946, pour la célébration du Centenaire du Parti Libéral Belge, au moment où les dévastations de deux guerres cruelles ont provoqué le désordre dans l'esprit des hommes et le chaos dans l'économie des peuples, affirmons notre foi commune et nos principes dans la déclaration ci-après que nous désignons sous le nom de : DÉCLARATION DE BRUXELLES.

1. Nous affirmons notre foi dans la liberté spirituelle de l'homme. Nous repoussons tout régime qui n'assurerait pas à tous les citoyens la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté d'association, le droit d'exprimer et de communiquer librement leur foi et leurs opinions.
2. Nous repoussons tout régime réactionnaire ou totalitaire. Nous affirmons notre foi dans la liberté politique et dans la démocratie. Un pays n'est démocratique que s'il assure le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, la liberté individuelle, le droit de libre critique, la responsabilité du gouvernement envers la nation, l'indépendance de la justice, et que si son régime politique est basé sur le consentement libre, conscient et éclairé de la nation.
3. Convaincus que la suppression de la liberté économique aboutit fatalement à la disparition de la liberté politique, nous affirmons notre confiance dans une économie qui respecte l'initiative privée, l'esprit d'entreprise et la responsabilité individuelle. Nous repoussons les solutions qui placent toute l'économie du pays dans les mains de l'Etat et nous affirmons qu'il est possible d'éviter l'anarchie économique tout en maintenant les méthodes et une atmosphère de liberté.  
Conscients que la liberté politique est inséparable du bien-être et du progrès social, nous entendons réaliser un régime de démocratie économique et de solidarité qui, d'une part, associe progressivement et suivant les circonstances propres à chaque pays les travailleurs aux bénéfices et à la gestion des entreprises et qui, d'autre part, assure à tous une protection contre la misère, la maladie et le chômage.
4. Nous croyons que la guerre ne peut être abolie que par une organisation mondiale englobant toutes les nations, grandes et petites, sous une même loi de justice et d'équité. La paix du monde et la prospérité économique mondiale exigent le libre échange des marchandises et des services, la libre circulation des hommes et des capitaux, la suppression des entraves de tout genre aux relations économiques entre les Etats, en même temps que la réalisation d'un contrôle dans l'intérêt des consommateurs sur les cartels et monopoles nationaux et internationaux.
5. Nous affirmons enfin que notre but est de développer chez les hommes à la fois l'instruction et le caractère, de leur donner le sens de la liberté et de la responsabilité et ainsi de les rendre capables de servir leur pays et l'humanité ; et nous affirmons qu'en présence du danger croissant d'oppression politique et



économique, l'homme libre, doué d'esprit social et international, est l'espoir du monde.

Cette remarquable "Déclaration de Bruxelles" n'a pas vieilli et mérite que l'on s'y réfère encore aujourd'hui.

On peut en dire autant des brillants discours qui furent prononcés au Congrès et dont j'ai retenu notamment la très belle définition que Don Salvador de Madariaga (2) donna du libéralisme et de la démocratie libérale:

"Le libéralisme, je me dis que c'est la synthèse vivante de l'esprit. Je le vois surtout émaner de l'esprit de Socrate et de l'esprit du Christ : Socrate, c'est la raison, qui doute, critique, recherche, interroge, toujours en quête de vérité. Le Christ, tel que l'on créé la légende et le mythe - qui ont prévalu sur l'Histoire - le Christ qui se proclame "le fils de l'Homme", c'est le cœur, assoiffé de bonté, d'amour, de fraternité.

Socrate et le Christ sont morts pour leur idéal: la puissance de l'Etat les a tués.

La démocratie libérale est un arbre spirituel qui a deux racines:

-L'une, racine du cœur, pleine de sensibilité altruiste et qui vient du Christ ;

-L'autre, racine centrale du cerveau, pleine de raison, d'intelligence critique et qui vient de Socrate".

En évoquant ce mémorable Congrès libéral, je me suis dit que M. Clement Davies (3), le chef de la délégation britannique, avait raison de qualifier "cette grande réunion de Bruxelles" d' "événement auquel les générations futures se référeront avec fierté, avec enthousiasme et avec gratitude".

### Tirlemont, bastion libéral

Après la défaite libérale aux élections du 17 février 1946, j'eus l'immense satisfaction de pouvoir vivre une victoire libérale à Tirlemont, ma ville natale. Le Parti y obtenait la majorité absolue qu'il détenait depuis 1848, c.-à-d. depuis près de cent ans. Deux ans plus tard, en 1948, il commémorait avec faste le centenaire de l'administration communale libérale.

Au programme des fêtes, étalées sur deux journées, figuraient une Assemblée générale du Conseil national du Parti, un Banquet, un Grand Cortège suivi d'un Défilé des sociétés participantes, un Meeting avec MM. Kronacker (1), député et ancien ministre, et Vanaudenhove (2), alors bourgmestre de Diest, comme orateurs, trois concerts, une séance de cinéma en plein air, un feu d'artifice et, enfin, un Grand Bal Bleu.

L'hebdomadaire libéral local "Ons Blad", imprimé sur papier bleuté pour la circonstance, évoqua les cent ans de gestion communale libérale non seulement en néerlandais mais aussi en français par égard pour les Tirlemontois francophones:

"Tirlemont célèbre cette année le centième anniversaire d'administration libérale.

» Depuis le 22 août 1848, le parti libéral y détient la majorité absolue au conseil communal. Depuis cent ans qu'il est au pouvoir, il a su réaliser, avec une

clairvoyance, un souci constant des intérêts de la population et de la prospérité de la commune, de grandes et belles œuvres.

» Plusieurs manifestations ont déjà eu lieu en l'honneur de ce superbe jubilé, mais la journée officielle des fêtes est celle du dimanche 12 septembre. Pas moins de 250 sociétés, de 30 localités différentes ont promis leur concours, ainsi que 23 harmonies qui scanderont la marche du cortège dont le succès se trouve ainsi assuré.

» Cette grande journée libérale se déroulera principalement sous le signe d'un hommage éclatant à tous les mandataires libéraux qui durant ce siècle écoulé ont contribué à hisser la ville de Tirlemont à son niveau actuel.

» Parmi ceux-ci, nous citons les différents bourgmestres qui depuis 1848 ont assuré la lourde responsabilité de présider aux destinées de la ville, à savoir Messieurs Louis GOOSSENS, Jacques DELPORTE, Louis VINCKENBOSCH, Victor BEAUDUIN, Eugène GILAIN, Gustave SWINNEN, Adrien DONY, Charles DE JAEGHER et enfin le bourgmestre actuel Monsieur Georges DUPONT (3).

» Il serait trop long d'énumérer tout ce qui a été réalisé par le parti libéral durant ces cents ans d'administration.

» Il ne nous est cependant pas possible de passer sous silence certaines réalisations qui ont eu une grande répercussion sur la vie même de la Cité Blanche et notamment l'établissement de réseaux d'égouts, de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, de grands travaux d'aménagement des cours d'eau pour protéger la ville contre les inondations, le développement et le perfectionnement de l'enseignement officiel dans tous les domaines, depuis le jardin d'enfants jusque et y compris l'enseignement du degré supérieur en passant par les écoles techniques, de telle façon que très peu de villes de l'importance de Tirlemont possèdent un ensemble aussi complet et aussi moderne d'établissements d'instruction. Actuellement, la construction d'un bassin de natation est à l'étude, ainsi que la création de plaines de jeux et de sports.

» Si nous jetons un coup d'œil sur le chemin parcouru, sur les œuvres réalisées, si on détaille la puissante organisation de son enseignement, les grands travaux accomplis, si on examine la prospérité de son industrie, de son commerce, l'on comprend comment pendant cent ans le parti libéral a pu se maintenir puissant à Tirlemont.

» Grâce à sa modération et à son union, grâce à l'habileté des ses bourgmestres qui furent les bourgmestres de tous les Tirlemontois, sans distinction de couleurs politiques, le libéralisme a traversé indemne les moments les plus critiques.

» Poursuivant avec énergie, mais avec calme et sans secousse, toutes les améliorations et tous les progrès sagement démocratiques, se préoccupant vivement et sans cesse des intérêts de la classe ouvrière, autant de ceux des classes moyennes et de tous les habitants, nous le retrouvons aujourd'hui après un siècle de luttes, toujours fort et puissant".

Le bourgmestre adressa à la population, en néerlandais et en français, l'appel que voici:

"Chers Concitoyens,  
Dimanche prochain Tirlemont célébrera le centième anniversaire de l'administration communale.

» Cette journée se déroulera sous le signe d'un hommage éclatant à tous les mandataires qui, durant ce siècle écoulé, ont contribué à faire de la blanche cité une ville prospère et notamment à mes prédécesseurs, Messieurs les bourgmestres Louis Goossens, Jacques Delporte, Louis Vinckenbosch, Victor Beauduin, Eugène Gillain, Gustave Swinnen, Adrien Dony et Charles De Jaegher.

» Ils ont, dans les circonstances les plus diverses et les plus difficiles, fait le don généreux de leurs efforts à la chose publique et à la défense des intérêts de tous les habitants, et ont conquis de ce fait des titres durables à la reconnaissance et au respect de tous.

» Eu égard aux services rendus ; j'estime que tous les Tirlemontois, sans distinction d'opinion, peuvent s'associer à cette belle manifestation de reconnaissance.

» En signe de gratitude envers ces dirigeants méritants, ils arboreront leurs demeures le 12 septembre, donnant ainsi à nos rues un aspect plus coquet et plus riant que jamais.

Merci d'avance.

Tirlemont, le 9 septembre 1948

Le Bourgmestre,

G. DUPONT ".

Georges Dupont, ingénieur civil à la Raffinerie Tirlemontoise, s'était acquis l'estime des Tirlemontois par son attitude courageuse et patriotique durant la dernière guerre. Il demeura en fonction jusqu'en 1955, année où son état de santé le contraignit à présenter sa démission au Roi. Un hommage émouvant lui fut rendu au Conseil communal.

Neuf ans plus tard, les libéraux perdaient leur majorité absolue et étaient rejetés pour douze ans dans l'opposition. Ils étaient, semble-il, victimes de leur imprévoyance dans le domaine politique de l'emploi.

Les socialistes, eux, avaient axé leur campagne sur la création d'emplois nouveaux dans la région. Pour la première fois dans l'histoire de la ville de Tirlemont, un socialiste, flamingant par surcroît, accédait au mayorat (4).

Mais le vent peut tourner... Et il a tourné notamment aux élections communales du 8 octobre 2000 à l'avantage du VLD qui, damant le pion au SP, a reconquis non seulement le titre de premier parti, mais également le mayorat (5).

Première victoire libérale nationale de l'après-guerre

Sur le plan national, le Parti libéral renouait avec la victoire aux élections du 26 juin 1949, passant de 16 à 29 sièges à la Chambre et de 4 à 14 (élus directs) au Sénat.

La promesse de réduire de 25% les impôts directs n'était sans doute pas étrangère à la victoire libérale. Mais il faut dire aussi que le Parti, qui était dans l'opposition depuis 1947, avait sans relâche stigmatisé la politique fiscale du gouvernement et mené sa campagne tambour battant sur terre et dans les airs. Je me souviens qu'un avion de tourisme a sillonné le ciel tirlemontois en tirant une banderole sur laquelle on pouvait lire : "Stemt Liberaal - votez Libéral".

Un grand meeting avait été organisé à Tirlemont. C'était le premier auquel j'assistai et je fus d'emblée envoûté par l'ambiance qui régnait dans la salle. Là aussi la victoire était dans l'air.

Quatre orateurs avaient été invités à prendre la parole : le baron Paul Kronacker, député de l'arrondissement de Louvain et ancien ministre, les sénateurs Robert Catteau (2) et Charles Moureaux (3), et le bourgmestre de Diest, Omer Vanaudenhove. Tous m'avaient impressionné : le baron Kronacker par son style incisif, les sénateurs Catteau et Moureaux par leur éloquence, et Omer Vanaudenhove par sa fougue. Je me souviens que ce dernier, tribun-né, était, à chaque meeting électoral, le dernier à prendre la parole. C'est tout dire.

J'enviais l'aisance avec laquelle les quatre orateurs s'étaient exprimés, mais je sentais bien que je n'avais pas le don de la parole. La lecture de " Savoir parler en public", petit ouvrage d'André Siegfried de l'Académie Française, ne me fit pas changer d'avis. Et dès lors je déclinai la proposition qui me fut faite ultérieurement de participer aux meetings électoraux organisés dans des localités voisines de Tirlemont.

Il me restait la plume comme instrument de communication car j'étais avide de communiquer mes idées, d'autant que je les croyais salutaires au Parti libéral. En fait, mon désir de m'exprimer se confondait avec mon goût de l'écriture.

### La "Question royale"

La victoire libérale du 26 juin 1949 fut hélas! éphémère. Un an plus tard en effet - le 4 juin 1950 - les électeurs furent de nouveau appelés aux urnes, et le Parti libéral retomba de 29 à 20 sièges à la Chambre. Comme bon nombre de libéraux sans doute, je m'attendais à cette défaite libérale, vu que la "question royale" avait dominé la campagne électorale, et que l'opinion libérale était la plus divisée sur cette douloureuse affaire. Si le Comité permanent du Parti s'était prononcé dès l'année 1945 pour l'effacement du Roi, il se trouvait néanmoins des léopoldistes parmi les dirigeants libéraux et au sein de l'opinion libérale. On pouvait donc s'attendre que des libéraux partisans de Léopold III accordent leurs suffrages au P.S.C. - C.V.P. qui, lui, avait mené une campagne en faveur du Roi (1), mais "par soucis électoral" , comme le Souverain l'a souligné lui-même dans son ouvrage posthume "Pour l'Histoire" (\*) La préoccupation majeure des sociaux-chrétiens était en effet la conquête de la majorité

---

\* Editions Racine

absolue dans les deux Chambres - ils l'avaient déjà obtenue au Sénat un an plus tôt - afin de pouvoir gouverner seuls le pays (2). Ils savaient fort bien que, comme la consultation populaire du 12 mars 1950 l'avait révélé, le Roi était trop contesté à Bruxelles et en Wallonie pour qu'il pût reprendre ses prérogatives constitutionnelles.

### Le "miracle belge"

Jetant un regard rétrospectif sur les six années écoulées depuis la Libération, je constatai que, malgré sa faible représentation parlementaire, le Parti libéral avait pesé d'un poids non négligeable sur la politique menée au cours de cette période, hormis les deux années de gouvernement socialiste-social-chrétien (1947-1949).

Non seulement le Parti avait participé au gouvernement pendant les trois années les plus cruciales pour le redressement du pays (1944-1947), mais dans les deux gouvernements dits de gauche, présidés respectivement par Achille Van Acker (1) et Camille Huysmans (2), il avait détenu pas moins de sept portefeuilles - et non des moindres - à savoir les Affaires économiques, les Importations, l'Agriculture, les Colonies, l'Intérieur, l'Instruction publique et la Défense nationale.

Je m'en voudrais de ne pas souligner ici le rôle majeur que le baron Paul Kronacker (3) a joué comme ministre des Importations et des Approvisionnements dans le ravitaillement de la population appauvrie, faut-il le dire, par quatre années d'occupation et de restrictions.

Bref, on peut dire sans exagération et sans minimiser par ailleurs le rôle du secteur privé que si le redressement du pays a été rapide au point que l'on a parlé du "miracle belge", c'est dans une large mesure grâce à la présence libérale au sein des gouvernements de l'après-guerre.

Dans le même temps, le P.S.C.-C.V.P. Brillait par son électoralisme et par son impudence... Non content d'avoir exploité la personne du Roi Léopold à des fins bassement partisans alors qu'il n'y avait pas unanimité en son sein en faveur du retour du Roi, le parti prétendument chrétien eut le culot d'affirmer qu'il avait chassé les communistes du pouvoir. La vérité c'est que ceux-ci avaient provoqué la chute du gouvernement Huysmans dont ils faisaient partie en refusant d'approuver l'augmentation du prix du charbon. Cela aussi méritait, je pense, d'être rappelé.

### "Agir & Réagir"

La curiosité de la "chose imprimée" me fit découvrir "Agir & Réagir", bimensuel libéral de doctrine et de combat qui se présentait aussi alternativement comme bimensuel pour la défense de l'Industrie, du Commerce et des Classes Moyennes. J'étais ravi de cette découverte, d'autant que j'entrevois déjà la possibilité de collaborer occasionnellement à cette feuille libérale dont les préoccupations, et notamment trois d'entre elles, étaient aussi les miennes:

"La défense énergique des libertés inscrites dans notre Constitution et dont le respect est une question de vie ou de mort pour la Belgique ;

Le maintien de la Patrie une et indivisible, quitte à rechercher, dans les cadres de cette unité et sans plus tarder, les modalités d'existence et de concorde entre tous les citoyens quelles que soient les régions habitées ;

La lutte sans merci contre le communisme, le sectarisme, le fanatisme, les dictatures sous toutes leurs formes. "

Comme le Parti libéral n'avait pas d'organe à l'époque, ce bimensuel édité à Bruxelles me paraissait convenir pour combler cette lacune, surtout que François Olyff (1), un des trois membres de la Direction, était proche des dirigeants du Parti, étant lui-même membre du Bureau. C'est pourquoi je lui envoyai un papier dans lequel je souhaitais qu' "Agir" vît s'accroître le nombre de ses lecteurs", qu'il pût "ainsi devenir l'organe hebdomadaire du Parti libéral et des libéraux, tant des jeunes que des aînés", et qu'à cet effet fût "entreprise par le Parti libéral, par tous les libéraux et par "Agir" lui-même une vaste campagne de propagande en faveur d' "Agir". Mon papier fit très plaisir à François Olyff, comme en témoigne la gentille lettre qu'il m'adressa et que je me permets de reproduire ici.

"Cher Monsieur,

Je vous remercie bien sincèrement de votre aimable lettre et de la réclame que vous joignez pour " Agir ". Nous publierons textuellement et avec encadrement, avec la certitude que nous récolterons les fruits de votre amabilité. Ne pourriez-vous pas nous envoyer de temps en temps un écho de la vie libérale dans votre région : convocations de réunions ; courts comptes-rendus, etc. C'est là aussi un excellent moyen de soutenir le journal : y collaborer régulièrement.

Tout ce qui nous viendra de vous sera reçu avec gratitude et nous vous dédommagerons de tous vos frais si vous voulez nous envoyer un décompte à chaque fin de trimestre par ex.

Nous avons le vent dans les voiles et sommes pleins d'espoir.

Votre dévoué,

Fr. Olyff"

Je ne pouvais rester insensible à l'offre de collaboration qui m'avait été faite ; elle répondait d'ailleurs à mes aspirations. Aussi j'adressai au sénateur honoraire qu'était François Olyff la réponse que voici :

Monsieur le Sénateur,

Je suis heureux que mon billet pour "Agir" vous ait fait plaisir, et je vous remercie vivement d'avoir bien voulu le publier. Espérons que ces quelques considérations seront entendues dans l'intérêt de votre journal et du Parti libéral. Si chaque libéral veut y mettre un peu du sien, il y a moyen d'arriver au résultat souhaité.

Je ferai quant à moi de mon mieux pour faire connaître et propager " Agir " à Tirlemont, et pour vous envoyer de temps en temps un écho de la vie libérale dans ma région.

J'ai distribué à des amis et connaissances les exemplaires que vous m'avez fait parvenir, et j'ai cru bien faire en y indiquant le nom et l'adresse du libraire où "Agir" est en vente. Il importe à mon avis que cette adresse soit connue du public car je suis certain que ceux qui auront acheté votre journal quelques fois n'hésiteront pas à s'y abonner.

Je profite de la présente pour vous faire part d'autres considérations relatives à une "croisade libérale".

Sur ce, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

### "Pour une croisade libérale"

Tel était le titre de mon deuxième article qui parut dans "Agir" du 1er avril 1952.

Le Parti libéral avait tenu, un an auparavant - les 28 et 29 avril 1951 - un Congrès doctrinal sous la présidence de Jean Rey (1) qui était président du Comité d'Etudes du Parti.

Je n'avais pu assister au congrès, n'étant pas (encore) membre du Parti, mais j'avais pu me procurer au siège de celui-ci la brochure contenant les rapports adoptés par le congrès et le texte du discours prononcé par Jean Rey.

La lecture de cette brochure m'avait enthousiasmé. Vraiment, je pouvais être fier d'être libéral. C'est là d'ailleurs ce qui, selon Jean Rey, s'était dégagé "de la façon la plus nette" des travaux du congrès: "C'est une certaine fierté d'être libéral". Et Jean Rey d'ajouter: " Il faut être fier et on peut, dans ce pays, être fier d'être libéral. On peut l'être et nous ne devons pas, devant l'opinion publique, livrer des combats défensifs, des combats d'arrière-garde, avoir l'air de nous excuser d'être encore partisans de la liberté à l'égard d'autres qui, au contraire, ont d'autres idées. Nous devons être fiers, au contraire, des opinions que nous défendons. Nous pouvons les considérer comme étant actuelles, comme étant celles de demain. Nous devons dire à ce peuple belge que le libéralisme est la doctrine, le climat et l'état d'esprit qui fait les cités prospères et les vies heureuses. Et nous devons combattre avec l'ardente conviction que nous sommes porteurs du plus actuel, du plus beau et du plus indispensable des messages" (2).

Il s'agissait donc de porter le message libéral à la connaissance du public. De là m'était venue l'idée d'une croisade libérale qui pouvait selon moi consister notamment à "propager le plus largement possible la magnifique brochure "congrès doctrinal des 28 et 29 avril 1951". Par ailleurs, j'estimais que "pour ramener l'opinion publique égarée à droite et à gauche vers le centre, c'est-à-dire au libéralisme", il fallait "la convaincre que le Parti libéral n'est ni anti-ouvrier, ni antireligieux, que le

néo-libéralisme est foncièrement social, qu'il prône non pas la lutte des classes comme le socialisme, mais la solidarité des classes". Je conclusais ainsi : "Nous ne pouvons pas nous contenter de proclamer que l'avenir appartient au libéralisme. Nous devons, au contraire, mettre tout en œuvre pour renforcer les rangs libéraux et assurer ainsi l'avenir du libéralisme et du Parti libéral" (3).

Comment renforcer les rangs libéraux? La question me préoccupait beaucoup, et j'allais encore pouvoir y revenir plus longuement six ans plus tard.

### "Pour le Parti libéral"

Comme je l'ai dit plus haut, je vivais dans une ville libérale, une ville où il faisait bon vivre, une ville flamande (Tienen) proche de la frontière linguistique, qui comptait pas mal de francophones. Ceux qui n'étaient pas bilingue n'avaient pas lieu de se plaindre de l'administration communale, celle-ci étant libérale, dès lors tolérante et accueillante comme elle se devait de l'être.

J'espérais et souhaitais que sur le plan national aussi le Parti libéral pût rejouer un rôle prépondérant dans la conduite des affaires publiques. Il fallait évidemment pour cela qu'il regagnât la confiance d'un plus grand nombre d'électeurs. " Il faut absolument qu'il gagne du poids, des forces, de l'importance pour que son action soit efficace et fertile". Telle était la conclusion de mon troisième article que je consacrais au Parti libéral et dans lequel je préconisais "quelques remèdes susceptibles de (le) fortifier " (1).

Certes, en tenant son congrès des 28 et 29 avril 1951 - le premier congrès véritablement doctrinal de l'après-guerre - le Parti libéral avait fait preuve d'une grande vitalité. Néanmoins, il était le plus faible des trois partis traditionnels et me paraissait souffrir "de deux maux curables provenant vraisemblablement du fait qu'il est, par principe, adversaire des méthodes planistes et dirigistes.

» Or, pour qu'un parti politique soit effectivement "dirigé", il faut qu'il soit parfaitement organisé, qu'il existe une liaison étroite entre les divers groupements qui le constituent ; il faut aussi un "plan" à la base de son organisation.

» Quels sont ces deux maux ? D'une part, un manque d'organisation ; d'autre part, un manque de coordination.

» Si le Parti libéral peut se targuer d'être le plus national des trois partis traditionnels, et s'il est vrai que l'union des libéraux fait leur force, il faut néanmoins ajouter que l'action du Parti libéral serait influente, plus efficiente si elle était plus étroitement coordonnée et si la structure du parti lui-même était quelque peu réformée.

» Tout d'abord, il y a lieu de considérer le Parti libéral comme l'ensemble des "Associations" et des "Jeunesses", comme l'union des aînés et des jeunes.

» A cet égard, il serait souhaitable qu'il y ait, par canton au moins, non pas un "Cercle libéral" ou une "Union libérale", mais une "Association libérale" de même qu'une "Jeunesse libérale" dans chaque ville, commune ou village. Ceci permettrait de



créer le "Fédération nationale des Associations libérales" qui s'impose parallèlement à la "Fédération nationale des Jeunesses libérales".

» Chacune de ces deux fédérations serait alors subdivisée en trois fédérations régionales : une flamande, une wallonne et une brabançonne (bilingue), groupant, elles, les fédérations d'arrondissement. On pourrait éventuellement joindre la "Fédération nationale des Femmes libérales" aux deux fédérations susmentionnées.

» Ainsi la présidence du Parti pourrait être confiée tour à tour à la présidente de la "Fédération nationale des Femmes libérales" et aux présidents respectifs des fédérations des "Associations" et des "Jeunesses".

» Quant à la carte de membre du Parti, elle devrait en conséquence être délivrée tant aux membres des "Jeunesses" qu'à ceux des "Associations", ainsi qu'aux "Femmes libérales".

» Il est bien entendu que chaque groupement conserverait son autonomie et sa liberté d'action. Toujours est-il qu'en procédant à cette réforme de structure, on en arriverait à une collaboration plus étroite entre aînés et jeunes, et les femmes libérales et les jeunes libéraux pourraient prendre une part plus effective à la direction du Parti.

» C'est dans ce sens d'ailleurs que s'exprimait l'autre jour à Mons, M. Motz, président du Parti, souhaitant voir accorder une place plus grande aux femmes et aux jeunes sur les listes libérales aux prochaines élections communales. Il faut s'en réjouir et savoir gré à M. Motz d'avoir compris que le moment est venu de rajeunir les cadres du Parti.

» Ensuite, il devrait être créé un "Comité libéral de coordination" en vue de définir et de coordonner, quand les circonstances l'exigent, l'action de la "Presse libérale", de la "Gauche libérale parlementaire", de la "Fédération nationale des Associations libérales", de la "Fédération nationale des Femmes libérales" et de la "Fédération nationale des Jeunesses libérales".

» Ce Comité de coordination pourrait aussi faire fonction de Comité de propagande.

» Il importe que soit réalisée, lors des campagnes de propagande électorale notamment, une unité d'action entre ces cinq mouvements représentatifs de l'Action libérale sur le plan politique. Quant aux "Syndicats" et "Mutualités", ils constituent avec le "Parti" ce qu'on pourrait appeler sans plus le "Mouvement Libéral Belge".

Cette restructuration du Parti, je l'avais proposée avec la ferveur du militant mais sans me rendre compte que je risquais peut-être de passer pour un blanc-bec voulant faire la leçon aux dirigeants du Parti.

Un jeune libéral bruxellois qui avait pris connaissance "avec étonnement grandissant" des suggestions que j'avais émises, déplora dans "La Nouvelle Gazette de Bruxelles" (2) que "certains profanes se mêlent de vouloir réformer un parti dont ils ignorent les rouages", et me prêta l'intention de "soumettre les groupements de

"Jeunesses Libérales" à une cure de sénilité" et les jeunes à "l'expérience encombrantes" des anciens.

Ce jeune libéral avait bien mal interprété mes propos, François Olyff au contraire avait trouvé mes idées "intéressantes et constructives". Il publia mon article intégralement bien qu'il ait hésité à le faire, comme on le constatera à la lecture de la lettre qu'il eut l'extrême amabilité de m'écrire.

"Cher Monsieur,

Je vous remercie vivement de votre aimable lettre du 18 juillet. Je l'ai transmise comme toujours - car vos idées sont intéressantes et constructives - au P.L.\* à Bruxelles, d'où je ne l'ai pas encore reçue malgré mes instances. Nous ne pourrions donc publier qu'au n° du 15 août.

Je ne sais toutefois pas si j'oserais dire tout ce que vous dites. Vous mettez le doigt en effet sur la plaie à vif dont nous souffrons: le manque d'organisation, de direction, de concentration, de liaison entre nos divers organismes. Nos chefs sont mous et tous terriblement débordés de besogne. Ils devraient tous avoir autour d'eux un ou deux lieutenants pour exécuter leurs idées, tenir en main tous les fils qui devraient nous unir, coordonner étroitement nos moyens d'action, d'influence et de propagande. Si nous avions cela - et ce serait si simple! - nous serions rapidement un grand Parti avec tous les espoirs d'avenir. Hélas ! Nous en sommes loin ! ...

"Agir" ne parvient pas à les émouvoir. Et quant à l'I.N.R.\* , il est dans les mains du gouvernement.

Merci de tout cœur et bien à vous,

Fr. Olyff"

L'idée de prévoir une alternance à la présidence du Parti pouvait paraître saugrenue, telle que je l'avais conçue, mais s'agissant du président ou de la présidente des Jeunesses libérales, le dynamisme d'un(e) jeune président(e) à la tête du Parti pouvait à mes yeux compenser son manque d'expérience.

Je puis aujourd'hui citer deux exemples : Louis Michel (3) et Guy Verhofstadt (4) n'avaient que 34 et 29 ans quand ils accédèrent respectivement à la présidence du PRL (Parti Réformateur Libéral) et du PVV ( Partij voor Vrijheid en Vooruitgang).

Mon affiliation aux Jeunesses libérales.

Devenu – comme je l'avais souhaité – collaborateur occasionnel d' « Agir & Réagir » pour servir la cause libérale, il me restait à officialiser mon adhésion au libéralisme, ce que je fis en m'affiliant aux Jeunesses libérales. C'était en 1951, et j'avais vingt-deux ans.

---

\* Parti libéral

\* Institut national de radiophonie.

Quelques mois après mon affiliation, je fus pressenti pour remplir la fonction de secrétaire de la section locale et de son Cercle d'étude. J'acceptai cette demande, honoré de la confiance qui m'avait été ainsi témoignée, et j'eus l'agréable surprise de découvrir dans la bibliothèque du Cercle plusieurs exemplaires de « Libéralisme 1937 », petit ouvrage de Roger Motz qui était alors secrétaire général du Parti libéral. Ravi de cette découverte, j'étais cependant loin de penser que cet ouvrage me serait un jour d'une grande utilité pour la rédaction d'un article sur Roger Motz et le renouveau de la pensée libérale (1).

Comme membre des Jeunesses libérales, j'eus l'occasion de participer à plusieurs congrès : congrès d'arrondissement à Louvain en 1953, congrès provinciaux à Tubize en 1954 et Forest en 1960, congrès nationaux à Anvers en 1953 et Verviers en 1954. J'en ai gardé des souvenirs précis.

A Tubize, les organisateurs avaient mis les petits plats dans les grands et fait suivre le congrès d'un banquet, joignant ainsi l'utile à l'agréable. Par ailleurs, la fédération bruxelloise, soucieuse, semble-t-il, de sensibiliser les jeunes libéraux brabançons à la question de l'unification européenne, avait mis à la disposition des congressistes une abondante documentation sur l'Europe, et notamment un ouvrage de Bernard Voyenne - « Petite histoire de l'idée européenne » - édité sous les auspices de la « Campagne européenne de la Jeunesse ».

A Verviers, les organisateurs avaient invité Jean Rey qui était à l'époque ministre des Affaires économiques. Je me réjouissais de le voir et de l'entendre car j'avais déjà pu apprécier les articles qu'il avait, comme porte-parole du Parti libéral, fait paraître dans la « Tribune libre » du journal « Le Soir ».

Comme j'avais été désigné pour participer au dépouillement des votes émis pour l'élection des membres du Comité fédéral, mon président (2) à qui j'avais fait part de ma sympathie pour Jean Rey, me relaya au moment où le « Valeureux Liégeois » allait prononcer son discours. C'était là, de la part de mon président, une attention délicate qui est restée gravée dans ma mémoire.

Qui dit congrès, dit rapports. Quels en étaient les thèmes ? J'en citerai deux qui attestent que les jeunes libéraux de l'époque avaient des préoccupations sociales.

Au congrès de Forest, Michel Clément (3) présenta un rapport sur la « Participation du personnel aux bénéficiaires et au capital de l'entreprise », et au congrès de Verviers, Raymond Rossius (4) fit de même sur « Les Classes Moyennes et la Question Sociale ».

Pour confirmer l'esprit social qui animait les Jeunesses libérales, je noterai encore ici que la brochure-programme du congrès de Verviers contenait un article dans lequel l'auteur évoquait le souvenir d'Edouard Pécher (5) en rappelant que celui-ci avait déposé, le 21 mai 1913, sur le Bureau de la Chambre des Représentants, sa « proposition de loi relative à l'assurance en vue de la maladie, de l'invalidité prématurée et de la vieillesse », et en rappelant aussi que « ceux qui, en 1945, revendiquèrent la paternité de la loi sur la sécurité sociale et l'organisation de l'assurance Maladie-Invalidité, puisèrent dans ce projet l'essentiel des dispositions nouvelles ».

### Un souhait exaucé

Fondé le 1<sup>er</sup> décembre 1947, « Agir & Réagir » devenait, le 16 juillet 1953, « Le moins cher des grands hebdomadaires », « Au service de la liberté ». Mon souhait était ainsi exaucé.

C'était « une grande, une importante nouvelle » que la Direction avait annoncée avec joie en ces termes :

« Aves des moyens plus puissants, « Agir » prétend à une diffusion toujours plus grande. Ses buts demeurent inchangés. Partant du principe qu'il faut être modéré pour être fort, et ferme pour être écouté et compris, il entend toujours et avant tout mener son combat en toute indépendance. Son libéralisme vivant et agissant se refuse à toute compromission partisane. Il soutiendra de tout son pouvoir les initiatives favorables aux aspirations du véritable libéralisme politique, économique et social, mais condamnera énergiquement les faiblesses et les erreurs que trop souvent commettent les hommes politiques. En toutes choses, « Agir » patronnera les idées d'abord, puis ensuite ceux qui les exposent et les défendent d'un cœur sincère et désintéressé.

>> Il sera plus que jamais au service de la liberté et de la vérité, les deux grandes vertus qui donnent à l'homme sa dignité et sa noblesse. Il collaborera de toutes ses forces à recréer ce climat de libre arbitre sans lequel la vie moderne ne serait plus possible et qui nous est nécessaire comme l'air que nous respirons.

(...)

>> Une seule ombre vient obscurcir notre joie : M. Fr. Olyff, l'infatigable et dynamique directeur et animateur de « Agir » bimensuel, après avoir été la cheville ouvrière durant de si nombreuses années, a décidé de renoncer à la direction active de notre journal.

>> L'homme dont l'association générale de la Presse belge consacrait naguère le cinquantenaire de journalisme professionnel et qui assumait depuis le début, dans la vie de notre bimensuel, une charge écrasante, se trouve dans l'impossibilité de continuer ce rôle dans un grand journal paraissant tous les huit jours. On le comprendra aisément. Il continuera à collaborer à « Agir » hebdomadaire où le lecteur retrouvera sa trace fréquemment. »

Hélas ! François Olyff mourait quelques mois après la parution du premier numéro. L'annonce de sa mort m'avait beaucoup peiné.

Dans l'hommage qu'il rendit au défunt, Jean-Emmanuel Van Kerckhoven, son compagnon de lutte et ami, rappela que François Olyff avait lui aussi rêvé d'un hebdomadaire. En outre, il évoqua les « neuf années d'amitié (qui le) liaient à François Olyff. Neuf années de travail, de communion spirituelle, d'efforts tendus vers un idéal commun ».

J'ai conservé un très beau portrait de François Olyff, signé EGLANTINE, que je tiens à reproduire ici par gratitude et déférence pour l'homme à qui je dois d'avoir pu faire paraître mes premiers articles.

« Né dans la pittoresque vallée du Geer, François Olyff, Wallon de naissance et de cœur, mais à qui le flamand est familier, est un Belge intégral, un libéral militant et un patriote ardent, une nature honnête et droite, une âme noble, un homme d'action, un peu poète et artiste aussi, aimant tout ce qui est bon et beau.

>> Loyal et généreux, François Olyff est estimé, respecté et aimé de tous ceux qui l'approchent, parce qu'il est l'image et l'incarnation de la bonté, de la probité et de l'abnégation.

>> Dans sa longue et féconde carrière, on retrouve toujours l'idéaliste qui se donne tout entier aux grandes et justes causes, avec ce dévouement et cet esprit de sacrifice qui caractérisent les braves gens. Il y a en lui un Don Quichotte qui sommeille, mais un Don Quichotte qui fait « un » avec Sancho Pança, mélange d'enthousiasme et de pondération, de foi et de bon sens.

>> Le « POURQUOI PAS ? » du 9 juin 1922 a publié un portrait sympathique et vivant de papa Olyff jeune, dont il magnifie l'action au cours du premier conflit mondial.

>> Journaliste de classe, combatif, toujours sur la brèche, après avoir fondé en Limbourg le premier de tous nos clandestins « La Vedette » qui eut trois numéros, il avait créé, à Maëstricht, au nez des Boches qui occupaient notre pays, une feuille particulièrement allante, animée d'un patriotisme viril : LES NOUVELLES, et il fut, en Hollande avec Edouard Lagasse de Loch, Frankignoul, Beaurain, Van Aerschot et d'autres, l'un des agents les plus zélés et les plus utiles des services de renseignements des Alliés.

>> Après la guerre de 1914-1918, il continue à Hasselt le bon combat comme directeur du NIEUW LIMBURG et des NOUVELLES, où il défend avec vigueur son idéal libéral et national. Propagandiste ardent, infatigable, François Olyff vit ses efforts récompensés quand, en juin 1936, il fut élu sénateur provincial du Limbourg. Il fut maintenu en 1939, dans la Haute Assemblée, grâce à la cooptation.

>> Homme d'œuvres et homme d'action, François Olyff se double d'un écrivain à la plume alerte, élégante, chaleureuse, à qui l'on doit maints ouvrages d'un grand intérêt. Le dernier en date (1946) est consacré à la querelle des langues en Belgique (1). L'auteur traite ce sujet brûlant et délicat avec le bon sens et le patriotisme qu'on lui connaît. Il reste fidèle à la cause de l'unité nationale ».

Après le décès de François Olyff, « Agir » poursuivit sa lutte pour les idées qui lui étaient chères, sous la conduite de Jean-Emmanuel Van Kerckhoven comme directeur et de Georges Desguin du « Matin » d'Anvers comme directeur politique et rédacteur en chef, et ce, jusque fin décembre 1961. Pour la direction d' « Agir » et ses collaborateurs, une aventure passionnante se terminait le samedi 30 décembre 1961 avec la parution du dernier numéro : le n° 453.

J'ignore pourquoi « Agir » a cessé de paraître. Mais, sachant que Jean-Emmanuel Van Kerckhoven s'était lancé quelques mois plus tôt dans une nouvelle aventure en créant « La Nouvelle Etape », revue politique, littéraire et artistique, je me dis que la publication simultanée d'un hebdomadaire et d'une revue bimestrielle

constituait peut-être pour lui une trop lourde charge, fût-il épaulé par plusieurs collaborateurs.

### Délégué d' « Agir & Réagir »

Collaborateur occasionnel d' « Agir » depuis 1951, je devins en 1953 délégué de l'hebdomadaire, ayant été contacté à cet effet par Georges Sprockeels (1), lui-même délégué général, dont j'avais fait la connaissance à une réunion de la Fédération des Jeunesses Libérales de l'arrondissement de Louvain.

La fonction de délégué consistait à diffuser « Agir », c.-à-d. à récolter des abonnements de six mois ou d'un an. Je me mis donc à contacter les personnes susceptibles de s'abonner, fort des encouragements du directeur général dont j'avais reçu l'aimable lettre que voici :

« Cher ami,

C'est avec le plus vif plaisir que j'ai appris hier de notre Délégué Général, Monsieur Georges SPROCKEELS, votre nomination de Délégué d'AGIR pour Tirlemont et environs. Toutes mes félicitations.

Je vous souhaite – ainsi qu'à tous les agents placés sous votre direction – du travail fécond pour le plus grand bien de notre journal et des idées qui nous sont chères.

Dans l'attente de faire votre connaissance, je vous prie de croire, cher Ami, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(sé) J.E. VAN KERCKHOVEN  
Directeur Général »

### Première rencontre

J'ai rencontré Jean-Emmanuel Van Kerckhoven pour la première fois au meeting qui eut lieu à la Maison Libérale de Tirlemont avant les élections du 11 avril 1954. Il m'avait donné rendez-vous à l'entrée de la salle, et bien qu'il y eut foule, je l'ai immédiatement repéré car il avait apporté une liasse de numéros d' « Agir » que nous avons distribués après le meeting.

Je le revis un an plus tard et, comme je venais de lui faire parvenir un article que j'avais signé de mes initiales J.V.U. comme les précédents, il m'incita à signer, à l'avenir, en toutes lettres. Mais dès lors que j'apposerais mon nom en entier au bas d'un article, il pouvait arriver – et ni le directeur général d' « Agir », ni moi-même n'y avions songé – qu'un lecteur un tant soit peu distrait ou à la vue un peu faible me confondît avec Jacques Van Offelen (1), à l'époque chef de cabinet de Jean Rey au ministère des Affaires économiques. Et c'est ce qui arriva : après la parution d'un article dans lequel j'avais plaidé pour un renforcement libéral, j'eus la surprise de recevoir une lettre approuvative d'un lecteur de Kessel-Lo – M. Théo Baeyens – qui m'avait pris pour Jacques Van Offelen. La direction d' « Agir », elle, fut amenée à publier l'avertissement que voici :

## NE PAS CONFONDRE

Nous avons publié récemment un article intitulé : « Pour un renforcement libéral », dû à la plume de M.J. Van Uffelen.

Pour éviter une confusion quelconque, on nous prie de signaler que l'auteur de cet article n'est pas M. Jacques Van Offelen, actuellement chef de cabinet au ministère des Affaires économiques.

A propos de l'unification européenne.

Européen convaincu depuis que j'avais pris conscience de la nécessité, pour les nations européennes démocratiques, de s'unir afin de se prémunir contre la menace communiste – on était en pleine guerre froide – j'avais constaté que depuis la reconstruction de l'Internationale socialiste en juin 1951, le parti socialiste s'ingéniait à se faire passer aux yeux de l'opinion publique comme le champion de l'internationalisme sans lequel l'unification de l'Europe n'était pas concevable.

La position socialiste en la matière fut exposée, dans ses grandes lignes, dans un article parut dans « Le Peuple » du 27 octobre 1951. Cet article n'avait pas échappé à mon attention et j'y avais relevé notamment le passage suivant : « qu'il s'agisse de l'unification économique ou politique, tout socialiste doit considérer ces problèmes sous l'angle des solutions socialistes. Notre internationalisme doit s'affirmer sur le terrain européen sans rien abandonner des revendications qui lui sont propres. Toute tentative de créer une Europe conservatrice ou réactionnaire sera combattue par nous. En revanche, nous coopérerons à tout effort permettant d'aboutir à nos solutions : suppression des barrières entre les peuples, progrès économique, justice sociale, renforcement de la démocratie européenne. Par l'unification européenne, nous voulons franchir une étape nécessaire vers la réalisation du socialisme ».

Je trouvais « inadmissible » que la « suppression des barrières entre les peuples » fut qualifiée de « solution socialiste ». Pour moi, elle était « la condition *sine qua non* du libre échange et de la libre circulation des personnes, des capitaux et des idées ».

Par ailleurs, le parti socialiste se déclarait partisan « résolu » d'une intégration européenne « visant à libérer la production, les transports, les échanges et les crédits des entraves nationales qui leur sont imposées ». Mais pas plus que la suppression des barrières entre les peuples, la libération en question ne constituait une solution socialiste.

Ce que le parti socialiste qualifiait de « solutions socialistes » était en fait des solutions libérales. Je n'ai pas pu m'empêcher de réagir, dans « Agir & Réagir » (1) évidemment, contre cette appropriation abusive.

Sur le libéralisme, le socialisme, le catholicisme et le totalitarisme

L'opposition entre le libéralisme et le socialisme me paraissait évidente celui-ci étant de nature étatiste, celui-là d'essence individualiste. Mais les deux doctrines sont-elles pour autant inconciliables ?

« A vrai dire, écrivais-je dans « Agir » (1), le libéralisme et le socialisme ne sont pas inconciliables – nous en voulons pour preuve la coalition gouvernementale actuelle (2) – pour autant qu'ils soient foncièrement démocratiques, pour autant que celui-ci soit libéral, celui-là social ou égalitaire, mais ils le sont notamment dans la mesure où (face au socialisme démocratique) le libéralisme économique s'identifie avec individualisme égoïste, anarchique et antisocial, et où (face au libéralisme démocratique) le socialisme accorde à l'Etat une autorité excessive dans la direction de l'économie.

>> Par ailleurs, les revendications libérales, telles que l'égalité devant la loi, la liberté d'opinion, - des cultes, - de la presse, ne sont pas en contradiction avec les revendications sociales parmi lesquelles l'égalité politique, l'affranchissement économique et la justice sociale sont les plus représentatives. Ces revendications étant à la base, les unes du libéralisme, les autres du socialisme, « libéral » et « social » ne s'excluent point et sont, au contraire, inséparables.

>> Au demeurant, le vocable « socialisme » ne reflète pas fidèlement les principes et les tendances dont se réclament les socialistes et qui sont le contrepied des thèses libérales. Certes, les socialistes ne sont pas que sociaux ou égalitaires. Que la justice sociale et l'égalité politique soient des revendications parfaitement légitimes, elles ne justifient pas pour autant un interventionnisme démesuré de l'Etat, un dirigisme paralysant et encore moins un collectivisme destructeur.

>> D'ailleurs, l'égalité politique revendiquée jadis par les socialistes, en particulier (3), et concrétisée par le droit de vote est en fait un droit politique que le véritable libéralisme reconnaît à tout bon citoyen et dont l'exercice permet de combattre, soit indirectement par le vote, soit directement par la participation au pouvoir, tout abus de la puissance économique et, partant, toute injustice sociale.

>> Si nos constituants avaient établis l'égalité politique ou si la législation sociale avait été introduite dans notre pays quelques lustres plus tôt, il n'est pas dit que le socialisme se serait implanté, et il est certain, en tout cas, qu'il n'aurait jamais conquis la place importante qu'il s'est acquise et qu'il occupe encore à l'heure actuelle.

>> Le fait est qu'il y a eu des abus de la liberté économique et que l'Etat se devait d'intervenir. Mais fallait-il aller jusqu'au bout, fallait-il condamner le libéralisme économique, la liberté elle-même, comme l'on fait les socialistes ? M. Antoine Pinay (4) est le bon sens même lorsqu'il écrit à ce propos : « Tout régime peut connaître des excès, et ceux du libéralisme ont été bien souvent dénoncés, condamnés depuis le XIXème siècle. Ces excès, susceptibles de déformer le meilleur des systèmes est-ce en les favorisant ou en les combattants qu'en l'occurrence on se montrera le meilleur libéral ? « Ajoutons à cela – pour emprunter une idée de M. Roger Motz – que le meilleur libéral » le restera tant qu'il combattra certains abus résultant de l'entreprise libre», mais qu'il « deviendra socialiste le jour où il admettra



que ce ne sont pas ces abus qu'il faut éliminer, mais le système de l'entreprise lui-même ».

>> S'il est vrai qu'un excès de liberté est nuisible notamment dans le domaine de l'économie, on ne peut en dire autant de la liberté elle-même. Et pour cause ! Elle est le fondement de la dignité humaine : sans elle, l'homme perd toute sa valeur. « L'homme sans liberté ou avec une liberté entravée, ce n'est plus l'homme ». Une et indivisible : toute atteinte à une des libertés reconnues est une atteinte à « la » liberté.

>> Dés lors, pour être humain, il faut être libéral, c'est à dire respectueux, juste et tolérant.

>> Respectueux : il faut respecter les libertés et les convictions d'autrui. Juste : il faut concéder aux autres les libertés qui nous sont chères. Tolérant : il faut tolérer toutes les opinions pourvu qu'elles soient elles-mêmes tolérantes envers nous.

>> N'est-ce point cette manifestation de respect, de justice et de tolérance à l'égard d'autrui qui révèle l'esprit, la signification réelle du libéralisme ?

>> Certes, le libéralisme est bien autre chose que l'idéal de la bourgeoisie anticatholique, voire antireligieuse.

>> Le libéralisme est une conception de la vie, qui soutient que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit », que des Droits de l'homme, la liberté est, après le droit de la vie, le plus précieux, le plus sacré.

>> Qu'ils soient ou non des créatures de Dieu, que le catholicisme soit ou non la vraie religion, les hommes ont le droit de se gouverner eux-mêmes, de rechercher eux-mêmes la vérité religieuse, de s'opposer à tout dogme s'arrogeant le droit de leur imposer cette vérité. Lorsque la vérité apparaît évidente et certaine, point n'est besoin de l'imposer, elle s'impose d'elle-même. Nul, en l'occurrence, ne doit la rechercher ni ne peut la méconnaître.

>> Le libéralisme est le symbole d'une attitude toute empreinte d'humanisme et d'altruisme, qui se fonde sur la liberté humaine, l'égalité de hommes et, en définitive, sur l'homme lui-même.

>> Le libéralisme est une doctrine d'action qui, sous toutes ses formes et dans toutes les sphères d'activité, lutte pour la liberté contre la dictature. Pour la liberté des hommes comme tels ou groupés en sectes religieuses, partis politiques et syndicats. Contre toute dictature, de droite comme de gauche ; celle du capital, du patronat, d'une « minorité possédante » autant que celle de l'Etat « touche-à-tout » clérical ou totalitaire.

>> Face au libéralisme qui favorise le libre et le plein épanouissement de la personnalité humaine se dresse le totalitarisme qui, lui, annihile l'individu en le ravalant au rang d'une machine et qui, au nom de la vérité ou de l'idéal ne tolère aucune autre vérité, aucun autre idéal. Sans doute n'y a-t-il qu'une seule vérité religieuse, qu'un seul idéal politique. Sans doute les uns ont-ils raison, les autres tort. Mais a-t-on le droit d'interdire à l'homme d'avoir une opinion, de l'exprimer et de croire qu'elle est conforme à la vérité ou à l'idéal ? Ne sommes-nous pas tous

convaincus, pour autant que nous soyons de bonne foi et que nous ne demeurions pas indifférents à la religion et à la politique, de l'exactitude et du bien-fondé de nos opinions ?

>> A quoi cela tient-il, sinon au fait que tous nous sommes des hommes, des « roseaux pensants », et d'autant plus faillibles que de tous les idéaux politiques, l'« idéal politique » lui-même ne peut prétendre à la perfection, la politique étant l'œuvre des hommes.

>> En matière religieuse même, les chrétiens sont divisés, pour unanimes qu'ils soient à reconnaître la divinité, la perfection et la véracité du christianisme, parce qu'ils sont avant tout des hommes.

Libéralisme ou totalitarisme ? Pour ou contre l'homme ?

Celui qui jouit de la liberté a la faculté de choisir.

Celui qui vit dans la contrainte, hélas ! n'a pas le choix.

Mais la question se pose-t-elle pour l'homme, libre ou non, qui se respecte et respecte son prochain, qui a conscience de ses droits et des droits d'autrui, et qui ne refuse pas aux autres les « libertés nécessaires » qu'il revendique pour soi ? »

Je terminais ainsi quelques réflexions sur le libéralisme, le socialisme, le catholicisme et le totalitarisme. Ecrites à l'époque de la « guerre froide » et avant le Concile Vatican II – il me paraît important de le souligner – elles impliquent la condamnation de tout cléricalisme et de tout totalitarisme.

En formulant ma pensée, j'avais évidemment à l'esprit le monde communiste, mais aussi l'Eglise catholique à qui l'on reprochait notamment dans les milieux protestants une « tendance au totalitarisme » et la « condamnation de la liberté de conscience », tout en reconnaissant objectivement l'existence et l'action d'un catholicisme d'avant-garde (entre autres, la diffusion par les Moines bénédictins de Maredsous de la Bible parmi les catholiques de langue française) à côté d'un catholicisme d'arrière-garde (5).

Dans l'article que je commente brièvement ici, j'avais aussi, comme on a pu le lire, posé la question de la conciliation du libéralisme et du socialisme. Je n'avais fait que l'effleurer en y répondant très succinctement.

Quelques années plus tard, je constatais qu'un imminent économiste, Maurice Allais (6), la considérait comme « la question essentielle de notre temps ». L'opposition entre libéraux et socialistes paraissait « si radicale que s'il n'était pas possible d'une manière ou d'une autre d'amener les camps en présence à accepter des tierces solutions, il n'y aurait pas d'autre issue à terme que la guerre civile sur le plan national ou la guerre sur le plan international. »

Devant une telle situation, Maurice Allais estimait « indispensable d'avoir une idée claire des points de vue en présence ». En quoi consistaient ceux-ci ? Ecoutons Maurice Allais :

« Pour tous ceux qui se rattachent à la pensée libérale, le système fondé sur la liberté économique, le mécanisme des prix concurrentiels et la propriété privée

apparaît comme d'une efficacité irremplaçable, et cela, non seulement au point de vue strictement économique, mais également au point de vue politique, en tant que seul système susceptible de préserver les libertés politiques en protégeant l'individu contre toutes les concentrations de puissance qui ne peuvent que l'écraser. Naturellement, le libéralisme éclairé doit être soigneusement distingué du laisser-fairisme manchestérien, tel qu'il a été pratiqué ou enseigné au XIX<sup>ème</sup> siècle. Pour lui, il ne s'agit en aucune façon de recourir à la loi de la jungle, mais seulement de ne recourir à l'action de l'Etat que pour définir le cadre institutionnel de l'économie de marché, et de limiter ses interventions à celles qui sont compatibles avec le système économique décentralisé fondé sur le mécanisme des prix.

>> Pour tous ceux qui se rattachent à la pensée socialiste, une organisation fondée sur la liberté économique, telle qu'elle fonctionnait au XIX<sup>ème</sup> siècle, doit être rejetée comme conduisant inévitablement à des oppositions de classes et à une répartition inacceptable des revenus équivalent à une véritable exploitation de l'homme par l'homme. Devant les insuffisances manifestes du laissez-fairisme, bien des socialistes sont ainsi conduits à penser qu'il ne peut y avoir d'autre solution que de recourir à une planification centralisée de l'économie réglementant entièrement les salaires, les prix, les quantités produites et les techniques de production, de manière à assurer au mieux la satisfaction des seuls besoins sociaux considérés comme véritablement utiles.

>> De telles oppositions sont-elles irréductibles ? « La question posée, Maurice Allais y répondait en remarquant que « si l'on considérait que le socialisme est indissolublement associé à une direction autoritaire de l'économie et que tout libéralisme ne peut être inévitablement que laissez-fairiste, on ne saurait concevoir de conciliation possible. Mais, il faut ici soigneusement distinguer les fins et les moyens. Les moyens ne sont pas des buts en soi. Ils ne valent et ils ne peuvent valoir que dans la mesure même où ils apparaissent comme les plus appropriés, compte tenu des fins poursuivies. Il ne faut donc pas se demander si les moyens habituellement préconisés par les libéraux et les socialistes sont compatibles, ce qu'ils ne sont pas, il faut rechercher si les fins qu'ils poursuivent sont ou non les mêmes. Telle est la véritable question. Si on la formule de cette manière, on ne peut que reconnaître non seulement la non opposition, mais encore l'identité du libéralisme et du socialisme.

>> Quelles sont donc en effet les fins véritables du socialisme et du libéralisme ? Si l'on considère la genèse de la pensée socialiste au XIX<sup>ème</sup> siècle, trois fins apparaissent comme absolument essentielles. La première, c'est la réalisation d'une distribution du revenu national telle que disparaissent tous les revenus « non gagnés », c'est-à-dire tous les revenus qui ne correspondent pas à la rémunération d'un service effectivement rendu à la collectivité considérée dans son ensemble. (...) La seconde aspiration du socialisme, c'est la disparition de toute féodalité de classe. (...) Le troisième objectif essentiel du socialisme, c'est la disparition des impérialismes nationalistes et l'instauration d'un ordre international.

>> Ces fins, ces aspirations sont-elles distinctes de celles du libéralisme ? En aucune façon ! Elles leur sont tout au contraire identiques. Les penseurs libéraux ont toujours lutté contre les oppressions et les tyrannies de toute sorte, ils ont toujours combattu pour la liberté. Il se peut que de prétendus libéraux à certaines époques aient soutenus des thèses laissez-fairistes, aient défendu l'ordre existant et préconisé des

solutions impérialistes, mais ce n'était pas des libéraux. Le véritable libéralisme n'est ni réactionnaire, ni nationaliste. Il est progressiste et internationaliste ».

>> Dés lors, se demandait Maurice Allais, si les fins poursuivies par les socialistes et les libéraux sont effectivement identiques, n'est-il pas possible de concilier le libéralisme et le socialisme quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre des fins ? (...)

>> Ici, deux thèses apparaissent comme également erronées. La première, c'est que seule est compatible avec les principes essentiels du libéralisme une abstention systématique de l'Etat de toute intervention ; la seconde, c'est que les fins du socialisme ne peuvent être atteintes que dans le cadre d'un dirigisme étatique, collectiviste, autoritaire et centralisateur. (...) Non seulement une certaine intervention de l'Etat n'est pas opposée aux principes essentiels du libéralisme, mais elle est en réalité indispensable pour qu'ils puissent être effectivement appliqués. Ainsi, ce que l'on constate en l'absence de toute réglementation, ce qui est spontané, ce n'est pas la concurrence chère aux libéraux, mais le monopole honni des socialistes. Il ne peut dès lors y avoir économie de marché effective que si le milieu institutionnel est organisé de telle sorte qu'au monopole se substitue la concurrence. Pour cela, l'Etat doit intervenir. (...) Une planification apparaît ainsi comme nécessaire, mais elle doit se limiter aux structures institutionnelles, et laisser entièrement libres les mécanismes de l'économie de marché concurrentielle »

En citant ces quelques extraits de l'étude de Maurice Allais sur le socialisme et le libéralisme, je crois avoir rendu fidèlement sa pensée. Celle-ci en tout cas me paraît correspondre à ce que Maurice Allais lui-même qualifiait de libéralisme éclairé et de véritable libéralisme.

#### Salvador de Madariaga, libéral révolutionnaire

Ceux qui, comme Maurice Allais, se réclamaient du vrai libéralisme tenaient manifestement à se démarquer des prétendus libéraux. Je m'en rendis compte aussi à la lecture d'un ouvrage de Salvador de Madariaga (1), dont le sous-titre – Profession de foi d'un libéral révolutionnaire – résume en deux mots la pensée de l'auteur.

Je savais l'attachement de Madariaga au libéralisme pour avoir lu les trois brillants discours qu'il avait prononcés au Congrès du centenaire du Parti libéral belge, où furent jetées les bases de l'Union Libérale Internationale dont Madariaga fut le premier président. C'est dire l'estime que les participants au congrès avaient pour lui.

L'ouvrage que j'évoque ici est « une offrande à la liberté faire au moment où elle en a le plus besoin. De toutes parts, constate Madariaga, s'élève dans l'opinion publique du monde une clameur qui demande guide et secours intellectuel. Cette clameur, le libéralisme seul peut la satisfaire. Il faut donc qu'un débat d'envergure universelle s'ouvre sur cette question. Je n'oublie pas que des ouvrages du plus haut intérêt ont déjà été versés au débat, pour ainsi dire permanent, sur la vie collective civilisée, et que quelques-uns de ces ouvrages ont exposé avec force et clarté un point de vue libéral. Si, toutefois, j'ose mettre en avant d'autres vues c'est parce que je crois que les idées jusqu'ici invoquées par les libéraux se ressentent d'un traditionalisme

timide et d'un attachement à des préjugés politiques que l'expérience de près de deux siècles rejette.

>> Le libéral ne pourra sauver la liberté, menacée de mort, que s'il a le courage de se prononcer en public contre ces préjugés. Lui, le seul révolutionnaire de nos jours, doit avoir le courage de passer pour réactionnaire aux yeux et de la réaction capitaliste-conservatrice et de la réaction marxiste-communiste ».

Le débat souhaité par Don Salvador devait « s'instaurer pour discuter en toute franchise et loyauté les bases même de nos croyances et de nos institutions. Je me rends bien compte, dit-il, que, ce faisant, je vais heurter de front des idées jusqu'ici considérées comme inhérentes au libéralisme. Je nie qu'elles le soient, et je les combats précisément parce que je les considère comme contraires au vrai esprit libéral ».

L'idée de tolérance est l'une de ces idées. « Il faut, estime Madariaga, commencer par définir la doctrine libérale et puis préciser ce que le vrai libéral entend par tolérance. Car il serait absurde de voir dans le libéralisme une école prête à accepter tout, même ce qui est nettement contraire à son essence même et à sa raison d'être. Nous avons vu à notre époque les ennemis les plus acharnés du libéralisme, les communistes et les fascistes, se réclamer du libéralisme pour mieux le tuer ; et des soi-disant libéraux défendre le droit des communistes à tuer la liberté.

>> Il est temps de tirer tout cela au clair. Le libéral est prêt à écouter toutes les doctrines, mais il n'admet pas qu'elles soient toutes compatibles avec la doctrine libérale. Il est donc prêt à entendre tout ce qui se dit sur la place publique ; mais il ne saurait admettre que tout ce qui se dit est vrai, juste ou raisonnable. Une fois définie, la doctrine libérale doit être défendue par ses adeptes avec l'intransigeance qu'il faut ; car l'intransigeance n'est que l'ombre portée par la lumière de notre foi ».

A la lecture de ces lignes, on comprend que Madariaga se montre très critique à l'égard du « libéralisme bon enfant et accueillant » qui « admet sous son toit hospitalier trop de gens positifs et soi-disant réalistes, qui ne voient dans les principes que des outils pour faire de l'argent. Disons-le net : Il y a des libéraux qui défendent la liberté de l'homme ; et des libéraux qui défendent la liberté des dividendes. Le vrai libéral ne voit aucune objection à la recherche des dividendes. Faire de l'argent n'est ni « bon », ni « mauvais ». L'argent est un milieu neutre, comme l'eau, l'air ou le papier. On peut dissoudre dans l'eau ou dans l'air des éléments vitaux ou des poisons ; on peut écrire sur du papier des pensées sublimes ou vaines. On peut avec de l'argent faire de grandes, de petites, de belles ou de vilaines choses. Le vrai libéral n'a donc pas envers l'argent le préjugé qui afflige tant de besogneux et d'incapables. Mais il veut que l'argent reste à sa place ; que ce soit un instrument et non un but.

>> Le vrai libéral se rend compte des rapports étroits qui unissent le libéralisme économique au libéralisme spirituel, mais sait soumettre le premier, simple instrument, au second, vrai but de sa doctrine. De ce fait, il est prêt à tempérer l'individualisme extrémiste des libéraux de jadis en l'adaptant aux exigences dont l'expérience de deux siècles a prouvé la nécessité ».

« Le point faible du libéralisme, note Madariaga, était précisément la confiance excessive qu'il accordait aux égoïsmes individuels, c'est-à-dire, à l'activité libre de chaque individu quel que fut son degré de sens social. Les horreurs de la première étape du libéralisme moderne, l'indifférence cynique des chefs d'industrie du début du XIXème siècle envers la santé et même envers la vie des hommes, femmes et enfants qu'ils exploitaient sans pitié, suffit à prouver que la thèse de l'harmonie naturelle des égoïsmes, à force d'être ingénue, pourrait être criminelle.

>> Ce que ce libéralisme vieux jeu ne sut ou ne voulut pas voir c'est que, pour que la liberté soit féconde, il faut qu'elle s'exerce dans le cadre d'un ordre social accepté préalablement par l'homme libre. Il faut que l'homme soit libre parce que son esprit, qui veut de l'expérience, l'exige ; mais il faut aussi que cette expérience soit canalisée afin qu'elle coule dans le sens prédéterminé par l'intérêt général. C'est cette synthèse de liberté individuelle et de bien social qu'il incombe à chacun de réaliser et de maintenir. Puisque le sens social semble le dernier à poindre chez l'homme, il faut considérer comme un progrès le poids croissant que l'aspect social des choses prend dans l'évolution humaine ».

Le libéralisme de Madariaga, on le voit, est social. On en trouve la conformation là où Don Salvador écrit que « la liberté présuppose l'existence d'un ordre social (...) d'abord (...) pour rendre possible l'exercice et l'existence même de la liberté ; mais, en outre, parce que les libertés individuelles n'auraient pas de sens s'ils leur manquaient le cadre de référence d'une société qui les intègre. En fait, le libéralisme implique d'abord l'acceptation du devoir social ; et ce n'est que lorsque le devoir social est accepté que l'individu est libre d'agir à sa guise. Le libéralisme, donc, vice à une communauté où chaque individu agira à sa guise mais toujours dans le cadre du bien commun ».

Le libéralisme de Madariaga est aussi empreint d'humanisme et de spiritualisme. Il affirme la « primauté de l'homme ». « L'homme est corps et esprit ; mais ce n'est que dans et par son esprit qu'il est homme. Son corps est animal. Il n'est, du reste, que la création de son esprit. Il s'ensuit que la vie humaine individuelle devra s'orienter vers les nécessités spirituelles de l'homme. Cette conclusion, en elle-même, implique déjà un changement profond de la ligne générale que suit actuellement l'humanité.

>> Obsédée par l'économisme, l'humanité depuis le XVIIIe siècle ne pense qu'à ses besoins matériels. Elle fait fausse route. Certes, il faudra demain, comme hier et comme toujours, consacrer une intention intelligente aux besoins matériels mais uniquement en tant qu'instruments et expression des besoins spirituels, qui doivent venir en tête de nos préoccupations et de nos études ».

Enfin, « le vrai libéralisme est pour la vie, où qu'il la trouve. Or, dans les sociétés humaines, la vie ne se manifeste que dans l'individu. Tout vrai libéral doit donc commencer à construire ses idées sociales en partant de l'individu concret.

>> Méfions-nous du concept abstrait de « l'homme », tel qu'il figure dans des phrases comme « les Droits de l'homme et du citoyen ». Certes, la fameuse Déclaration fut un événement historique indispensable, et ce serait folie que de jeter un doute sur son importance dans l'histoire de la liberté. Il s'agit, toutefois, et

nécessairement, d'une attitude abstraite et intellectuelle, parfaitement compatible avec une indifférence totale du cœur envers les hommes concrets. C'est au moyen de ces phrases abstraites sur l'homme que, dans sa deuxième étape, la Révolution française sacrifia tant d'hommes concrets à son homme abstrait, et commit tant de folies pour honorer la Raison.

>> Le libéralisme vrai se souciera davantage de chaque homme que de l'homme. »

Je termine ce chapitre consacré à l'une des plus belles incarnations du libéralisme par cette superbe métaphore : « La liberté est le pain de l'esprit », qui témoigne du pris que Salvador de Madariaga attachait à la liberté de la pensée et à la liberté d'expression, ayant lui-même dû fuir l'Espagne franquiste pour pouvoir jouir de la liberté.

### Il y a libéralisme et libéralisme

En lisant Maurice Allais et Salvador de Madariaga, j'eus confirmation de ce que j'avais appris en autodidacte – faute d'éducation politique – au début de mon engagement politique : qu'il y a libéralisme et libéralisme ; que, sur le plan économique, il y a lieu de distinguer le libéralisme manchestérien ou laissez-fairisme du néo-libéralisme, et que celui-ci, qui soutient une certaine intervention de l'Etat dans l'économie, s'oppose à la fois au laissez-fairisme anarchique et au dirigisme bureaucratique, et occupe donc une position centriste qui est celle des vrais libéraux.

Mais les détracteurs du libéralisme n'ont cure de cette distinction, soit qu'ils ignorent, soit qu'ils feignent d'ignorer que le libéralisme fit l'objet, à la fin des années trente, d'une révision profonde qui avait pour but de définir un libéralisme rénové plus respectueux de la personne humaine.

Parmi les détracteurs, j'en ai retenu un, et non des moindres, puisqu'il s'agit d'Alexis Carrel (1), lauréat du Prix Nobel de psychologie et de médecine en 1912 et auteur de « L'homme, cet inconnu », qui le rendit célèbre.

Dans son dernier livre (2) publié après sa mort, le docteur Carrel fit le procès des idéologies, et notamment des idéologies libérale et marxiste en ces termes :

« Les nations démocratiques méconnaissent la valeur des concepts scientifiques dans l'organisation de l'existence collective. Elles mettent leur confiance dans les idéologies ; surtout l'idéologie libérale et l'idéologie marxiste, ces filles jumelles du rationalisme du siècle des lumières. Or, ni le libéralisme, ni le marxisme ne sont basés sur une observation exhaustive de la réalité.

>> Les Pères du libéralisme, Voltaire (3) et Adam Smith (4), avaient du monde humain une conception aussi arbitraire et incomplète que Ptolémée du monde sidéral. Il en était de même des signataires de la déclaration d'indépendance et des auteurs de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de même aussi de Karl Marx et d'Engels.

>> En fait, les principes du manifeste communiste, comme ceux de la Révolution française, sont des vues philosophiques, et non des concepts scientifiques. Bourgeois libéraux et ouvriers communistes partagent la même croyance en la primauté de l'économique. Cette croyance est un héritage des philosophes du XVIIIème siècle. Elle ne tient nul compte de la connaissance scientifique que nous possédons aujourd'hui des activités physiologiques et mentales de l'être humain et du milieu que demandent ces activités pour se développer de façon optimum. Une telle connaissance montre que la primauté appartient, non pas à l'économique, mais à l'humain ».

Et Carrel de préciser que « l'homo oeconomicus est une fantaisie de notre pensée », qu'il « n'a pas d'existence dans le monde concret », et qu'il est « une création du libéralisme et du marxisme, et non pas de la nature ». « L'être humain, ajoute Carrel, n'est pas construit uniquement pour produire et consommer. Depuis le début de son évolution, il a fait preuve d'amour de la beauté, de sens religieux, de curiosité intellectuelle, d'imagination créatrice, d'esprit de sacrifice, d'héroïsme. Réduire l'homme à son activité économique équivaut donc à l'amputer d'une partie de lui-même. Le libéralisme et le marxisme violent donc, l'un et l'autre, des tendances fondamentales de la nature ». Et Carrel de reprocher à l'un et à l'autre de donner « arbitrairement la primauté à l'économique », tout en notant plus loin que « la primauté de l'économique engendra la révolution industrielle, l'essor du libéralisme, une prodigieuse augmentation de la richesse et l'amélioration générale des conditions de l'existence ».

Ainsi donc Alexis Carrel critiqua le libéralisme, et il alla même jusqu'à l'assimiler au marxisme. Mais de quel libéralisme s'agit-il ? Pour le lecteur averti il est clair qu'il s'agit du libéralisme économique de l'Ecole classique, dès lors que Carrel qualifie Adam Smith avec Voltaire de « Pères du libéralisme ». Mais le profane, lui, risque d'être induit en erreur et amené à rejeter tout libéralisme. Aussi peut-on regretter que Carrel n'ait pas fait à tout le moins la distinction entre le libéralisme économique et le libéralisme politique. Sans celui-ci, qui est à la base de la démocratie, Alexis Carrel n'aurait pas pu exprimer en toute liberté sa pensée. Pour le reste, Carrel avait évidemment parfaitement raison de dire, comme tous les libéraux humanistes, que la primauté appartient non pas à l'économique, mais à l'humain.

### Le renouveau de la pensée libérale

« De 1880 à 1930, le cours de la pensée politique et philosophique en Europe a subi un entraînement irrésistible qui l'a poussée de plus en plus vers les doctrines collectivistes.

>> Il a fallu plus de trente ans pour que le ferment révolutionnaire de l'œuvre de Karl Marx (1) commence à manifester ses effets et près d'un siècle pour qu'il se répande sur toute la surface du globe. Mais aujourd'hui les limites du socialisme sont mesurées et l'apport important qu'il a donné à l'édification de la société future a été jaugé à sa véritable mesure. La valeur d'une doctrine politique le jour où ceux qui s'en réclament détiennent le pouvoir : les effets et les conséquences du marxisme peuvent être justement appréciés aujourd'hui que les gouvernements de la moitié des Etats d'Europe sont démocrates-chrétiens ou socialistes et que ceux de l'autre moitié sont communistes. La route sur laquelle ils conduisent les peuples est si dangereuse et



à un tel point sinistre que quelques-uns des meilleurs esprits n'ont pu s'empêcher de s'indigner et de réagir, se tournant vers le libéralisme pour trouver une dernière et suprême issue à cette sombre impasse où l'on cherchait à les entraîner. Aussi, depuis 1935, dans l'Ancien et le Nouveau Monde, de nombreux écrivains, essayistes et économistes ont-ils recherché les bases d'un nouveau libéralisme. Suivant les dispositions naturelles de leur esprit, les uns se sont attachés au libéralisme social comme lord Beveridge, les autres au libéralisme international comme Walter Lippmann (2), et d'autres encore à la lutte contre la bureaucratie et l'économie dirigée comme les professeurs W. Röpke (3), Hayek (4) et von Mises (5). (...) L'influence des ouvrages composés par ces économistes libéraux commence à s'exercer d'une manière de plus en plus profonde dans le monde intellectuel anglo-saxon. De même en France, des écrivains libéraux ont multiplié les protestations contre l'étouffement progressif de la vie économique qu'entraîne une politique dirigiste et de nationalisation progressive (...) Aussi peut-on se poser la question suivante : Peut-on encore qualifier d'agonisante une doctrine politique et économique en faveur de laquelle s'élève un semblable concert de voix provenant de tous les pays de l'Ancien et du Nouveau Monde ? La vérité est que devant les excès du collectivisme, le libéralisme retrouve une faveur nouvelle. Après une longue retraite, ayant retrempé ses forces dans l'adversité, il reprend sa course en avant, vers des destinées nouvelles, encore imprévisibles, peut-être aventureuses, mais qui seront les seules capables d'assurer un peu de bonheur à une humanité malade de tyrannie bureaucratique et de collectivisme nationaliste ».

L'auteur de ces lignes est Roger Motz qui, dans la « Tribune Libre » du « Soir » du 29 septembre 1948, évoquait à la fois le déclin et le renouveau du libéralisme. Grâce à mes parents, fidèles lecteurs du « Soir », j'avais eu l'occasion de lire cet article. L'ayant conservé, j'ai pu m'y référer ici.

Les économistes cités par Roger Motz avaient participé dix ans plus tôt au Colloque international Walter Lippmann qui s'était tenu à Paris du 26 au 30 août 1938 et avait réuni quelques-uns des économistes, sociologues et philosophes les plus connus de l'époque en vue de « chercher à définir la doctrine, les conditions de réalisation, les tâches nouvelles d'un libéralisme véritable ». C'est donc là que fut débattue la question de la révision et de la rénovation du libéralisme, et que fut créée l'école « néo-libérale ».

Selon Louis Rougier (6), un des participants, « ce fut sans solennité inopportune vraiment une assemblée d'hommes de bonne foi, d'hommes de bien et d'hommes libres, convaincus que la chance suprême de la civilisation occidentale était dans le retour au libéralisme bien compris, seul susceptible d'assurer l'amélioration du niveau de vie des masses, la pacification entre les peuples, la franchise de la pensée et l'honneur de l'esprit humain. »

J'ai moi-même découvert le néo-libéralisme (7) au début des années cinquante dans deux ouvrages : le premier – « Les doctrines économiques » par J. Lajugie (8) – est un des prix que j'avais obtenus au terme de mes Humanités à l'Athénée Royal de Jodoigne, et que j'avais pu choisir ; le second – « Le Néo-libéralisme » par Jacques Gros (9) – avait été recensé par Marcel Grégoire qui tenait à l'époque la « Bibliothèque politique » dans « Le Soir ». Et c'est ainsi que j'avais appris sa parution.

Le professeur Lajugie a réalisé une prouesse, à mes yeux, en passant en revue l'éventail complet des doctrines économiques dans un ouvrage au format réduit qu'est celui de la collection « Que sais-je ? ».

A propos du néo-libéralisme, il parle de 'libéralisme constructeur » et note que celui-ci « ne permettra pas que l'on utilise la liberté pour tuer la concurrence », et qu'il « s'oppose à la fois au libéralisme classique conservateur et anarchique et au socialisme despotique et arbitraire ».

Pour illustrer cette opposition, le professeur Lajugie ajoute trois citations de Louis Rougier, et commente chacune d'elles.

« Le libéralisme manchestérien se pourrait comparer à un régime routier qui laisserait les automobiles circuler à leur guise, sans Code de la route. » Il en résulterait des encombrements, des embarras de circulation, à moins que les grosses voitures n'écrasent les petites pour se frayer un chemin.

« L'Etat socialiste est semblable à un régime dans lequel une autorité centrale fixerait impérativement à chacun quand il doit sortir en voiture, où il doit se rendre et par quels chemins. » Il signifie la mort de l'initiative privée et de la liberté individuelle.

« L'Etat véritablement libéral est celui où les automobilistes sont libres d'aller où bon leur semble, mais en respectant le Code de la route. » Libéralisme ne signifie pas abstentionnisme. Ne pas intervenir, c'est prendre parti pour les plus forts à qui on laisse carte blanche. L'Etat peut être amené à intervenir pour rétablir les conditions d'une concurrence réelle.

\*\*\*

Jacques Cros, lui, s'est livré à une étude positive et critique du néo-libéralisme. Son ouvrage est une somme économique de quatre cent treize pages. C'est dire l'ampleur de la tâche à laquelle s'est astreint l'auteur, et combien est méritée l'appréciation élogieuse du professeur Max Clusseau, pour qui « c'est un plaisir et un bonheur que de préfacer un ouvrage de la qualité de celui de M. Cros ».

Comme il l'écrit lui-même, l'auteur a pris le Colloque Lippmann comme point de départ de son étude, et d'entrée de jeu, il définit le néo-libéralisme :

« Tel qu'il nous apparaît à travers le compte-rendu du Colloque Lippmann, le Néo-libéralisme se caractérise par un double mouvement : négatif d'abord, positif ensuite.

>> Double dans sa manifestation, mais unique dans son inspiration,

-Il est d'une part : la négation, le refus de tout collectivisme, proclamé ou envahissant, qui, sous des formes diverses, menace par des moyens semblables de ruiner la vie économique qu'il a déjà déséquilibré dans les différents pays soumis à son emprise, avec toutes les misères, toutes les sujétions, les menaces que ces déséquilibres entraînent dans leurs remous.

-il est d'autre part : l'affirmation de la valeur permanente du Libéralisme reposant sur le mécanisme des prix, les contrats conclus par les individus libres dans une libre concurrence, la propriété individuelle. Mais cela ne constitue pas un rappel du libéralisme classique de l'école de Manchester. Le « Néo-libéralisme » ne prétend pas que la libre concurrence est tout naturellement réalisée, par la simple mise en présence des différents acteurs de l'économie. Seul un ordre légal approprié, organisé par l'Etat, peut la rendre effective, permettant l'harmonieux fonctionnement du mécanisme des prix.

>> D'où la nécessité d'une intervention dans l'ordre légal.

>> Intervention dans l'ordre économique aussi pour remédier aux inévitables difficultés d'adaptation ; pour les prévenir dans la mesure du possible. »

Dans la première partie de son ouvrage, Jacques Cros rend compte de « la réaction néo-libérale contre le collectivisme », et de « l'effort de la nouvelle école pour la rénovation du libéralisme ».

La deuxième a trait essentiellement aux deux courants que l'auteur a été amené à distinguer dans le néo-libéralisme. Le professeur Cluseau en fait état en ces termes : « Le mouvement néolibéral n'a pas l'unité qu'on lui prête et aucunes des différentes tendances, mises habituellement à jour par l'auteur, ne peut encore prétendre offrir une doctrine entièrement achevée : c'est-à-dire à la fois une fin et des moyens aptes à atteindre cette fin. Ce n'est point la condamnation du mouvement mais appel à l'effort, au travail constructif. Pour sa part, M. Cros essaye d'apporter sa pierre à l'édifice, sans prétendre pour cela mener à son terme une tâche qui, par son importance, implique un effort collectif. C'est d'ailleurs, parce que sa modestie l'a incité à limiter ainsi ses ambitions qu'il peut, à juste titre, prétendre avoir fourni une contribution personnelle et positive à ce travail d'ensemble. »

La troisième et dernière partie de son ouvrage, Jacques Cros l'a consacrée pour une large part à l'apport de J.M. Keynes, qui lui est apparu «comme particulièrement important ». Et de préciser que la « General Theory » dont Keynes est l'auteur est « une contribution essentielle qui nous paraît valable pour l'élaboration d'un libéralisme nouveau ».

Keynes est « un véritable néo-libéral » et un « réformiste libéral ». C'est assurément un des grands mérites de Jacques Cros de l'avoir démontré.

En publiant un nouvel ouvrage sur le néo-libéralisme, Jacques Cros fit œuvre utile ; le professeur Cluseau ne manqua pas de le souligner : « Aujourd'hui, où la science économique est amenée à réviser certains de ses chapitres, à compléter de nombreuses lacunes, et où, sous l'influence des premiers résultats obtenus par cet effort novateur, la foi dans les automatismes s'atténue ne serait-il pas temps de redonner son véritable sens au mot libéralisme et de tracer les grandes lignes d'action d'une politique d' « intervention libérale » à laquelle semble autoriser la science économique contemporaine ? Cette thèse, soutenue par M. Cros, ne manquera pas de

soulever quelques remous suffisant à montrer qu'un livre supplémentaire sur le néo-libéralisme n'était pas inutile. »

\*\*\*

Je ne puis terminer ce chapitre sur le renouveau de la pensée libérale sans évoquer le discours percutant que prononça au Congrès du Parti libéral, tenu à Bruxelles les 16 et 17 décembre 1950, M. Bonnefous, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale Française.

C'est à la demande de son « ami Motz » que M. Bonnefous était venu entretenir les congressistes de la conception qu'ont les libéraux français d'un « nouveau libéralisme, à la fois interne et international ».

Voici quelques extraits de l'exposé de M. Bonnefous. Un exposé consacré à « cette crise de l'esprit que nous traversons », et qui s'inscrit dans le contexte du collectivisme envahissant et de la menace que le monde communiste fait peser sur le monde libre, autrement dit sur les démocraties libérales.

« Je crois, en effet, déclarait M. Bonnefous, que la crise actuelle dans laquelle nous sommes plongés et qui menace toute la civilisation occidentale ne se résoudra pas seulement par la guerre et par des victoires militaires.

>> Il faut que dès maintenant, nous tous, citoyens et politiques, nous offrions à l'humanité fataliste – qui se laisse emporter par les tourbillons du collectivisme – un autre but positif. Il faut surtout que nous opposions un programme constructif au programme destructeur du totalitarisme collectiviste. (...) Ce que nous voulons tous, c'est édifier un ordre économique et social fondé sur la liberté, la justice et la dignité humaine. Nous ne voulons pas – et j'ai entendu avec plaisir hier un de vos éminents représentants nous dire : il ne faut pas s'adresser seulement à des groupes particuliers - ... nous ne voulons pas nous adresser seulement à des classes, à des catégories sociales cloisonnées, nettement différenciées, mais à la multitude qui réagit en fonction de pensées, de sentiments et de penchants communs à tous les hommes. Nous ne voulons pas – et c'est là l'originalité des libéraux – nous mettre à contre-courant de la vie. Nous ne voulons pas faire fi des réflexes inévitables des hommes, de leur instinct ; mais au contraire – partant des années d'expérience – proposer à l'humanité, en marche vers la servitude, une nouvelle espérance.

>> Quoi que l'on pense du collectivisme – communiste ou non – il serait vain de méconnaître le pouvoir fascinateur qu'il exerce sur tant d'hommes dont la condition terrestre est misérable ou médiocre. Le drame actuel n'est pas seulement celui d'un monde communiste – surarmé politiquement et militairement – en face d'un monde occidental qui à peine à forger ses armes ; il est surtout celui d'un monde surarmé idéologiquement en face d'un monde profondément divisé et auquel on ne donne pas les raisons valables de se défendre. (...) Le collectivisme n'est pas neuf. Il n'est pas non plus – croyez le bien – la formule de demain. Avec le collectivisme, le totalitarisme et l'économie planifiée, nous atteignons, au contraire, le dernier stade d'une évolution de cent années. « Et rien n'est plus ridicule que la cause révolutionnaire des collectivistes »... à écrit Wilhelm Röpke dans son admirable livre « L'explication économique du monde moderne ». Ce qu'il y a de neuf, de

révolutionnaire, se trouve seulement devant nous et dans la direction opposée à celle où la plupart des gens le cherche. Le collectivisme est déjà plus qu'au trois quarts de sa course. Enfin – et ceci est capital – le collectivisme et bien plus encore le communisme n'est pas à gauche. C'est au contraire une conception totalitaire et fasciste de la vie. Quand, en 1903, Lénine (10) rompit entièrement avec les forces libérales – brisant avec le parti social démocrate russe en formant le parti bolchévique – il créa le premier parti totalitaire dont il était le dictateur, brisant ainsi avec toutes les conventions de la moralité libérale. Il a ouvert pour toute l'Europe une école de machiavélisme et de violence où sont venus se former et se déformer les communistes et les fascistes. Lénine a d'ailleurs dit lui-même que « la liberté était un préjugé bourgeois ». C'est ce qui fait qu'en dépit de leur opposition verbale, le nazisme et le communisme sont cousins germains ; qu'ils aboutissent directement au même résultat ; qu'ils emploient les mêmes méthodes ; que ce n'est pas sur le consentement des masses qu'ils s'appuient, mais sur leur asservissement ; que les camps de torture sont les moyens grâce auxquels ils gouvernent ; que la police politique est l'une des colonnes, sinon la principale, sur laquelle est construite certaine autorité. Enfin, le mensonge - dans l'un comme dans l'autre régime - est roi ; c'est sur le mensonge, à l'aide du mensonge et grâce au mensonge que l'on compte pour abrutir, endoctriner et allier les masses. Pourquoi ces régimes, s'ils étaient assurés de leur succès, craindraient-ils tant la libre discussion, la confrontation, la liberté de vote ? Si la doctrine collectiviste était conforme aux données de l'expérience et des besoins humains, elle n'aurait pas besoin de propagande, elle ne règnerait pas par la terreur, elle n'interdirait pas la libre diffusion des idées différentes ou opposées. La peur de l'opposition, c'est la démonstration la plus éclatante de la faillite du système.

>> Une idéologie marxiste veut que nos systèmes politiques et économiques soient condamnés à la désagrégation, qu'ils s'effondrent sous leurs propres contradictions internes, et, afin de hâter cette désagrégation, l'Union des Républiques socialistes et soviétiques déploie tous ses efforts pour empêcher que les nations d'Europe occidentale ne puissent consolider, d'une façon fondamentale, leur stabilité économique et reconstruire leur économie démantelée par la guerre et l'occupation. Il s'agit de faire la preuve que la misère et le chaos sont les conséquences fatales des libres démocraties. Nous ne sommes plus devant un conflit de puissance, mais devant le choc de deux idéologies. La guerre est un des moyens utilisés pour arriver aux fins de cette idéologie expansionniste et totalitaire, mais ce n'est qu'un moyen. La préparation à la guerre – par le trouble qu'elle provoque, la perturbation qui l'accompagne – en est un autre au moins aussi puissant.

>> Il faut que la crise économique - constamment pronostiquée, souhaitée, espérée, attendue – se produise dans le monde libre. Et si elle ne se produit pas naturellement, il faut la précipiter artificiellement. Il faut que le climat favorable au développement, à la propagation du communisme se produise, cette doctrine ne pouvant proliférer que sur la misère. Comme ces grands oiseaux qui, dans les immenses plaines de la Pampa argentine, survolent les animaux mourants, dans l'attente de leur mort pour se jeter sur leur cadavre et s'en nourrir, le collectivisme guette notre défaillance pour nous absorber.

>> Notre génération se trouve donc placée devant un destin redoutable : faire face à un immense péril immédiat, qui risque de nous submerger tous et de faire disparaître les valeurs essentielles de notre civilisation ; lancer au monde apeuré et découragé un nouveau message qui finira - soyez-en sûrs - par l'emporter, car nous

avons pour nous les forces immenses de l'esprit, de la morale éternelle et de la vie. (...) Pour parer à cette menace grandissante, il faut agir d'une façon révolutionnaire, brutale et efficace. Le temps des repliements sur soi, des nationalismes ombrageux et des souverainetés nationales intangibles est révolu. L'Europe démoralisée, affaiblie par deux guerres successives, rétrécie et coincée entre deux grands empires, divisée non seulement par l'esprit de faction mais surtout parce que beaucoup de ses habitants espèrent en d'autres systèmes, l'Europe doit faire face à la situation. La tâche la plus urgente consiste donc d'abord à redonner aux Européens confiance en leur destin. L'avenir de l'Europe dépend pour une très large part de sa volonté, de sa foi, de sa résolution. Faire l'Europe, c'est d'abord défendre une certaine conception de force. Pour y réussir, personne n'est plus qualifié que les libéraux, traditionnellement attachés à une conception internationale des problèmes et des solutions à adopter. Contre nous se dressent, hélas ! Les routines, les préjugés, les obstacles. Et contre nous se dresse aussi une certaine conception de la pensée marxiste. Autrefois, les marxistes – quand ils étaient dans l'opposition – étaient internationalistes, mais, depuis qu'ils ont occupés le pouvoir, ils sont souvent devenu singulièrement nationalistes. (...) Ne soyons ni des négatifs, ni des opposants systématiques. Un anticommuniste qui n'est que cela est stérile. Un antimarxiste qui n'est que cela est vain. Nous voulons définir une conception vivante et unanime de la liberté. Le libéralisme ne doit pas être pessimiste. Il doit être une volonté. « Enfin, retenons cet aphorisme on ne peut plus pertinent : « si l'esprit libéral succombe, l'Europe succombera avec lui. »

#### La rénovation du libéralisme en Belgique.

##### **Paul Janson et Paul Hymans**

La rénovation du libéralisme dans notre pays s'est amorcée dans la deuxième moitié du XIXème siècle, précédent de quelques années la fondation, en 1885, du Parti ouvrier belge – appelé à devenir le Parti socialiste belge – et l'émergence d'une Jeune Droite démocrate au sein du Parti catholique.

Dans ses « Pages libérales » (1) que le plaisir de bouquiner m'avait fait découvrir, Paul Hymans (2) a retracé en historien averti l'histoire du libéralisme belge de 1830 jusqu'à la fin des années vingt, et notamment ce qu'il a appelé « l'évolution démocratique du libéralisme ».

A ce propos, il note que « pendant la période de 1880 à 1884, des tendances radicales se dessinent dans le parti libéral. Une forte poussée démocratique se produit. Paul Janson (3) et Emilie Feron (4) sont les personnifications les plus puissantes des idées nouvelles. »

Les divisions qui naquirent ainsi au sein du parti portaient sur la question électorale ; celle-ci mit aux prises les doctrinaires qui, sous la conduite de Frère-Orban (5), s'opposaient au suffrage universel, et les radicaux, avec Paul Janson pour leader, qui le réclamaient avec ferveur et persévérance.

« C'est en 1891, note encore Paul Hymans, que le pape Léon XIII lance l'Encyclique Rerum Novarum. Un groupe de démocrates chrétiens se fonde au sein du parti catholique sous la direction de MM. Renkin (6), Carton de Wiart (7) et de

Lantsheere (8), tandis que chez les libéraux, restés en grande majorité jusque là attachés à la stricte doctrine de l'individualisme et de la liberté économique et hostiles à toute intervention légale dans les conditions du travail, on se détache peu à peu de cette conception rigide. On commence à comprendre la légitimité, la nécessité de l'action de l'Etat dans le domaine social et économique au vue de remédier aux abus dont souffrent les plus faibles, de faciliter aux moins forts les conditions de la vie, de donner des bases humains et juridiques à l'organisation du travail, en vue de garantir les ouvriers contre les accidents, les risques de la vieillesse et de la maladie, et de favoriser les associations professionnelles qui groupent les ouvriers pour la défense de leurs intérêts. »

Quelques années plus tard, Paul Hymans revient sur la démocratisation du libéralisme et constate que « dans la bourgeoisie libérale un mouvement se produit qui tend à élargir la vie publique, qui s'insurge contre le rigorisme individualiste, qui découvre le problème social, s'en émeut, veut le transporter dans le domaine législatif.

>> Le parti libéral a eu le tort de rester trop longtemps et trop étroitement attaché à la pure économie classique fondée sur la liberté plus théorique que réelle de l'individu. Toute réglementation des conditions de travail paraissait une atteinte à l'indépendance de la personne humaine. On attendait le progrès du libre jeu des intérêts, de la concurrence, de l'évolution naturelle. Laissez faire, laissez passer. »

Mais dans la dernière partie du XIXème siècle, « grâce au développement des études sociales, et sous la pression des phénomènes économiques, sous l'influence aussi d'esprits généreux tels qu'Adolphe Prins (9), dont les enseignements rayonnèrent sur la jeunesse, de Waxweiler (10) que nous perdîmes pendant la guerre, le directeur de l'Institut de Sociologie, et de son successeur Mahaim (11), trois noms chers à l'Université Libre de Bruxelles, le libéralisme évolue vers des conceptions plus larges, plus compréhensives, plus humaines.

>> Il reconnaît le devoir de la puissance publique d'agir pour remédier aux abus d'un individualisme excessif, pour protéger les faibles, pour garantir les droits et la santé des ouvriers, pour substituer à l'indifférence et à la charité, l'idée de la solidarité et le système des assurances.

>> Le principe de l'intervention n'est plus contesté. Tout, en cette matière, est désormais question de mesure et d'opportunité. »

Les termes « néo-libéral » et « néo-libéralisme » n'étant pas encore introduits dans le vocabulaire économique à la fin du XIXème siècle, on peut dire que les libéraux de l'époque qui admettaient une certaine intervention de l'Etat dans le domaine économique et social, étaient des néo-libéraux avant la lettre.

La rénovation du libéralisme belge s'est poursuivie au XXème siècle notamment sous l'impulsion d'Albert Devèze (12), de Roger Motz et de Jean Rey

**Albert Devèze**

Dans « Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940 »(13) – ouvrage remarquable que, jeune militant, j’avais repéré dans la vitrine d’une librairie bruxelloise, et qui tombait à pic pour mon éducation politique -, Carl-Henrik Höjer écrit que « sous l’inspiration de M. Devèze, les congrès de 1919 et 1920 votèrent une série de résolutions qui marquent une rupture avec l’école de Manchester. M. Devèze était d’avis que l’Etat intervint dans les questions sociales et économiques. Mais, et c’est par là qu’il s’éloignait aussi bien de toute forme de collectivisme que de l’ancienne doctrine de son parti, il ne fallait pas que l’Etat se substituât à l’individu. L’Etat devait, autant que possible, se limiter à stimuler l’initiative privée, à surveiller, à coordonner et à veiller à ce que le fort n’abusât de sa force au détriment du faible. M. Devèze soulignait aussi la nécessité pour toutes les classes de collaborer pour le bien commun. Cette négation de la lutte des classes est restée l’un des commandements du libéralisme belge ».

C’est en ce sens, effectivement, que s’était exprimé Albert Devèze lorsqu’il écrivait dans la revue « Le Flambeau » du 1<sup>re</sup> juin 1929 :

« A ceux qui – communistes ou communisants, ou simple marxistes aveuglés par leur doctrinarisme – rêvent de jeter l’une contre l’autre les classes sociales et de substituer à l’ordre établi, par la violence ou par étapes, l’aveugle dictature du nombre et de l’ignorance – résistons de toutes nos forces – en poursuivant au contraire la collaboration cordiale de tous les éléments actifs de l’économie nationale. Et ne soyons pas plus complaisants, s’il s’agit aussi de réfréner, chez certains riches, l’appétit de l’argent, l’âpreté du gain, un injustifiable désir de domination et de privilège. »

### **Roger Motz**

En 1937, un an avant Colloque Walter Lippmann - qui s’est tenu du 26 au 30 août 1938 -, Roger Motz dans « Libéralisme 1937 », définissait avec clarté et précision la position du libéralisme belge dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale.

Paul Hymans, auteur de la préface, présentait cet ouvrage comme « l’œuvre d’un homme nouveau, interprète éloquent et fidèle de la jeune pensée libérale ».

Roger Motz était alors secrétaire général du Parti libéral, et quelques années auparavant il avait participé aux travaux du comité d’études que le Parti libéral avait chargé de réexaminer les problèmes de l’heure et d’élaborer la charte d’un libéralisme rénové. Les jeunes étaient majoritaires au sein de ce comité d’études, et parmi eux la forte personnalité de Roger Motz n’avait pas tardé à émerger.

Mais qu’était donc ce libéralisme rénové dont Motz fut « un des promoteurs les plus actifs et les plus écoutés », ainsi que le notait l’éditorialiste de « Solidra », une revue mensuelle de l’époque ? Ouvrons Libéralisme 1937 et laissons parler l’auteur lui-même.

Retraçant l’évolution de la doctrine libérale, Roger Motz faisait de prime abord la constatation suivante : « Les principes essentiels de la doctrine libérale ont pu, au cours du dernier demi-siècle, résister aux atteintes du temps. C’est pour les



esprits libéraux de notre époque une grande consolation de voir tant de gens se réclamer des libertés constitutionnelles pour la défense desquelles notre parti a si longuement et noblement combattu. Mais les applications que l'on en a tirées, les lois qui s'en sont inspirées, les programmes politiques qui furent proposés aux électeurs, ont portés très profondément l'empreinte des conditions économiques et sociales du temps où ils furent conçus ».

Il en fut ainsi du « nouveau programme libéral en matière économique » de 1935, à l'élaboration duquel Roger Motz prit une large part et qu'il commentait en ces termes : « Sans être aussi touffu que le Plan du Travail (14), ce programme qui est remarquable par le caractère précis et pratique des solutions qu'il propose, serre de plus près les réalités de la vie économique. Tout en étant visiblement dominé par les préoccupations nées de la longue crise qui, de 1929 à 1935, a ravagé le monde, il a néanmoins un but plus durable et plus lointain. Il se propose non point d'établir ni même de rédiger l'économie, mais d'y introduire le minimum d'organisation et de méthode qu'imposent les conditions actuelles de la production des marchandises et de l'utilisation de la main-d'œuvre. (...) Que le monde traverse une époque de prospérité ou de dépression, il n'en est pas moins certain que les moyens de production, les besoins de la consommation continuent à évoluer sans arrêt, et qu'à des temps nouveaux, il faut des règles nouvelles. »

Ces règles nouvelles, ce sont donc une certaine organisation de l'économie et une certaine intervention de l'Etat. C'est aussi un plan de lutte contre le chômage, « impliquant toute une série de mesures d'adaptation de la main-d'œuvre au volume de travail disponible, telles que la limitation du nombre des heures de travail, le développement de l'artisanat avec, conjointement, l'organisation de la petite propriété terrienne, la rééducation technique des chômeurs, etc. »

« Mais, dira-t-on, - et ici Roger Motz va au devant de la critique - dans ces conditions que reste-il du libéralisme économique ? Afin de résoudre les difficultés d'une crise plus longue et plus pénible que les autres, ses défenseurs les plus attirés l'ont-ils donc délibérément trahi, pour s'élancer sur les entiers aventureux de l'économie dirigée ? Seront-ils les premiers à creuser le tombeau de la liberté ?

>> Il importe ici de faire de nettes distinctions entre étatsisme, économie dirigée et économie organisée. L'étatsisme est le régime sous lequel les pouvoirs publics s'attribuent la fabrication exclusive de certains produits, la nationalisation du crédit, le monopole de vente de certaines marchandises ou l'exploitation d'un nombre sans cesse croissant de services sociaux précédemment réservés à l'initiative privée. (...) L'économie dirigée est le système par lequel l'Etat fixe la quantité totale des produits à fabriquer, les conditions techniques dans lesquelles ils doivent être ouverts, détermine la nature et le montant des investissements. (...) L'économie organisée consiste essentiellement en un politique assurant l'appui de l'Etat à toutes les tentatives d'organisation rationnelle d'une branche de l'économie privée, sous la double réserve que le résultat n'en soit pas opposé à l'intérêt général et qu'il soit toujours possible de modifier la structure nouvelle en cas de renversement des conditions économiques. »

Et Roger Motz de conclure que « l'Etat chargé de l'application des lois et défenseur de l'intérêt général, peut réglementer certaines activités touchant au crédit

public, peut présider à la libre organisation de certaines industries, peut ordonner une police nouvelle du commerce, mais ne peut en aucune circonstance créer des monopoles de vente ou d'achat, diriger des entreprises, déterminer la nature et le montant des investissements, manœuvrer lui-même un seul des leviers de commande de l'économie nationale. Ce rôle, dont il ne s'est jamais acquitté avec succès, lui reste interdit. »

La libre entreprise demeure bien sûr le fondement de l'économie libérale, et la liberté économique le crédo des libéraux. Roger Motz ne manque pas de le souligner par opposition aux conceptions socialistes : « Alors que les socialistes veulent mettre fin au régime de la liberté économique, tout en se déclarant les plus fermes défenseurs des libertés constitutionnelles, les libéraux pensent qu'il n'est pas possible de scinder d'une manière aussi profonde et aussi définitive le champ qui est réservé à l'activité humaine. Il n'y a, en effet, aucun exemple d'un régime où, après la socialisation des moyens de production et la mise sous tutelle de l'économie privée, les libertés intellectuelles et morales aient pu se maintenir plus de quelques mois. (...) Réciproquement, il n'existe pas de pays où la liberté de pensée et d'opinion ayant été supprimée par la volonté d'un dictateur, les libertés économiques aient pu aux inquisitions sans cesse plus vexatoires d'un Etat autoritaire. (...) En réalité, la liberté est indivisible. Tout système politique qui tend à la restreindre, à la mutiler, comme le Plan du Travail préconisant la création d'un domaine socialisé et d'un secteur privé, lui porte un coup mortel et risque de provoquer sa disparition totale à brève échéance. (...) Il est bien entendu qu'il ne faut pas en conclure que toute licence doit être laissée aux trusts et aux monopoles de faits qui cherchent, par l'élimination de toute concurrence, à régner en maîtres absolus sur des branches entières de l'économie nationale. C'est précisément parce qu'ils constituent par leur action envahissante un grave danger pour la liberté que le législateur peut leur assigner d'étroites limites et des règles sévères de gestion. »

Il importe donc de combattre les abus de la puissance économique afin de garantir la libre concurrence. Il importe aussi d'assurer à chacun – et d'abord aux plus faibles – une réelle liberté. Roger Motz en était très conscient lorsqu'il écrivait : « Pas plus que n'est vraiment libre dans le régime capitaliste un ouvrier privé par une dépression économique, de son travail et de son pain, n'est libre dans un Etat communiste celui qui, ne pouvant subsister que par son labeur, se verrait contester le droit au travail – et souvent le droit de vivre – uniquement pour un non-conformisme d'opinions. Il n'y a à ce cruel dilemme qu'une seule solution possible : c'est, dans un régime de libéralisme politique et économique, de charger la puissance publique d'organiser la prévoyance et la solidarité sociale de réfréner les excès de l'égoïsme et de l'individualisme, d'inculquer à chaque citoyen les sentiments de la responsabilité et de la dignité humaine. Les talents, les dons, les possibilités des individus constituent le moteur de la vie sociale ; sans nul doute, ils conduisent à l'inégalité matérielle entre les hommes ! Mais chacun d'entre eux sera assuré de l'égalité du point de départ et jouira en toutes circonstances d'un minimum vital de salaires ainsi que du droit au travail. »

Cette dernière citation de « Libéralisme 1937 » me semble résumer parfaitement les conceptions nouvelles des libéraux belges de l'époque et de Roger Motz en particulier.

## **Jean Rey**

Dix ans plus tard, dans la revue « Le Flambeau », Jean Rey faisait le point à son tour sur la position du libéralisme belge en 1947.

J'ai repris de larges extraits de cette étude dans « Jean Rey, figure de proue du libéralisme », l'article par lequel j'ai mis un terme à mon action militante, et donc aussi à la narration de mes souvenirs.

### Sous le signe du néo-libéralisme

Je reviens maintenant aux années cinquante sans quitter le néo-libéralisme. C'est en effet sous le signe du néo-libéralisme que le Parti libéral publia en mars 1954 – un mois avant les élections législatives – un programme économique en douze points « axé sur l'élévation continue du standard de vie de tous les Belges par le développement et la valorisation du pouvoir d'achat de la population ».

Les auteurs du programme – un groupe de jeunes économistes libéraux – considéraient que cet objectif serait le plus aisément atteint dans un climat de liberté, ce qui ne signifiait pas, selon eux, que les Pouvoirs publics pussent se désintéresser de la politique économique. Par ailleurs, ils préconisaient « une politique active d'expansion économique, tournée vers l'extérieur, vers la consolidation des marchés actuels, vers le retour aux marchés temporairement perdus et vers la conquête de débouchés nouveaux ». Ils estimaient important « que les Pouvoirs publics veillent au maintien d'une réelle concurrence sur tous les marchés » et rappelaient que le Parti libéral, comme il l'avait proclamé dans son Congrès doctrinal des 28 et 29 avril 1951, était « fermement décidé à lutter contre tout ce qui compromet la concurrence et le mécanisme des prix, notamment contre les abus des monopoles, qui entraînent l'exploitation du consommateur, contre le bilatéralisme qui fausse les échanges internationaux, contre le protectionnisme (tarifs douaniers excessifs, contingentement, subventions) qui endorment la vigilance des entreprises, contre les nationalisations qui paralysent l'effort individuel ».

Ce programme, dont je n'ai évidemment pu citer ici que quelques extraits, le Parti avait cru utile de le publier pour démontrer, comme le notait le président Henri Liebaert (1) dans la préface, qu'il possédait un programme économique « capable de séduire les masses ».

### Ce qu'il faut savoir du libéralisme

J'ai dit déjà l'importance que revêt à mes yeux l'éducation politique des citoyens dans un régime démocratique. C'est vrai pour tout citoyen qu'il soit ou non militant d'un parti politique. Mais le militant est directement concerné. Aussi étais-je très content d'apprendre la publication par la Fédération nationale des Jeunesses Libérales de Belgique d'un petit manuel intitulé « Ce qu'il faut savoir du libéralisme ». Une lacune était ainsi comblée. Désormais, les militants disposaient d'informations détaillées sur tout ce qui a trait au libéralisme belge et international : une définition du libéralisme, l'histoire et l'organisation du parti, les Femmes libérales, les Jeunesses libérales, les œuvres sociales libérales et un aperçu du libéralisme dans le domaine international. Le cinquième et dernier chapitre contient

des renseignements utiles concernant les organes de la presse libérale, les mandataires et les ministres d'Etat.

La publication quasi simultanée de ce manuel et du programme économique libéral témoignait de la vitalité d'un parti que ses adversaires disaient moribond.

### Première coalition violette

Doté d'un programme économique bien charpenté, susceptible non seulement de porter remède aux problèmes économiques de l'heure – persistance du chômage, niveau élevé des prix de revient, précarité des finances publiques – mais également de préparer un meilleur avenir économique et social pour notre pays, le Parti libéral était prêt à assumer les responsabilités du pouvoir. Bien lui prit d'avoir élaboré ce programme, car lors de la formation du gouvernement socialiste-libéral issu des élections du 11 avril 1954, Jean Rey se vit attribuer le portefeuille des Affaires économiques.

A propos de la formule gouvernementale, j'avais noté à l'époque qu'au dire des sociaux-chrétiens, elle ne se justifiait que par un anticléricalisme désuet. J'avais noté aussi que les journaux de l'opposition qualifiaient le gouvernement de gouvernement « de front populaire » (La Libre Belgique) et – ô paradoxe ! – « d'immobilisme social » (La Cité). J'avais noté enfin que quelques semaines avant les élections, le ministre socialiste Pierre Vermeulen (1) avait reconnu que le temps des nationalisations était dépassé, que le président du Parti socialiste, Max Buset (2), avait signifié à la F.G.T.B., dans Le Peuple, qu'il ne pouvait être question de nationalisations, et que même des syndicalistes tels MM. Genot (3) et Renard (4) semblaient moins fervents de nationalisations qu'auparavant. Lors d'un congrès récent de la F.G.T.B., André Renard avait déclaré que « la nationalisation n'est pas un but en soi », que « ce qui importe, ce sont les résultats auxquels une formule déterminée permet d'aboutir ». Les sociaux-chrétiens ; qui étaient censés connaître la position des socialistes, étaient dès lors malvenus à qualifier la coalition socialiste-libéral de « gouvernement bâtard » et de « cohabitation honteuse », et à affirmer que les libéraux et les socialistes n'avaient trouvé un terrain d'entente que dans leur anticléricalisme commun.

L'alliance socialiste-libérale était justifiée parce que conforme aux résultats des élections du 11 avril (le Parti socialiste et le Parti libéral avaient gagné respectivement 9 et 4 sièges à la Chambre des Représentants). Il n'empêche que d'aucuns craignaient une renaissance de l'anticléricalisme. Marcel Grégoire, qui était un observateur attentif de la vie politique, fit part de cette crainte dans le « Soir » du 21 mars 1953 (5), donc avant l'arrivée au pouvoir de la coalition socialiste-libérale. Lui-même estimait qu'« il suffirait sans doute que le P.S.C. ne soit plus seul au gouvernement pour qu'une politique pas tellement différente de celle qu'il pratique aujourd'hui cesse d'être qualifiée de cléricale ». « Ce qui est vrai, ajoutait Marcel Grégoire, c'est qu'un certain anticléricalisme subsiste à l'état de tendance, et se rencontre d'ailleurs chez des esprits parfois très religieux. Il est assez souvent le fait d'hommes qui n'étudient pas tellement la religion d'un point de vue abstrait, mais l'observe réalisée chez des personnes qui s'en réclament ouvertement. Pour ces hommes, le catholicisme, c'est, avant tout, le catholique, et de même qu'effectivement bien des catholiques apprécient le communisme selon le comportement des

communistes, eux se font une opinion sur le catholicisme d'après la manière dont ils voient vivre les catholiques. »

A la même époque parut dans la « Tribune libre » du « Soir » (6) un article de Jean Rey qui, lui, dénonçait une recrudescence du catholicisme politique.

« Le catholicisme, écrivait le porte-parole du Parti libéral, est la religion de la grande majorité des Belges, et, selon toutes vues humaines, il est destiné à le rester fort longtemps. C'est un fait dont il est sage de s'accommoder, qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse. Mais le catholicisme politique, qui s'était assagi dans l'entre-deux-guerres, connaît actuellement une recrudescence qui pèse sur la vie de la nation. Incapable de résoudre seul les problèmes fondamentaux, il entretient cependant par sa prétention à l'exclusivisme un esprit de bataille qui va à l'encontre des nécessités les plus évidentes. Il sépare ce qui devrait être uni, il irrite les questions qui devraient se résoudre dans un climat de paix. Les plus intelligents des catholiques s'en rendent compte et le déplorent, mais ils n'ont pas grand chose à dire. La présidence même du parti social-chrétien est le signe de cette évolution. De M. De Schryver (7) à M. Théo Lefèvre (8), on mesure le chemin parcouru. Peu d'observateurs politiques y verront une ascension.

>> En attendant, les vieilles querelles sont de nouveau rallumées et les plaies politiques de nouveau à vif. Il règne dans les milieux de gauche une irritation profonde comme notre pays n'en a plus connu depuis 1912. Quand demain le parti social-chrétien aura perdu la majorité, il faudra beaucoup de sagesse et de courage politique aux partis de gauche pour échapper à la tentation d'exercer des représailles. Espérons qu'ils auront cette modération. Mais si vraiment c'est pour en arriver là que le parti social-chrétien a revendiqué le pouvoir sans partage, qui donc oserait soutenir que ce soit un bien pour le pays ? »

### Laïcisme ou Cléricalisme

J'avais sur la question du cléricalisme et de l'anticléricalisme une opinion quelque peu différente de celles déjà exprimées par quelques hommes politiques de droite et de gauche, et je tenais à la faire connaître aux lecteurs d' « Agir ». Ce que je fis sous le titre « Laïcisme ou cléricalisme » (1).

« Cléricalisme et anticléricalisme, écrivais-je, sont des notions déjà fort anciennes qui, si elles subsistent, n'en ont pas moins revêtu une signification plus large. Encore s'agit-il de s'entendre sur la signification qui doit leur être attribuée. Disons tout de suite que tant qu'on ne se sera pas mis d'accord sur le sens des notions en présence, la confusion subsistera, laissant la porte ouverte aux malentendus.

>> Les définitions du cléricalisme et de l'anticléricalisme ne manquent pas, mais elles diffèrent selon qu'elles sont données par un homme de droite ou de gauche.

>> A droite, M. Harmel (2), ancien ministre social-chrétien, définit le cléricalisme « toute forme d'incompréhension des croyants à l'égard de ceux qui ne partagent pas leur foi » et l'anticléricalisme « chaque acte d'hostilité des non-croyants vis-à-vis du dogme, de la hiérarchie ou des œuvres des religions ». Et M. Harmel précise : « Cléricalisme et anticléricalisme sont des formes d'agression qui,

lorsqu'elles se traduisent en actes ou en doctrines politiques paraissent condamnables à nos yeux de sociaux-chrétiens ».

>> M. Harmel devrait convenir que sa première définition s'applique à la notion de l'intolérance, respectivement religieuse et antireligieuse, plutôt qu'aux termes « cléricalisme » et « anticléricalisme ». Par ailleurs, M. Harmel confond l'anticléricalisme avec le cléricalisme antireligieux.

>> A gauche, M. Vermeulen, ministre socialiste, écrit : « Le cléricalisme, c'est l'Eglise attachée à un parti et un parti attaché à l'Eglise, l'un se servant de la religion comme d'un moyen de gouverner le pays, l'autre s'appuyant sur la politique pour peser sur les consciences ». Et « l'anticléricalisme, lorsqu'il s'oppose à une Eglise militante dans l'arène politique, est une réaction saine de l'esprit de liberté ».

>> Définition exacte, mais incomplète, à notre humble avis, étant donné la dualité du cléricalisme.

>> Longtemps le cléricalisme a été l'apanage du catholicisme : la religion catholique était religion d'Etat, l'Eglise catholique cumulait les pouvoirs spirituel et temporel. Au nom de la vérité, l'Eglise catholique refusait des droits à l'erreur ; elle était forcément intolérante et antilibérale, le libéralisme étant, à ses yeux, « la doctrine qui reconnaît et assure des droits égaux à l'erreur et à la vérité, au mal et au bien ». Dans son « Cours d'Apologétique Chrétienne », le P.W. Devivier S.J. affirmait : « l'Eglise catholique romaine est seule vraie et obligatoire pour tous les hommes. Elle seule a donc, de par la volonté de Dieu, le droit de s'établir, de se propager, de s'imposer à la foi et à l'obéissance de tous les hommes. Il suit de là que personne, ni individu, ni gouvernement, ne peut légitimement dénier ce droit exclusif de l'Eglise catholique. (...) Là se trouve, en thèse, l'inévitable condamnation des libertés modernes (liberté de conscience et des cultes, liberté de la presse, liberté d'enseignement, liberté d'association, n.d. r.) : que sont-elles, en effet, sinon le refus du respect et de la protection dus aux droits exclusifs de l'Eglise catholique ? »

>> L'anticléricalisme, « réaction saine de l'esprit de liberté » qui s'était manifestée dans le giron même de l'Eglise catholique sous l'impulsion des Lamennais (3), des Dupanloup (4) et autres Montalembert (5), s'enflammait à mesure que les autorités ecclésiastiques empiétaient sur le pouvoir temporel. La publication, en 1864, de l'encyclique Quanta cura et du Syllabus (le pape Pie IX y condamne, entre autres systèmes philosophiques, des conceptions diverses touchant à l'Eglise, à la société civile et au libéralisme moderne) marque, semble-t-il, le point culminant de la lutte entre cléricaux et anticléricaux, lutte qu'en Belgique la loi scolaire de 1879 allait inopportunément raviver. Certes, les anticléricaux de l'époque ne sont pas exempts de tout reproche. N'ont-ils pas confondu, à tort, catholicisme et catholiques ? N'ont-ils pas eu tort de juger le catholicisme d'après le comportement de certains dignitaires de l'Eglise romaine ? Ils ont eu tort comme ont tort, aujourd'hui, les catholiques qui confondent le laïcisme avec le cléricalisme antireligieux.

>> Le problème du cléricalisme et de l'anticléricalisme gagne en clarté ce qu'il perd – fort heureusement d'ailleurs – en animosité, lorsqu'on en précise les données. Le fait de toujours opposer cléricaux et anticléricaux et, surtout, d'entendre uniquement par là partisans et adversaires de l'ingérence du clergé catholique dans les

affaires politiques, est la source de malentendus qu'il est possible de dissiper, une fois pour toutes, en déplaçant le problème, c'est-à-dire en le plaçant sur son véritable terrain.

>> Il y a malentendu en ce sens que, d'une part, les cléricaux reprochent volontiers aux anticléricaux de viser l'Eglise catholique sous le couvert de l'anticléricisme, et que, d'autre part, les anticléricaux sont enclins à voir dans toute action de l'Eglise catholique dans l'arène politique, une insupportable immixtion. L'Eglise catholique a certes le droit de se défendre, et l'accuser d'empiéter sur la politique lorsqu'elle ne fait que se défendre, est pour le moins injuste. Que les hommes politiques se frappent la poitrine, qui en tant que tels ou groupés en partis politiques et au nom de l'anticléricisme font la guerre à l'Eglise et à la religion ! Se croyant des anticléricaux, ils sont en réalité des cléricaux. Car au cléricisme religieux s'oppose le cléricisme antireligieux (6).

>> Que l'Eglise catholique de Belgique et le parti social-chrétien, de leur côté, sortent du cercle vicieux dans lequel cléricaux de droite et de gauche en sont réduits à se jeter continuellement la pierre ! Qu'ils adhèrent au laïcisme qui, lui, s'oppose à tout cléricisme, à toute contrainte, spirituelle ou matérielle, et groupe des croyants et des non-croyants, soucieux qu'il est de rapprocher les hommes plutôt que de les séparer !

>> Non, le laïcisme n'est pas ce qu'en pensent ou disent les sociaux-chrétiens ; il n'est pas, comme l'a soutenu dernièrement à la Chambre, le député P.S.C. du Bus de Warnaffe (7), une doctrine qui est aux antipodes de la doctrine catholique.

>> Non, le pire adversaire de l'Eglise et de la religion, ce n'est pas le laïcisme, c'est le cléricisme antireligieux et, pour le dire tout net, le communisme.

>> Le fait est – et c'est l'important – que deux conceptions de la politique s'affrontent. L'une chère aux libéraux : ceux-ci ne nient point l'existence de la vérité religieuse, mais soutiennent, comme celle-ci n'est pas évidente, vu la diversité des croyances, qu'il s'agit ici-bas – et c'est précisément l'objet de la politique – d'assurer le salut temporel et public en dehors des controverses philosophiques et religieuses. C'est la conception laïque (8). L'autre propre aux totalitaires : ceux-là subordonnent la politique à ce qu'ils croient être la vérité religieuse, soit qu'ils se prononcent pour, soit contre une ou la religion. C'est la conception cléricale.

>> Laïcisme ou cléricisme : c'est tout un ou tout autre. Ou bien l'Eglise catholique continuera, notamment en Belgique, de patronner un parti politique et tolérera-t-elle davantage qu'un parti politique, en l'occurrence le P.S.C., la compromet en profanant la religion catholique à des fins politiques, et dans ce cas le laïcisme lui restera hostile. Ou bien l'Eglise catholique poursuivra son évolution vers plus de libéralisme et se borne-t-elle à combattre le cléricisme communiste en cessant elle-même d'être cléricale, et alors la lutte idéologique se concentrera sur le communisme.

>> Espérons que, placée devant le choix : laïcisme ou cléricisme, l'Eglise catholique aura la sagesse de choisir le laïcisme en renonçant à tout cléricisme.

>> Espérons aussi que des voix libérales s'élèveront contre les atteintes portées à la liberté des cultes dans les pays situés au delà du rideau de fer. Ainsi se vérifiera le mot de Max Salvadori : « Lorsque les Eglises oppriment, le libéralisme est contre elles ; lorsqu'elles sont opprimées, il est pour elles ».

>> Et ainsi, le parti libéral ne passera plus peut-être pour l'ennemi de l'Eglise et de la religion catholique, voire de la religion tout court ».

L'espoir que je formais dans l'article repris ci-dessus au sujet de l'évolution de l'Eglise catholique fut exaucé quelques années plus tard lorsque le Concile Vatican II, dans la constitution Dignitas Humanae (7 décembre 1965) sur la Liberté humaine, reconnut le droit à la liberté religieuse. Il le fit en ces termes :

« Le Concile du Vatican déclare que la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit. Le pouvoir civil (...) dépasse ces limites s'il s'arroge le droit de diriger ou d'empêcher les actes religieux. Personne ne peut être amené par contrainte à la foi. Il est en effet manifeste que les peuples sont aujourd'hui portés à s'unir davantage, que des relations plus étroites s'établissent entre populations de cultures et de religions différentes ; que s'accroît la conscience prise par chacun de sa responsabilité personnelle. Pour que s'instaure donc, dans le genre humain, des relations pacifiques et la concorde, il s'impose qu'en tous lieux la liberté religieuse soit sanctionnée par une garantie juridique efficace »(9).

J'éprouvai une vive satisfaction en apprenant l'approbation, par le concile, de cette importante constitution. Désormais, on pouvait être à la fois libéral et catholique.

### La question scolaire

Les passions soulevées par la question royale étaient à peine assagies qu'elles se déchaînèrent de nouveau dans le conflit scolaire.

Je savais, pour l'avoir lu notamment dans les « Pages Libérales » de Paul Hymans, qu'une grande partie de notre histoire politique était remplie de longues disputes sur la question scolaire. Le conflit reprit donc de plus belle dans les années cinquante.

Profitant de la majorité absolue qu'il avait obtenue aux élections du 4 juin 1950, le P.S.C. – C.V.P., au pouvoir jusqu'en 1954, menait une politique scolaire qui eut pour effet d'irriter les partis de l'opposition. Ceux-ci ne se firent pas faute de dénoncer les « outrances » de M. Harmel qui était, à l'époque, ministre de l'Instruction publique.

Jusqu'alors, j'avais soutenu le point de vue que le Parti libéral avait reformulé encore au Congrès doctrinal des 28 et 29 avril 1951 en ces termes :

« Liberté de l'Enseignement ? Nul ne songe à y porter atteinte. Qui veut ouvrir une école peut le faire : il ne peut y avoir de monopole pour les pouvoirs publics. Mais le droit d'enseigner n'emporte pas celui d'obtenir des subsides.



>> Que demain on ouvre dans tout le pays des écoles marxistes où l'on enseignerait aux enfants la lutte des classes, des écoles communistes où l'on formerait de petits staliniens, et l'Etat serait obligé de les aider par des subventions ? Thèse insoutenable.

>> Le vœu du libéralisme est que la sollicitude n'aille pas aux institutions qui poussent à la division des citoyens, mais, au contraire, à celles qui s'efforcent – comme l'école publique et nationale – de les rassembler par-delà les divergences politiques, philosophiques et religieuses, et de les unir. »

La lecture de deux ouvrages, celui de Salvador de Madariaga que j'ai évoqué plus haut et un ouvrage de Mgr Suenens (1) m'amena à prendre fait et cause pour les défenseurs de l'égalité scolaire.

Je tenais donc à expliquer le revirement d'opinion qui s'était opéré en moi et à exposer le point de vue auquel je m'étais rallié. Il me parut opportun de le faire avant le Congrès libéral des 27 et 28 octobre 1956, car je savais que la question scolaire figurait à l'ordre du jour, ayant pu prendre connaissance du « Rapport sur une conception libérale de l'enseignement » et d'une « Résolution sur les problèmes de l'enseignement » destinés à être soumis à l'approbation des congressistes.

L'article (2) que je fis parvenir à la direction d' « Agir » parut deux jours avant l'ouverture du Congrès (3). Il valut « de nombreuses lettres » et « un vigoureux article de Jacobin » à ladite direction, comme l'écrivait Jean-Emmanuel Van Kerckhoven, ajoutant que « la thèse hardie de notre collaborateur devait provoquer des réponses, des répliques, des discussions, voire des réactions violentes. C'est très bien ainsi. Du choc des idées jaillit la lumière... Et de la lumière il n'y en a jamais de trop quand on cherche une solution à cet épineux problème qui, comme on l'a déjà dit, empoisonne toute notre vie politique. Notre journal, justement parce qu'il est libéral, ne pouvait, à la veille d'un congrès où toutes les opinions allaient s'affronter, refuser de jeter dans le débat une solution qu'un bon militant croit être la bonne ».

Jacobin, par contre, jugea mon article « tout à fait inopportun, c'est le moins que l'on puisse en dire », et le qualifia de « longue dissertation théorique, fort tortueuse d'ailleurs, sur les droits et devoirs de la famille et de l'Etat dans le domaine de l'instruction et de l'éducation des enfants » et « dépassé depuis longtemps par les événements ».

Je répondis à Jacobin, mais ma réponse ne fut pas publiée, le directeur général d' « Agir » estimant « inutile, à l'heure actuelle, de poursuivre cette polémique ». Je fus à la fois étonné et déçu par l'attitude du directeur général, mais deux ans plus tard – en 1958 – j'étais parmi ceux – nombreux j'imagine – qui, las de cette sempiternelle querelle scolaire, se réjouirent de son dénouement, c.-à-d. de la conclusion du Pacte scolaire. Heureux dénouement dont je me réjouis d'autant plus, à l'époque, que le pacte scolaire était conforme à la conception libérale de l'enseignement que j'avais défendue deux ans plus tôt.

Pour un renforcement libéral

J'ai, plus d'une fois, pris la plume pour faire une mise au point ou, s'agissant des adversaires du libéralisme, réfuter ce que j'estimais contraire à la vérité. Ainsi, lorsque Charles Moureaux, dans la « Tribune libre » du « Soir » (1), avait fait « l'éloge de la vérité » et m'avait amené à refaire un plaidoyer pour un renforcement libéral.

« Il n'y a guère, écrivais-je, M. Charles Moureaux a fait, dans la « Tribune libre » du « Soir », « l'éloge de la vérité ». Le sénateur libéral a fait valoir quelques vérités sur lesquelles il n'est peut être pas inutile de revenir.

La première de ces vérités, celle dont il faut sans cesse être pénétré, pour résister aux critiques de la droite sociale-chrétienne et notamment de la « Libre Belgique », réside dans le fait que, associé au parti socialiste, le parti libéral a dû composer avec celui-ci et que par conséquent il n'a pu, en toutes occasions, faire prévaloir les solutions libérales. « C'est la loi de toute coalition de partis dont les idéologies, les doctrines et les programmes sont différents, précise M. Moureaux, de devoir transiger, c'est-à-dire de vivre sur des concessions réciproques ». Le parti socialiste n'a pas non plus échappé à cette loi, au grand dam d'ailleurs de son aile gauche dont l'organe (2) soulignait, l'autre jour encore, ce qui lui « paraît être la préoccupation principale des militants socialistes : ne pas confondre les positions du parti avec les compromis gouvernementaux ; ne pas abandonner la défense des principes socialistes, sous prétexte que ceux-ci sont inacceptables pour nos parlementaires libéraux. »

Une deuxième vérité qui mérite que l'on s'y attarde (« Agir » y a d'ailleurs consacré un article dans son n° du 21 septembre dernier) est que, si la représentation libérale au Parlement était doublée, le programme libéral de réformes serait mis à exécution, et qu'il dépend des Belges qu'il en soit ainsi.

Ce n'est enlever aucun mérite à l'article du sénateur Moureaux que d'ajouter qu'il dépend en premier lieu du parti libéral que les projets libéraux deviennent des réalités.

Les adversaires du parti libéral n'ont cessé jusqu'ici de le minimiser et, à maintes reprises même, ils ont prophétisé sa disparition de la scène politique. Jamais cependant, de mémoire d'homme, le parti libéral n'a fait preuve de tant de vitalité. Nous songeons ici au fructueux travail que fournissent le Centre d'études libérales de Liège, le Centre Paul Hymans et la Stichting Arthur Vanderpoorten (3), trois centres libéraux dont les deux derniers sont de date assez récente.

Et pourtant... Le parti libéral avec ses 47 parlementaires a l'air bien pauvre entre une droite sociale-chrétienne qui en compte 174 et une gauche socialiste où on en dénombre 158.

Comment enrichir le patrimoine libéral ? Comment rallier les suffrages d'un plus grand nombre de Belges et retrouver la confiance de ceux qui, pour l'une ou l'autre raison, ont déserté le parti libéral ?

Disons tout de suite que les moyens de faire accroître la représentation libérale au Parlement sont multiples.

Il y a d'abord les réalisations des ministres libéraux. Le moment n'est pas encore venu de dresser le bilan complet de la participation libérale au gouvernement. Mais une chose est dès à présent certaine, c'est que, malgré les imperfections inhérentes à toute œuvre humaine, ce bilan sera positif, et que dès lors il n'y a pas lieu de craindre le verdict électoral. Nous croyons même que la popularité du ministre Vanaudenhove contribuera à assurer le succès libéral aux prochaines élections.

Mais il faut voir plus loin, il faut trouver au « problème libéral » des solutions appropriées et définitives, c'est-à-dire libérales et valables en toutes circonstances, que le parti libéral soit au gouvernement ou dans l'opposition.

La première condition requise pour obtenir la faveur de l'opinion est de tenir compte des caractéristiques et des aspirations de celle-ci, sans pour autant violer les principes auxquels on adhère.

Si, en général, les Belges sont très attachés à la liberté, ils n'en demeurent pas moins traditionnellement fidèles à la religion catholique. Certes, on peut différer d'avis sur la question de savoir si le catholicisme et le libéralisme sont oui ou non compatibles. Mais, est-ce trahir la doctrine libérale que de traiter les catholiques et les non-catholiques sur un pied d'égalité ? N'est-ce pas un des devoirs du libéralisme, de reconnaître et d'assurer à tous les citoyens et à toutes les familles les mêmes droits dans tous les domaines, y compris celui de l'enseignement, en partant du principe que sans égalité il n'y a pas de vraie liberté ? Certes, de même qu'il n'y a pas de liberté politique sans égalité politique, de même il n'y a pas de liberté scolaire sans égalité scolaire.

Aussi sommes-nous convaincus que, quelles que soient les consignes de l'épiscopat, le parti libéral pourra compter sur d'autant plus de catholiques qu'il sera moins injuste – le mot n'est pas trop fort – à l'égard de l'enseignement catholique.

Autant le libéralisme se doit de faire cas de la famille et de ses droits, en un mot d'être familial, autant le libéralisme a besoin d'être social, c'est-à-dire de se soucier du sort de la classe ouvrière. C'est dans la mesure où il imprimera au libéralisme un caractère à la fois familial et social, outre son caractère individualiste, que le parti libéral élargira ses assises, en d'autres mots qu'il grignotera des voix au parti social-chrétien et qu'il soustraira des électeurs à l'influence du parti socialiste.

Est-ce à dire que jusqu'ici le parti libéral a manqué à son devoir dans les domaines familial et social ? Loin de nous cette idée ! Nous estimons, au contraire, que le parti libéral dont les œuvres sociales attestent à elles seules son sens social, devrait davantage mettre en lumière ses réalisations en faveur des ouvriers et des familles s'il veut gagner à sa cause ceux qui sont encore imbus de l'idée que les libéraux n'ont qu'indifférence pour la famille et la classe ouvrière.

Un autre moyen de gagner en force et en influence consiste à multiplier les sections mutuellistes et syndicales. Sans doute ne suffit-il pas qu'il y ait des syndicats libéraux ; encore faut-il que ceux-ci soient reconnus au même titre que les syndicats chrétiens et socialistes. La liberté syndicale, tout comme la liberté scolaire, est un leurre si elle ne s'accompagne pas de l'égalité syndicale.

Combien d'ouvriers et d'employés, membres du syndicat socialiste ou chrétien, ne s'affilieraient au syndicat libéral s'ils ne craignaient d'être inefficacement soutenus dans la défense de leurs intérêts ! Or, du syndicat libéral au parti libéral il n'y a qu'un pas. C'est pourquoi, il est non seulement opportun mais juste et nécessaire de dénoncer la dictature et les abus du syndicalisme de droite et de gauche et de réclamer la reconnaissance des syndicats libéraux qui seuls s'avèrent soucieux de maintenir le syndicalisme des limites raisonnables.

Une hypothèque pèse encore, semble-t-il, sur le parti libéral : celle de la franc-maçonnerie. Nombreux sont les catholiques qui s'imaginent, sinon que tous les libéraux sont des francs-maçons, du moins que l'influence maçonnique est prépondérante au sein du parti libéral. Ils n'ont – faut-il le dire – pas très bonne opinion de la franc-maçonnerie, soit qu'ils la suspectent d'hostilités à la religion, soit qu'ils lui reprochent de s'entourer de mystère.

Cette hypothèque, les libéraux catholiques à eux seuls ne sont pas en mesure de la lever, n'étant pour la plupart que des électeurs sans plus ; le parti libéral se doit d'y contribuer. Et, à cet égard, ce n'est pas tout d'alléguer que tel libéral anglais est catholique et tel libéral canadien est également catholique. Il n'est pas requis, au demeurant, que le parti libéral compte des catholiques parmi ses membres, ni que ceux-ci découvrent leurs opinions philosophiques ou religieuses. Il n'empêche que s'il veut être le parti des croyants et des non-croyants, des catholiques et des protestants – ce qui est parfaitement possible puisqu'il est libéral – le parti libéral doit se rendre accessible aux uns et aux autres. Est-ce possible autrement que par l'égalité ? Est-ce possible en traitant l'enseignement public, voire en marquant sa préférence pour celui-ci, plutôt qu'en se bordant à défendre la liberté d'enseignement et en laissant à chaque libéral le soin d'opter pour l'enseignement conforme à ses convictions philosophiques ou religieuses ?

Certes, l'esprit d'indépendance doit caractériser le parti libéral. Être indépendant de toute secte philosophique ou religieuse et de toute classe sociale, de tout parti politique et de toute communauté linguistique, est la condition implicite du renforcement libéral dont le pays a besoin.

Que le parti libéral s'abstienne donc de tout cartel électoral avec le parti socialiste ! Le « cuisant souvenir du cartel de 1912 » devrait d'ailleurs l'y résoudre. Car, comme l'a rappelé feu Julius Hoste (4), « Jamais il n'est apparu plus clairement que lorsque le parti libéral s'écarte d'une attitude indépendante, ne fût-ce que par tactique défectueuse dans le domaine électoral, il compromet de ce fait ses propres conceptions et son avenir ».

Un dernier élément, et non des moindres, qui conditionne le renforcement libéral souhaité c'est la jeunesse. Sans la jeunesse, le parti libéral risque de languir dans l'immobilité. Grâce au rajeunissement de ses cadres (il faut savoir gré aux anciens d'avoir cédé leur place aux jeunes) et grâce aussi à l'action renovatrice des jeunesses libérales (les résolutions hardies de leur récent congrès en témoignent), le parti libéral n'est pas moribond, n'en déplaise à ses adversaires.

Il est certain que des revendications telles que la « réduction des impôts en faveur des jeunes ménages » et la « suppression du service militaire » sont de nature à gagner pas mal de jeunes à la cause libérale.

Mais il n'est pas certain que ces revendications permettront de rallier jusqu'aux jeunes sortis des écoles catholiques – et Dieu sait s'ils sont nombreux. Or, qui dit jeunesse, dit enseignement. Qui ne voit pas que le concours et les suffrages de ces jeunes sont subordonnés au revirement d'attitude du parti libéral dans la question scolaire ?

Disons-le franchement : dans un pays aussi catholique que le nôtre, le libéralisme n'a de brillant avenir que s'il renoue avec le catholicisme. Il ne tient qu'au parti libéral et à l'Eglise catholique de ne plus se voir accusés, l'une de cléricisme, l'autre anticatholicisme.

Au parti libéral de faire les premiers pas !

### Religion et politique

La confusion de la religion et de la politique est le propre de tous les cléricaux, qu'ils soient adeptes d'une religion ou hostiles à la religion. Je crois l'avoir démontré dans les pages qui précèdent. Il importait à mes yeux de dénoncer cette confusion parce qu'elle a pour effet de fausser le jeu politique et le jugement des électeurs. J'ai eu l'occasion de le faire dans l'article ci-après sous le titre « Permanence du libéralisme » car ce faisant j'ai pu faire l'apologie du libéralisme en soulignant combien celui-ci a marqué nos institutions de son empreinte.

J'avais envoyé mon article à Henri Goossens (1), l'éditeur du « Publicateur de l'arrondissement de Nivelles », hebdomadaire libéral que j'avais découvert à Jodoigne à la fin de mes études secondaires, et dont on a célébré le centième anniversaire en 1962, en présence d'Omer Vanaudenhove, président national du PLP, qui remit à Henri Goossens la médaille d'honneur du PLP.

### Permanence du libéralisme (1)

Un hebdomadaire de la région (2) a publié, aux alentours et à l'occasion de Pâques, une série d'articles, dont le moins qu'on puisse dire est que leur auteur aurait dû se garder de sortir du cadre religieux dans lequel s'insère la fête chrétienne par excellence qu'est Pâques.

Or, dans l'article initial, l'auteur a cru de bon ton de mettre en balance le christianisme, le socialisme, le libéralisme, et le communisme, bref, de confondre la religion et la politique. Passe encore pour le communisme et le socialisme, lesquels, dans la mesure où ils s'identifient avec le marxisme, ne cachent pas leur hostilité à l'égard de la religion. Mais en impliquant le libéralisme dans son jugement, notre confrère s'est aventuré sur un terrain glissant, sur lequel il n'a pas manqué du reste de glisser...

Lui qui cite Saint Paul, qui est une référence, aurait-il oublié la parole du Maître : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » (Mtth.

22, 21) ? Cette parole, qu'est-elle sinon la condamnation formelle de tout cléricalisme, c'est-à-dire de l'opinion de ceux qui ramènent tout à l'Eglise ou à l'Etat et qui, par voie de conséquence, prétendent asservir soit l'Etat à l'Eglise, soit l'Eglise à l'Etat ?

Malgré l'injonction du Christ, il s'est trouvé dans le passé des hommes d'Eglise pour usurper le pouvoir temporel – et Dieu sait s'ils en ont usé et abusé ...

Il a fallu le libéralisme pour rétablir l'Eglise et l'Etat dans leurs droits respectifs et garantir aux citoyens l'exercice des libertés politiques et religieuses.

A présent, c'est le communisme qui nous offre le spectacle d'un régime totalitaire où l'Eglise, à son tour, est à la merci de l'Etat, où tous ceux qui ne pensent pas comme les maîtres du régime sont réduits au silence et traités de Turc à Maure à la moindre manifestation de résistance. Là aussi, il n'est de salut que dans le libéralisme : lui seul peut rallier tous les opposants au régime, sans distinction de classe ou de croyance, et opérer le recouvrement de leurs droits. « On dit souvent, remarquait naguère fort opportunément M. André François-Poncet (3), que nous n'avons rien à opposer à l'idéologie communiste. Je prétends que nous avons, au contraire, à lui opposer une religion d'égale force, celle de la Liberté... ».

Plutôt que de reconnaître cette réalité politique et de la distinguer de la réalité religieuse, notre confrère se borne à énoncer cette dernière ou du moins celle qui domine l'actualité : « Deux systèmes s'affrontent à présent dans le monde : le **matérialisme** qui conduit tout naturellement au communisme, et le **christianisme** fondé sur la révélation de Jésus ». Et, pour le besoin de sa cause – qui est aussi celle du P.S.C. – il n'hésite pas à mettre dans le même sac le libéralisme et le socialisme, sous prétexte que l'un et l'autre « ne sont plus que des « clans » sans doctrines consistantes et dont l'action n'est plus qu'un opportunisme désaxé ». C'est non seulement fausser la réalité, mais, qui plus est, c'est faire bon marché de la liberté et méconnaître le rôle capital qui est dévolu au parti libéral dans notre pays.

Notre confrère se reprend, il est vrai, lorsqu'il affirme qu'une « démocratie satisfaisante et durable doit être basée sur la LIBERTE » ; toutefois, il précise aussitôt que « cette liberté doit être éclairée, non par les vues changeantes des hommes mais par une doctrine qui soit transcendante à l'homme ». « Cela, dit-il, c'est la vraie et saine « démocratie chrétienne ». Elle reste l'idéal des régimes. **Elle requiert une large et sérieuse formation morale.** »

Qu'est-ce à dire ? Qu'il y a opposition entre le libéralisme et le christianisme, entre la démocratie libérale et la démocratie chrétienne et que seul le christianisme conditionne la vraie liberté et la vraie démocratie ? Autant dire alors que notre régime politique est malsain et que notre Constitution est une hérésie ! Car, la Belgique « est en fait une des démocraties libérales types de la civilisation occidentale » et sa Constitution est « un superbe monument de Libéralisme ».

La vérité est que, loin de s'exclure, le christianisme et le libéralisme sont complémentaires.

D'une part, il est de fait que les libertés consacrées par la Constitution, et la liberté en général ont besoin d'un support moral sans lequel elles n'ont d'autre résultat que d'entraîner l'homme qui les exerce aux pires vilénies et dans le libertinage le plus effronté.

« La liberté, la démocratie, les institutions parlementaires veulent une discipline, des mœurs, de la mesure et de l'ordre ». C'est ce qu'affirmait à juste titre Paul Hymans en précisant que « pour fonder la liberté véritable, qui est un grand bien, il faut non seulement des institutions libres, mais une éducation morale ».

L'opinion de Paul Hymans, qui, sur ce point, rejoint celle de notre confrère, est aussi la nôtre. S'il est incontestable que le christianisme recèle les valeurs morales qui confèrent à la liberté toute sa richesse et tout son mérite, la réalité nous oblige à dire que ces valeurs ne sont plus l'apanage de la morale chrétienne et que les libéraux non-chrétiens s'en inspirent dans la même mesure sinon au même titre que les libéraux chrétiens. L'union des uns et des autres en un grand parti libéral s'impose d'autant plus que la liberté à laquelle ils sont avant tout attachés est sans cesse menacée, et que le christianisme et le libéralisme ont un adversaire commun – adversaire redoutable s'il en est - à savoir : le communisme matérialiste et totalitaire.

D'autre part, l'histoire nous enseigne que, à moins de l'imposer de force – ce qui est contraire à l'enseignement du Christ – ou d'interdire la pratique de tout autre culte – ce qui revient au même – la religion chrétienne n'est praticable que dans un Etat libéral, fondé sur une Constitution libérale.

Y a-t-il exemple plus frappant, plus convaincant que celui de la Belgique ?

En vérité, le libéralisme est à ce point enraciné dans le cœur et la raison des Belges qu'il n'enthousiasme plus qu'une minorité de la nation.

Est-ce une raison pour l'enterrer ?

### Vitalité libérale

Si le libéralisme n'enthousiasmait plus qu'une moitié des Belges, il n'était pas pour autant moribond. Bien au contraire. Il était en pleine renaissance et débordant de vitalité. Une preuve en fut fournie par le Colloque International du Libéralisme économique qui eut lieu à Ostende du 10 au 13 septembre 1957 et fut organisé par le Centre Paul Hymans créé un an plus tôt à l'initiative notamment de Roger Motz, et appelé à devenir un remarquable instrument de diffusion de la pensée libérale.

« C'est le désir de contribuer au rapprochement des esprits libéraux – notait-il – qui a animé le Centre Paul Hymans dans son organisation du Colloque international d'Ostende.

L'expérience n'avait plus été tentée depuis 1938, année au cours de laquelle se réunit le fameux colloque Walter Lippmann. L'initiative du Centre Paul Hymans était donc audacieuse et pouvait conduire à un échec par une participation étrangère insuffisante. En fait, elle rencontra un succès éclatant dû non seulement à la qualité des interventions des délégués étrangers, mais aussi au solide appui que leur apporta une nombreuse délégation belge.

Les opinions défendues à Ostende ont constitué un véritable éventail du libéralisme et une description vivante de leur évolution au cours des 20 dernières années. Les rapports présentés avaient trait aux sujets les plus divers, allant depuis la comptabilité nationale, les problèmes des pays sous-développés, le libéralisme devant la coopération internationale, le rôle de l'entreprise privée, les limites et les buts des interventions de l'Etat, les problèmes monétaires jusqu'à la philosophie du libéralisme. On a pu réellement dire que rarement se fit conjugaison d'efforts intellectuels aussi efficaces pour essayer de dégager la société contemporaine. Le résultat en fut véritablement exaltant. »

La naissance de « Vie Libérale », publication mensuelle du Parti libéral, constitua une nouvelle preuve de la vitalité du parti.

Dans son avant-propos, Roger Motz, l'infatigable président du parti, s'exprimait ainsi :

« Le but du présent bulletin mensuel est d'attirer l'attention de nos militants sur les événements politiques les plus importants ainsi que sur certains traits saillants de la vie libérale. Commencé sur une échelle modeste, il est destiné à s'accroître progressivement à mesure que se multiplieront et se perfectionneront nos sources d'information. Le nombre considérable de journaux d'obédience sociale-chrétienne en Belgique a pour conséquence que certains faits ne sont que trop souvent interprétés d'une manière défavorable au libéralisme et tout particulièrement au Parti Libéral belge. L'esprit de nos compatriotes est souvent troublé au sujet de positions politiques de grande importance prises par notre parti dans des circonstances difficiles.

Nous nous efforcerons aussi, chaque fois que ce sera possible, de mettre en évidence les mérites de la solution libérale trouvée pour résoudre chacun des problèmes politiques de l'heure. Nous sommes de ceux qui pensent qu'il est impossible de garder la dignité et le rang du parti national en suivant une politique uniquement négative. Il ne suffit pas de s'opposer aux conclusions dirigistes ou interventionnistes qui seraient défendues par d'autres partis, mais il faut démontrer chaque fois qu'il existe aussi une solution libérale au problème à résoudre. Nous renouvellerons ainsi l'expression de notre foi dans la pérennité de notre doctrine.

Nous espérons que le présent bulletin répondra aux besoins et aux espoirs de nos militants. Il est bien entendu que nous sommes tout disposés à examiner avec intérêt toutes les suggestions qu'ils pourraient nous faire à cet égard. »

### La rénovation du Parti libéral

Le premier numéro de « Vie Libérale » contenait une importante communication du Président sur la réorganisation et la rénovation du Parti. Cette rénovation ne se fit pas attendre, puisque quelques mois à peine après le Colloque libéral d'Ostende, l'éditorialiste d'un hebdomadaire catholique indépendant (1) faisait état des « premières manifestations du néo-libéralisme ». « La parti libéral, écrivait-il, est en train d'opérer une manœuvre intelligente et donc il peut augurer grand bien en ouvrant les rangs libéraux et surtout les liste électorales à quelques hommes nouveaux, d'une envergure intellectuelle qui dépasse celle de beaucoup de politiciens. (...) Moins anticléricaux que la vieille garde du parti, plus résolument antimarxistes



que leurs aînés, ces nouveaux venus bénéficient, incontestablement, d'un préjugé favorable auprès des électeurs modérés. »

Les élections, on le voit, étaient proches. Et, à lire ces quelques lignes, on pouvait croire à une victoire libérale. C'était oublier qu'au cours de la législature qui touchait à sa fin, le Parti libéral avait avalisé une politique scolaire d'inspiration socialiste et mécontenté ainsi de nombreux libéraux. L'échec libéral fut, il est vrai, atténué par les progrès que les listes libérales enregistrèrent dans l'arrondissement de Mons et surtout par le grand succès qu'elles remportèrent dans l'arrondissement de Louvain.

La leçon du scrutin était claire : il fallait en finir avec la question scolaire en apportant à celle-ci une solution réellement libérale, une solution qui garantisse effectivement le libre choix entre l'enseignement public et l'enseignement confessionnel dans toutes les régions du pays.

Cette leçon fut, heureusement, comprise, et ainsi fut finalement négocié et conclu le **Pacte scolaire** qui, faut-il le dire, ouvrait des perspectives nouvelles au Parti libéral.

Par une heureuse coïncidence, Roger Motz se retrouva, quelques jours plus tard, à la tête du parti. D'entrée de jeu, il manifesta sa volonté de rénovation, ainsi qu'il ressort de la dite communication qu'il fit au Comité permanent du parti le 19 avril 1959 : « En acceptant le 7 décembre 1958 la charge de Président du Conseil national du Parti libéral, j'ai émis l'opinion qu'une des premières mesures à prendre au sein de notre parti consistait en une certaine réorganisation de ses services permanents. (...) Il m'est apparu (...) que nos statuts devaient être soumis à un nouvel examen. En outre, le vote par le Parlement du pacte scolaire va nous placer dans une situation politique nouvelle qui nous obligera à une mise au point de notre programme politique. Ces travaux nous conduiront tout naturellement à la convocation d'un nouveau Congrès libéral.

C'est avec satisfaction que nous constatons que le libéralisme économique règne à nouveau sous des formes nouvelles et diversifiées sur la plupart des nations démocratiques. Il est évident qu'en Belgique, après l'adoption du pacte scolaire, la principale différence entre les partis sera mesurée au degré de liberté qu'ils voudront maintenir dans l'organisation économique et sociale. Le Parti Libéral sera amené ainsi, à plus d'une reprise, à s'opposer à certaines initiatives liberticides. Mais il lui appartiendra aussi d'indiquer chaque fois une solution propre au génie du libéralisme moderne, qui est suffisamment riche pour trouver en lui-même une réponse à tous les problèmes actuels. Cette politique exigera un travail constant de préparation et d'adaptation, et réclamera de notre part beaucoup de compréhension et compétence.

Le futur programme du Parti Libéral doit incorporer dans les solutions à apporter aux différents problèmes le maximum de liberté d'action individuelle et le champ le plus large pour l'esprit d'entreprise. Il n'y a que dans ce domaine, en Belgique, que les partis nationaux pourront se distinguer les uns des autres. Mais ce champ d'action est immense. »

Et Roger Motz terminait sa communication en faisant appel à « la collaboration de tous » et en se déclarant « persuadé qu'une large adhésion répondra aux nécessités et aux besoins essentiels de la rénovation du Parti Libéral Belge. » (2)

Les applaudissements que le Président du parti recueillit au terme de cette importante communication ne pouvaient que le renforcer dans sa conviction. Il ne se dissimulait pas pour autant l'ampleur de la tâche à accomplir, ayant lui-même qualifié celle-ci de « **réforme en profondeur** ». En vérité, la rénovation du parti n'était pas uniquement une affaire de statuts et de programme ; c'était aussi – et avant tout même – affaire de doctrine et de mentalité. Il s'agissait en fait de déconfessionnaliser le parti libéral demeuré jusqu'alors attaché à la religion de la libre pensée et du libre examen, et d'en faire un parti réellement pluraliste, accessible à tous les Belges acquis aux idées politiques, économiques et sociales libérales, bref à tous les libéraux, quelles que soient leurs conceptions philosophiques et religieuses, et quelles que soient aussi, dès lors, leurs préférences en matière scolaire.

La tolérance donc plus que jamais de rigueur. Et Roger Motz ne se fit pas faute de le souligner. C'est ainsi que dans le discours d'ouverture qu'il prononça au Congrès doctrinal des 6, 7 et 8 novembre 1959, Roger Motz déclarait notamment à propos de la route à suivre : « Pour nous libéraux de 1959, il faut distinguer tout d'abord ce qui reste de ce qui change, retrouver d'une part les grandes traditions intellectuelles et morales auxquelles nous devons à travers tout rester fidèles, et adapter d'autre part notre programme aux nécessités changeantes d'un monde dont l'évolution devient de plus en plus rapide. De plus, nous devons tenter de faire la lumière en nous-mêmes, de chercher à bien comprendre ce que nous représentons et ce que nous sommes, ainsi que de définir clairement ce qui nous sépare des autres partis.

**Un principe me paraît intangible, immuable : quelle que soit l'évolution des esprits dans notre pays, notre parti doit rester celui de la tolérance et de la modération.** Reconnaisant l'influence des conditions économiques et sociales qui permettent à l'individu de prendre des décisions indépendantes, le libéralisme doit se convaincre de l'importance de la modération et rejeter le dogmatisme politique de ceux qui sont persuadés de détenir la vérité suprême. Ne perdant jamais de vue les imperfections et les hésitations de la nature humaine, le libéralisme doit défendre la tolérance. Tout ce qu'un libéral peut demander des autres est d'être également modérés et tolérants, et de se maintenir dans le cadre d'institutions garantissant le maximum de liberté de choix compatible avec la nécessité de maintenir un ordre social stable et ordonné, comme l'écrivait le philosophe libéral italien Massimo Salvadori. Les circonstances de notre vie, les réactions humaines ne s'inspirent pas toujours d'un ordre rationnel. Beaucoup d'hommes, tout particulièrement intellectuels, cherchent à éliminer ces contradictions en se réfugiant dans le dogmatisme ; d'autres encore, tout en s'y refusant, tombent dans le marécage du scepticisme et d'un opportunisme qui en détruisant la moralité détruit l'homme lui-même. En pratique, nous ne nous maintiendrons du côté de la liberté que si nous avons le courage intellectuel et moral de faire face à ces contradictions naturelles et humaines, des les accepter et de trouver dans la modération et le compromis une solution qui leur permette de coexister. Les rationalistes intégraux, comme les communistes, peuvent commettre des erreurs aussi graves que les dogmatiques, les traditionnalistes et les nationalistes. Le libéralisme est partisan d'un usage à la foi

critique et raisonnable de la raison : pour lui, aucun principe politique ne peut être accepté comme un dogme et ne peut rester éternellement sans révision ou sans réexamen. Il respecte les convictions religieuses et attend d'elles qu'elles admettent l'existence politique des libertés individuelles de l'homme. » (3)

Ce rappel au respect des convictions religieuses et à la tolérance, s'il était opportun, était cependant étranger à tout opportunisme, car la tolérance est le propre de l'esprit libéral. Roger Motz le rappelait fort opportunément aussi aux congressistes en notant que « ce qui caractérise par-dessus tout l'esprit libéral, c'est son attachement à la tolérance. Il ne faut pas oublier que celle-ci ne vient pas naturellement à la plupart des hommes. Dans beaucoup de civilisations, la tolérance a été dénoncée comme une faiblesse ou rejetée comme un abandon au mal. Aussi est-il plus difficile de croire en la tolérance et de la pratiquer que beaucoup de gens ne le croient.

Le trait le plus noble de la civilisation occidentale a été assurément l'acceptation progressive, d'abord par quelques-uns, puis par la majorité, de l'idée de tolérance quant aux principes politiques et religieux d'autrui. » (4)

L'idée de tolérance ne quittera plus Roger Motz et constituera encore le thème majeur du remarquable discours - le plus remarquable peut-être de sa carrière - qu'il prononça aux assises nationales et préélectorales du 5 mars 1961. Ce jour-là, Roger Motz livra le fond de sa pensée, et en même temps il donna la mesure de son réalisme et de sa clairvoyance.

« La législature qui se termine, déclarait-il, est assurément l'une des plus importantes que nous ayons vécues depuis le début de notre indépendance. Non seulement le pays a été amputé du Congo, non seulement la structure politique de la Nation est mise en cause, mais tout cela s'inscrit dans un contexte mondial qui devrait mobiliser toutes nos attentions et toutes nos énergies. Du moins, ces événements susceptibles de modifier complètement nos habitudes et nos modes de penser sont-ils accompagnés d'un phénomène fondamental susceptible de libérer nos attentions et nos forces. La conclusion du pacte scolaire a ouvert au pays des perspectives nouvelles. Ces perspectives, il faut les traduire dans la réalité sociale et politique de chaque jour. C'est l'honneur d'un ministre libéral d'avoir prouvé que ce pays pouvait vivre sans se déchirer au sujet d'une des questions les plus pénibles qui soient. Si le pacte scolaire accorde aux parents chrétiens les droits auxquels ils croient pouvoir prétendre, il élimine définitivement de notre climat politique un élément de confusion. L'heureuse conclusion de la question scolaire permet enfin aux hommes de bonne volonté de ce pays de se regrouper selon des conceptions sociales, économiques et politiques. Un passé est mort, et il est inutile d'en examiner les péripéties, de se plonger dans une délectation morose qui consisterait à rabâcher ce qui naguère, nous déchirait.

Ce pacte scolaire - que chacun se doit de respecter parce que chacun sent parfaitement que le pays a d'autres tâches qui le réclament - ce pacte scolaire libère le citoyen de graves soucis philosophiques dans la conduite de l'Etat. Nous pouvons dire, nous libéraux, que, pour nous, l'Etat est au service de l'homme. En ces temps où l'être humain est constamment menacé par le collectivisme déclaré ou souterrain, il était important de pouvoir proclamer sa primauté. Cette primauté de l'humain, c'est aussi au pacte scolaire que nous devons de pouvoir l'inscrire au fronton de nos principes. Car cet homme, dont nous disons la prééminence, comment ne pas lui

reconnaître le droit de croire à un absolu ? Comment lui contester le droit du choix ? Mais ce choix que nous reconnaissons aux croyants, nous le réclamons également pour les autres. Et ce choix une fois effectué, nous entendons que l'Etat le respecte. Et non seulement l'Etat, mais chaque citoyen en particulier. Le pacte scolaire a bouleversé heureusement les données éthiques de notre climat. **Grâce à lui nous pouvons proclamer que la religion n'est plus, pour nous, un fait que nous constatons, mais un droit que nous respectons.** La primauté de l'homme nous interdit de classer les citoyens en deux catégories : tout citoyen a un droit fondamental, celui de choisir entre la religion et l'agnosticisme. Mais, répétons-le, ce choix effectué, chacun a le devoir de respecter la voie que s'est tracé son voisin. Désormais, le choix de chaque citoyen est libéré de toute contrainte matérielle ; l'égalité totale entre les deux réseaux d'enseignement fonde véritablement la liberté du choix.

Je le répète, un passé est mort. Il n'y a pas lieu de le regretter, car cette disparition ouvre les voies aux véritables regroupements politiques. Le parti libéral proclame solennellement, qu'ayant prouvé qu'il entendait appliquer scrupuleusement un pacte de paix, il est le seul à proclamer son respect des conceptions philosophiques des citoyens, quelles qu'elles soient. Ce respect se fonde sur la conviction de la primauté de l'homme. Le collectivisme déclaré ou larvé rabaisse l'homme au niveau d'un matériau et ainsi s'apparente étroitement avec le totalitarisme.

Que l'on considère également que le fait de tracer une ligne de partage philosophique entre les citoyens d'un même pays procède d'un apriorisme à courte vue. Classer, une fois pour toutes, les Belges en bons et en mauvais, les bons des uns étant les mauvais des autres et vice-versa, c'est se préparer des conflits éternels que rien, jamais, ne résoudra. L'humanité ne peut pas se couper en deux selon l'appartenance ou la non-appartenance à une philosophie. Le parti libéral – et c'est son honneur – est le seul parti dont la doctrine politique soit susceptible de satisfaire tout citoyen qui rejette l'inconditionnelle allégeance à l'Etat, tout citoyen qui estime que l'homme a des droits auxquels l'Etat ne peut toucher. Le premier et le plus imprescriptible de ces droits est la liberté de sa conscience. Autant pour les croyants que pour les agnostiques, ce respect de la liberté de conscience est capital. Il s'agit là d'un droit que les fluctuations de majorités politiques ne peuvent mettre en cause, et s'il est certain qu'une dictature de gauche menacerait la liberté religieuse, il est tout aussi certain qu'une dictature de droite entraverait la liberté de l'agnostique. Seul le parti libéral – en proclamant son attachement à la liberté spirituelle totale – est capable de garantir au pays ce climat de paix dont il a le plus grand besoin. En proclamant ouvertement aujourd'hui cet attachement à certaines formes de la liberté, en ouvrant ses portes toutes grandes à tout Belge, croyant ou non, désireux de vivre dans un Etat dont le premier souci est l'être humain, le parti libéral a la conviction de rendre service et d'aider à apporter un peu de clarté dans un climat politique confus.

Si la législation qui se termine fut importante, celle qui va commencer le 26 mars prochain est plus importante encore. La première tâche qui s'impose, c'est de mettre fin aux équivoques. Nous avons voulu, quant à nous, clarifier le débat. On connaît notre doctrine politique, les principes sur lesquels nous entendons voir construire la cité. Cette doctrine, ces principes ne sont pas en contradiction avec quelque philosophie que ce soit. Il est l'heure en Belgique de regrouper les citoyens selon leurs conceptions politiques ; il est l'heure de dissiper la confusion : un chrétien

avalisant par son vote une politique collectiviste, c'est un paradoxe. La liberté est indivisible : toucher à l'une, c'est, tôt ou tard, toucher à l'autre. Accepter que l'on embrigade le citoyen jusque dans sa vie privée, c'est, demain, accepter les persécutions religieuses. Le parti libéral dit à tout citoyen belge qu'il respecte l'homme, partant ses convictions, et que ces principes politiques tendent uniquement à assurer le bonheur et le bien-être temporel des individus. Comment pourrait-il, proclamant cela, entraver le bonheur et le bien-être spirituel des citoyens ? Que l'individu choisisse et que l'Etat respecte ce choix. Telle est, aujourd'hui, notre position. Telle est notre contribution à la dissipation des équivoques fondamentales qui ont empoisonné le climat politique du pays. »(5)

### Naissance du Parti de la Liberté et du Progrès (PLP)

Le discours que Roger Motz prononça le 5 mars 1961 et dont j'ai reproduit ci-dessus le passage essentiel, eut un grand retentissement. Il est vrai qu'il marquait un tournant décisif de la pensée libérale belge et qu'il ouvrait la voie à la réconciliation de nombreux catholiques avec le Parti libéral.

Comme l'écrivait, dans un style imagé, l'éditorialiste d'un hebdomadaire bruxellois, (1) Roger Motz "avait préparé à son successeur les moyens de la rénovation. Ce gros chat tranquille et ronronnant possède une vue perçante. Sans bruit, presque sans bouger, il opéra, dans les esprits, une révolution secrète dont il restait à M. Vanaudenhove à refaire mûrir les fruits."

Il restait, en effet, à concrétiser la rénovation, c'est-à-dire à "construire le nouveau et grand parti de la liberté dont le pays a un si urgent besoin", ainsi qu'Omer Vanaudenhove l'annonçait à l'assemblée générale du 6 mai 1961, qui venait de le porter à la présidence du parti.

Cinq mois plus tard - le 8 octobre 1961 - naissait dans l'enthousiasme le Parti de la Liberté et du Progrès. Il s'agissait bel et bien d'un nouveau parti, porteur d'un message rénové (2). La rénovation était accomplie. Grâce "**au dynamisme et à la volonté d'Omer Vanaudenhove**" (3), mais grâce aussi et avant tout "**à l'audace et au courage de Roger Motz**" (4) qui en était le promoteur.

J'ai assisté au congrès fondateur et éprouvé une joie profonde car, en s'ouvrant aux Belges de toutes confessions philosophiques et religieuses, le parti qui venait de naître était susceptible de devenir le "grand parti libéral" que j'appelais de mes vœux deux ans plus tôt.

Le message du PLP fut entendu notamment dans les milieux catholiques les premiers visés. Des catholiques notoires, tels Charles Poswick, Joseph Moreau de Melen et le baron Zurstrassen, (5) quittèrent le PSC et se rallièrent au PLP, dont la création eut, semble-t-il, des répercussions jusqu'au sein des loges maçonniques. Dans "Les grandes controverses de l'Eglise contemporaine", l'historien Henri Verbist constate que "En Belgique, le **Grand Orient** comptait 4200 membres en 1957. Depuis, un changement s'est opéré : de même que les anciens partis politiques se déconfessionnalisèrent - les catholiques devinrent le PSC et les libéraux le PLP - les loges se dépolitèrent, et, s'étant détaché du **Grand Orient**, s'érigèrent en **Grande Loge**, qui fut installée par la Grande Loge régulière des Pays-Bas et reconnue par

celle de Londres. On y reconnaît de nouveau l'existence de Dieu le Grand Architecte, et la Bible est remise sur la table des réunions. Après quelques années, cette **Grande Loge** régulière compta 2000 membres, et le **Grand Orient** en perdit autant."

Le succès du PLP fut confirmé de manière éclatante par le gros million d'électeurs (1.119.991) qui lui apportèrent leurs suffrages aux élections du 23 mai 1965, et lui procurèrent 48 sièges à la Chambre des Représentants, alors qu'aux élections du 26 mars 1961, le parti libéral n'en avait obtenu que 20.

Comparé jadis au "morceau de sucre fondant dans l'eau", comme le rappelait Albert Devèze dans "Renouveau" (6), le parti libéral était devenu, après sa métamorphose, un parti de masse, au grand dam des sociaux-chrétiens et des socialistes qui avaient perdu respectivement 19 et 20 sièges.

### "La Nouvelle Etape"

Dans le cadre du renouveau libéral belge, il me reste à évoquer une autre naissance, celle, en 1960, de "La Nouvelle Etape", une revue politique, littéraire et artistique qui se voulait un "organe où seraient débattus, en toute indépendance, les multiples problèmes auxquels se heurtera le libéralisme à un tournant de son histoire - à la veille d'une NOUVELLE ETAPE."

Je me réjouis de la naissance de cette nouvelle revue libérale, et j'en fis part à son directeur-rédacteur en chef qui, comme je l'ai déjà dit, n'était autre que Jean-Emmanuel Van Kerckhoven, le directeur général de "Agir et Réagir". Je lui fis parvenir en même temps un article sur "L'actualité de Paul Hymans" (1) à propos du fonctionnement de notre système parlementaire.

Dans une rubrique qu'il avait intitulé "Dans les jardins d'Academos" Jean-Emmanuel Van Kerckhoven qui était à la fois commentateur politique et littéraire, put donner libre cours à sa passion pour la poésie. Hélas! "La Nouvelle Etape", cessa de paraître en 1964. Elle avait pourtant pu compter sur de nombreux collaborateurs. Je ne citerai que ceux que l'on retrouvait régulièrement au sommaire : Jacques Belmans, Armand Bernier, Henri Biscompte, Maurice Carème, Joseph Delmelle, Jean Drève, Guy Fenaux, Nestor Miserez, René Oppitz, Paul Rohr, Jacques Temps et, last but not least, Armand Behets, rédacteur en chef de la "Flandre libérale", qui, dans la "question linguistique", fit entendre à plusieurs reprises la voix de la raison et du bon sens.

### La Question Linguistique

Vieille de plus de 150 ans, cette question que l'on qualifie aujourd'hui de "communautaire", n'a pas fini de perturber la vie politique de notre pays.

A l'âge de douze ans, j'ai moi-même été victime des funestes lois linguistiques de 1932, n'ayant pu effectuer mes études secondaires en français à l'Athénée Royal de Tirlemont, où j'ai été témoin de la suppression progressive de la section française. Une majorité de parlementaires flamands et wallons hostiles au bilinguisme avaient voté les lois en question au mépris des minorités francophones de Flandre.

"En 1932, une loi fut votée selon laquelle les administrations régionales (y compris les provinciales et les communales) ne peuvent plus se servir que de la langue de la région, exception faite pour les communes dont la majorité des habitants parle l'autre langue et pour quelques autres cas particuliers. (...)

La même année, le Parlement régla l'emploi des langues dans l'enseignement selon les mêmes principes. L'école primaire doit naturellement se servir de la langue de la région. Des minorités importantes (25 élèves dans une classe) peuvent, il est vrai, exiger un enseignement dans leur langue maternelle, mais ces élèves sont obligés d'apprendre en même temps la langue de la région assez bien pour pouvoir plus tard suivre l'enseignement moyen qui, lui, ne se donne que dans la langue de la région." (Carl-Henrik Höier dans "Le Régime parlementaire belge de 1918 à 1940")

A Tirlemont, où le français était donc officiellement banni depuis 1932, les partisans du bilinguisme n'étaient pas résignés. Le 14 janvier 1962 y fut créée "La Ligue pour l'unité nationale et la liberté linguistique" (De Bond voor nationale eenheid en taalvrijheid), une association, pour Tirlemont et environs, indépendante de tout parti politique et de toute confession.

Elle avait pour but de: a) s'opposer à tout ce qui porte atteinte à l'unité nationale, à tout séparatisme pouvant mener à des aventures politiques, économiques et culturelles, incompatibles avec la liberté.

b) garantir la liberté linguistique et favoriser le bilinguisme de sorte que chacun puisse faire usage de la langue nationale de son choix.

Ses moyens consistaient dans le fait de:

a) signaler et combattre par des moyens légaux toute atteinte à l'unité nationale et à la liberté linguistique pouvant léser, entre autres, les intérêts professionnels et commerciaux de nos concitoyens.

b) faire connaître les avantages du bilinguisme à tous points de vue et particulièrement pour Tirlemont et environs.

c) donner l'occasion aux intéressés d'exprimer leurs souhaits concernant la liberté linguistique.

Quand je pense au Tirlemont bilingue et libéral de ma jeunesse, je me dis, comme le poète (1) : "Mais où sont les neiges d'antan?".

Dès lors, j'étais de cœur avec Armand Behets lorsqu'il exhortait le parti libéral dans "La Nouvelle Etape" (2) à naviguer à contre-courant.

"Le parti libéral doit affirmer hautement qu'il condamne, par principe toutes les lois de contrainte en matière linguistique comme en quelque autre domaine. Qu'il demande, en conséquence, lui aussi la révision de la législation de 1932. Mais que cette révision doit se faire, selon lui, non pas dans le sens d'une aggravation du régionalisme linguistique, mais, au contraire, dans le sens d'un retour au bilinguisme administratif dans tout le royaume, de telle façon que les Belges se sentent chez eux,

où qu'ils aillent en Belgique. Il faut de plus qu'on rende au père de famille la liberté de faire instruire ses enfants dans la langue nationale de son choix, sauf empêchement pratique de force majeure. Nous devons le vouloir parce que c'est juste. Et parce que jamais on ne pourra pacifier les cœurs et les esprits en ce pays tant qu'on ne reviendra pas à ces sains principes..."

C'est encore Armand Behets qui, dans des considérations marquées une fois de plus au coin du bon sens (3), constatait quelques mois plus tard que "depuis quarante ans et surtout depuis mille neuf cent trente-deux, on a légiféré chez nous comme s'il ne s'y trouvait plus de Belges, mais seulement des Flamands, des Wallons et des Bruxellois qui sont les seuls, jusqu'à nouvel ordre, à jouir pleinement encore de la liberté des langues jadis constitutionnellement garantie à tous les habitants du royaume. On faisait ainsi, qu'on veuille l'admettre ou non, du fédéralisme avant la lettre et qui, pour n'oser pas dire son nom, ne s'en manifestait pas moins dans les faits. On préparait la besogne, la mauvaise besogne que les séparatistes de Wallonie et de Flandre voudraient achever aujourd'hui. (...) Il faudrait, tout au contraire, qu'on pût resserrer les liens qui, depuis longtemps, unissent les Flamands aux Wallons et qui, bien que relâchés par l'effet de nos néfastes lois linguistiques, restent solides encore quoi qu'en puissent dire les séparatistes du tout poil du sud ou du nord. On a malencontreusement fait le jeu de ces gens-là depuis une quarantaine d'années. Il est temps de réagir en rapprenant aux Belges leur vrai nom et en leur rendant la fierté de la porter. Ce ne sera peut-être pas facile. La pente sera sans doute dure à remonter. Mais c'est l'existence même du pays qui est en question. Cela vaut bien que se mettent de tout leur cœur et de toutes leurs forces à la besogne salvatrice, ceux qui veulent bien servir la Belgique..."

C'est dans cet état d'esprit que j'avais rédigé et fait paraître en marge de la Noël 1962 et sous le titre "Paix, Union et Bonne volonté" (4) les considérations suivantes:

"Si les messages de Noël ont sacrifié à la tradition en exaltant l'éternel thème de la paix, ils n'en n'ont pas moins revêtu, pour nous Belges, une signification toute particulière eu égard aux temps difficiles que traverse notre pays.

Qu'ils soient royalistes ou non, catholiques ou non catholiques, le Belge digne de ce nom n'a pu demeurer insensible aux paroles d'union, de charité et de paix formulées en cette fin d'année 1962 par le pape Jean XXIII, le cardinal Suenens et le Roi, tant il vrai que c'est d'union, de charité et de paix que **tous** les Belges ont besoin.

En vérité, les Flamands et les Wallons sont condamnés à s'aimer, et partant à se respecter les uns les autres, s'ils **veulent** vivre dans l'union et dans la paix.

La paix linguistique n'est pas une chimère, mais il faut la vouloir en s'abstenant de toute parole et de tout acte qui soient de nature à la compromettre (nous songeons ici aux écarts de langage de certains journalistes) et en prenant conscience que "les raisons que nous avons de nous aimer sont bien plus puissantes que celles qui tendent à nous éloigner les uns des autres" (Mgr Suenens) et que "la condition nécessaire est la bonne volonté de tous et de chacun" (Jean XXIII).

A vrai dire, la question des relations entre Wallons et Flamands est surtout une question de bonne volonté. Tout irait tellement mieux en Belgique si les Flamands se



sentaient chez eux à Bruxelles et en Wallonie, et les Wallons en Flandre. La chose n'est pas impossible: il suffit que les Wallons et les Bruxellois francophones fassent l'effort nécessaire à l'étude du néerlandais (les Flamands n'en demandent pas plus) et que les Flamands fassent droit aux justes revendications des minorités francophones en Flandre (ce qui, il faut le reconnaître, est déjà partiellement chose faite dans certaines communes flamandes de la périphérie bruxelloise).

Quoi qu'il en soit, la Suisse devrait, à cet égard, nous servir d'exemple. Ce pays, au dire de M.R.-E. Singer, envoyé spécial permanent du journal "Le Soir", "n'a pas de problèmes linguistiques", et la paix linguistique qui y règne, outre qu'elle est due à la décentralisation en 22 cantons souverains, tient d'une part à l'esprit de tolérance de sa population et, d'autre part, au fait que la jeunesse suisse pousse assez loin l'étude des langues nationales et même des langues étrangères".

La jeunesse belge ne pourrait-elle en faire autant? Et notre population ne pourrait-elle être animée partout d'un même esprit de tolérance?

Il ne faut pas se le dissimuler : l'avenir de la Belgique est en jeu. Si l'on veut que la Belgique vive, il faut aussi vouloir réaliser les conditions de son existence, c'est-à-dire qu'il faut réaliser l'égalité complète des Flamands et des Wallons. Sans égalité, il n'est pas possible à tous d'être Belges - à plus forte raison, d'être Belges avant d'être Flamands ou Wallons.

"Certes, observait déjà en 1922 le grand historien belge, Godefroid Kurth, un sérieux danger surgirait le jour où tous nos compatriotes oublieraient qu'ils sont Belges avant d'être Flamands, Wallons ou Allemands. Ce n'est pas assez dire; les Flamands ou les Wallons qui, pour des griefs d'ordre linguistique, compromettraient les intérêts supérieurs de la patrie seraient de mauvais citoyens. Tout en défendant avec énergie ce qu'ils regardent comme le droit de leur langue, ils ont pour devoir de tenir compte aussi des traditions du passé et des besoins du présent. Les Flamands doivent reconnaître que la langue française jouit en pays flamand, depuis plus d'un millier d'années, d'une diffusion qui en fait pour ainsi dire la seconde langue maternelle de toute personne cultivée. Les Wallons doivent comprendre qu'il est à la fois de leur devoir et de leur intérêt d'apprendre le flamand, qui est la langue de la majorité de leurs compatriotes, et que les fades plaisanteries par lesquelles certains d'entre eux essayent de se dérober à ce devoir ne seront désormais que la preuve d'une incurable infériorité intellectuelle.

Il faut que tous les patriotes s'emploient activement à répandre parmi les Belges cultivés la connaissance des deux langues: le jour où ce serait fait, nous n'aurons plus rien à craindre pour notre unité nationale."

Puisse ce jour arriver au plus tôt: c'est le souhait que devraient formuler, à l'entrée de 1963, tous les Belges de bonne volonté.

#### Pour l'unité dans la liberté

Si le PLP n'avait pu empêcher le vote des lois linguistiques de 1962 et 1963, dites lois Gilson (1), il avait néanmoins fait naître, lors de son congrès de Knokke des 29, 30 septembre et 1er octobre 1967, "un immense espoir dans le cœur de tous les

Belges qui, pour des raisons sentimentales autant qu'économiques et historiques, demeurent attachés à l'unité belge, et pour qui la Belgique est autre chose qu'un mot vide de sens ou que la simple juxtaposition de deux régions de langues différentes, s'identifiant chacune à une communauté propre et auxquelles il suffirait d'accorder une large autonomie pour régler définitivement les problèmes linguistiques et communautaires".

Voilà la réjouissante constatation que je faisais dans un article que j'avais intitulé "Pour l'unité dans la liberté" (2). Et je poursuivais ainsi:

Non, la Belgique n'est pas faite de deux REGIONS unilingues et homogènes, comme la conçoivent les nationalistes flamands et wallons; elle se compose de neuf PROVINCES, unies par des liens séculaires, et dont plusieurs fût-ce sous d'autres appellations (le Comté de Flandre, le duché de Brabant, la principauté de Liège et le Comté de Hainaut) étaient bilingues bien avant 1830, et le sont demeurés d'ailleurs malgré l'instauration en 1932 - au mépris de la Constitution et des minorités linguistiques, et à la faveur d'une centralisation excessive - de l'unilinguisme officiel conférant à la limite des langues "la signification d'une véritable frontière politique divisant le pays en deux parties qui ont chacune leur langue d'Etat, et qui, si l'on ne réagit pas, sont destinées à se sentir bientôt aussi étrangères l'une à l'autre que le seraient deux pays différents".

Le professeur Jules Bordet (3), à qui nous empruntons ces dernières lignes commentait ainsi, dans ses "Brèves considérations sur le mode de gouvernement, la liberté et l'éducation morale" (4), la fixation de la frontière linguistique. L'éminent professeur avait vu juste, car, si l'on avait voulu créer deux Etats distincts, l'un wallon, l'autre flamand, on n'aurait pas procédé autrement.

En vérité, le vote de la législation linguistique de 1932 constitua le premier pas dans la voie du séparatisme. Le nationalisme, bien sûr, y trouva son compte, et l'action qu'il mena et continue de mener notamment dans les provinces flamandes, est d'autant plus pernicieuse à la cohésion nationale qu'il est animé d'un esprit de revanche, de rancune et d'intolérance.

Peut-être cette action n'est-elle que le fait d'une "minorité agissante"; il n'empêche qu'elle a fait des ravages dans les trois partis traditionnels. Car, ce n'est un secret pour personne que même certains Flamands dits modérés et qui - ô paradoxe - se prétendent volontiers unitaristes, ont sacrifié au nationalisme flamand, rendant ainsi plus difficile l'indispensable dialogue avec les francophones modérés.

S'ils désirent sincèrement sauvegarder l'unité belge, les modérés des trois partis nationaux ne peuvent souscrire aux thèses nationalistes dans le but de favoriser l'unité flamande ou l'unité wallonne, ou dans la crainte de passer pour de mauvais Flamands ou de mauvais Wallons.

Comme l'a fort bien dit le député Jean-Claude Ciselet (5) au Congrès de Knokke: " Il faut savoir ce que l'on veut, mais une fois le choix fixé, il faut avoir le courage d'en tirer toutes les conséquences. On ne peut vouloir l'union des Belges et se montrer sectaire, on ne peut s'opposer au fédéralisme mais approuver des dispositions qui divisent le pays en deux blocs.

Les attitudes ambiguës et inconséquentes sont, en effet, condamnables elles engendrent la confusion, abusent de la crédulité publique et, en l'occurrence, elles font le jeu des extrémistes, c'est-à-dire des ennemis de la Belgique.

Le P.L.P., à Knokke, a réaffirmé clairement et unanimement son attachement à l'unité nationale et sa volonté de mettre un terme aux querelles linguistiques.

Puisse-t-il à présent avoir le courage de "tirer toutes les conséquences" des options qu'il a prises à Knokke.

Puissent TOUS ses membres tourner résolument le dos au nationalisme et au régionalisme, sans pour autant devoir renier leurs langues et leurs cultures respectives, et reconnaître qu'il n'y a ni sol flamand, ni sol wallon mais un seul territoire belge où chaque citoyen a le droit de vivre sa vie dans la langue nationale de son choix, sans entraves ni contraintes.

Puissent, enfin, TOUS ceux qui se réclament du P.L.P. et/ou de l'unité belge se rendre compte que pour en finir avec la question linguistique qui empoisonne de plus en plus l'atmosphère du pays, il faut voir la Belgique telle qu'elle est et non pas telle qu'on voudrait qu'elle soit; il faut donc admettre les réalités concrètes et vivantes que sont les minorités linguistiques dans certaines villes et communes du pays, et non sacrifier ces minorités en même temps que leurs droits les plus sacrés, sous prétexte qu'elles portent atteinte à l'homogénéité linguistique et à l'intégrité culturelle de la Flandre ou de la Wallonie.

Bref, il faut renoncer à l'unilinguisme absurde, outrancier et combien rétrograde à l'heure de l'intégration européenne, et en revenir au respect des droits de l'homme, c'est-à-dire de la liberté linguistique, la liberté étant, comme la Belgique, une et indivisible.

### L'heure des modérés

Mon attachement à la Belgique unie et mon inquiétude pour l'avenir du pays, au vu des résultats du scrutin du 31 mars 1968, m'incitèrent à rédiger et à faire paraître l'article ci-après (2) - le dernier consacré au problème linguistique et communautaire.

"On s'accorde à reconnaître que le résultat des élections n'est pas de nature à faciliter le règlement du contentieux institutionnel et linguistique. Les progrès de la Volksunie, du F.D.F. et du Rassemblement wallon ont accentué l'antagonisme entre Flamands et francophones, et il est à craindre que d'aucun parmi les trois partis traditionnels ne durcissent leur attitude en la conformant davantage à celle des "groupes de pression linguistiques" qui leur ont enlevé non seulement des voix, mais aussi des sièges. Il est évident que, dans ces conditions, on aura bien du mal à réaliser ce nouveau "Pacte des Belges" sans lequel pourtant la Belgique n'est plus gouvernable.

L'heure n'est donc plus à la passion, mais à la raison et au dialogue.

On a dit, et c'est vrai, que les partis traditionnels sont condamnés à s'entendre, puisque, aussi bien, ils représentent encore ensemble 80% de l'électorat belge. Mais

l'entente est-elle possible entre un P.S.C. divisé et dont l'aile flamande ne le cède guère en extrémisme à la Volksunie, un P.S.B. dont la rupture est totale à Bruxelles et qui, en Wallonie, rivalise d'initiatives avec le Rassemblement wallon, et, enfin, le P.L.P. (qui doit demeurer) plus uni que jamais, et qui, pour avoir su maintenir la concorde entre ses membres, apparaît bel et bien comme le seul parti à pouvoir rétablir la concorde entre les Belges?

Des négociations s'imposent en vue de résoudre l'épineux problème de relations communautaires, mais il tombe sous le sens que de telles négociations peuvent difficilement avoir lieu aussi longtemps que le P.S.C. et le P.S.B. n'ont pas retrouvé leur unité. Or, cette unité, seuls les modérés sont capables de la refaire, sur la base - faut-il le dire? - d'un programme modéré pareil au "Compromis de Liège" (3) réalisé au sein du P.L.P.

Que les modérés du P.S.C. et du P.S.B. aient donc le courage de se manifester; que ceux du C.V.P. notamment n'hésitent pas à désavouer les Verroken (4), Derine (5), Sledsens (6) et autres Vandekerkhove (7) et s'efforcent de barrer la route à ces ultras du nationalisme flamand, avec qui tout dialogue est d'avance voué à l'échec.

Au sein de la "Commission nationale" qui sera vraisemblablement constituée, à plus ou moins brève échéance, pour dénouer la crise linguistique et institutionnelle que traverse notre pays, le P.L.P. aura incontestablement un grand rôle à jouer, pour ne pas dire le rôle le plus important.

Fort de son unité, il devra s'attacher à faire prévaloir ses solutions, qui sont des solutions modérées et qui, sans donner entière satisfaction à tous les Belges, n'en sont pas moins de nature à ramener plus de liberté, plus d'égalité et plus de justice dans le pays.

C'est une grossière erreur de s'imaginer que les passions s'apaiseront en maintenant les Fourons dans la province du Limbourg et l'agglomération bruxelloise dans ses limites actuelles, en chassant les francophones d'une université internationale et séculaire, en s'obstinant à méconnaître les droits les plus élémentaires de 200.000 Belges francophones sous prétexte qu'ils habitent en territoire flamand.

Le P.L.P. n'a jamais contesté l'existence en Belgique de deux, voire trois communautés, mais, sous peine de renier ses principes, son programme et ses engagements, et de perdre ainsi sa raison d'être, il ne pourra jamais souscrire à un "accord communautaire" consacrant l'existence de deux ou trois territoires à jamais délimités et, partant, la primauté des droits du sol sur ceux de la personne humaine.

#### En hommage à Roger de Looze

Parmi les souvenirs qui sont restés gravés dans ma mémoire, il en est un qui me tient particulièrement à cœur d'évoquer ici : celui de Roger de Looze (1).

Je suis de ceux qui ont bien connu Roger de Looze (2), et qui furent vivement touchés par sa disparition tragique, le 10 mai 1961, dans un accident de voiture à Gaurain-Ramecroix.

Il était tel que l'a dépeint Willy De Clercq (3), "un type brillant, sensationnel, beau garçon, un grand espoir du libéralisme en Wallonie, intelligent, excellent orateur, qui avait tout pour lui".

Le journal libéral montois "La Province" publia l'émouvant témoignage d'estime et d'affection que voici, écrit par un jeune ami du disparu.

**"Bonjour, Monsieur de Looze..."**

Je me suis arrêté devant une affiche. Une grande affiche, blanche et bleue, sur un mur sombre.

C'était vous, M. de Looze, et je vous ai dit bonjour.

Plusieurs personnes se sont arrêtées, également, près de moi.

Elles vous ont salué.

Je me suis dit : vous êtes là, sur ce mur, demain vous y serez encore.

Après-demain, vous serez sans doute recouvert par un papier quelconque. Je ne vous verrez plus.

Les passants ne s'arrêteront plus.

Mais pour moi, vous serez toujours là; pour nous tous, vous serez toujours présent.

Nous vous avons entendu à la radio, nous vous avons vu à la télévision. Nous vous avons serré la main - à qui ne la serriez-vous pas?

Nous vous avons admiré.

Nous vous avons aimé.

Nous vous aimons.

J'ai entendu dire : "C'était un bel homme, c'était un grand homme

Je dis: vous êtes un grand homme. Celui que l'on peut citer en exemple.

Vous savez M. de Looze, que l'on regrette celui qui part, parce qu'on ne se rendait pas exactement compte de la place qu'il occupait en nous.

Vous partez.

Vous ne reviendrez plus.

Personne, chez nous, ne vous oubliera; n'oubliera ce regard si pur, cette poignée de main si franche, cette démarche si fière, ce verbe si haut, cette parole si altière.

Nous gardons tous, au creux de notre paume, la douce pression de votre main; nous gardons dans nos cœurs l'éclat de vos yeux sincères.

Devant cette affiche, M. de Looze, je n'ai pas pensé à votre corps abîmé sur la route.

A voir votre visage lumineux, j'ai pensé comme beaucoup, que demain je vous verrais encore; que mes enfants diraient dans bien longtemps : c'était un honnête homme.

Vous laissez un grand vide dans votre famille, vous laissez une épouse et quatre enfants; vous laissez une famille, mais aussi une ville, un pays.

Votre souvenir reste tellement gravé en nous, votre mémoire reste si vivace, que nous ne vous disons pas adieu.

**M. DE LOOZE**, nous ne vous verrons plus. Mais vous êtes toujours là.

Nos cœurs vous verront toujours.

Et partout.

Oui, vous êtes encore là.

Merci, M. de Looze, ne fût-ce que pour votre souvenir.

Car, celui qui laisse un grand souvenir peut être aimé de tous.

Aimé de ses amis.

Aimé de ses adversaires.

Et ils seront plus émus encore que nous, ceux qui n'auront pas saisi la franchise de votre présence. Ils sont peu, croyez-m'en.

Lorsque votre photo aura disparu de ce mur, soyez certain, M. de Looze, que je n'oublierai pas l'endroit, et que, chaque fois, je dirai :

Bonjour! Cher M. de Looze ".

### En marge d'un anniversaire: libéralisme 1830 (1)

La commémoration, en 1980, du 150<sup>ème</sup> anniversaire de la Belgique fut pour moi l'occasion de remonter aux origines avec Paul Hymans qui, dans l'œuvre libérale d'un siècle (1830 - 1930) (2) avait retracé le rôle déterminant du libéralisme dans la fondation de l'Etat belge.

"1830! Tout de suite, trois figures surgissent à nos yeux: Charles Rogier, Joseph Lebeau et Paul Devaux. Trois grands libéraux, les trois premiers, avant que le parti libéral n'eût pris forme, ne se fût donné un programme et une discipline. Il ne se coagula que vers 1840, après trois ministères mixtes, les ministères unionistes, l'union sacrée d'alors. Il ne se constituera en organisme politique avec des associations, un programme, des chefs, qu'au Congrès de 1846.

Charles Rogier arrive à Bruxelles dès le début de l'émotion révolutionnaire, à la tête d'un bataillon de volontaires liégeois. Il avait, à Liège, fondé avec Joseph Lebeau et Paul Devaux, un journal le **Mathieu Laensberg**, devenu ensuite le **Politique**, où il défendait les idées libérales d'alors. La jeunesse intellectuelle qui s'enflammait à la lecture des premiers écrits romantiques, qui s'instruisait aux discours de Royer Collard et aux doctrines de Benjamin Constant, voulait un régime constitutionnel et parlementaire, des ministres responsables, le contrôle des dépenses publiques, la liberté de la presse, l'abolition des juridictions qui punissaient arbitrairement les libres manifestations de la pensée.

Rogier devient l'âme du Gouvernement provisoire. Puis avec Devaux et Lebeau, il est élu au Congrès National, notre premier, notre plus grand Parlement. Le Congrès nous donne une constitution et une dynastie.

Les libéraux étaient-ils majoritaires au Congrès? Car il y avait des libéraux dès lors, avant qu'il n'y eût un parti libéral. (...) Sous le régime hollandais, ils avaient joué un rôle actif dans la lutte du roi Guillaume contre le haut clergé qui avait, dès le début, condamné la loi fondamentale, coupable d'avoir proclamé la liberté des cultes.

Frère-Orban a soutenu, par une forte argumentation, que les libéraux formaient la majorité au Congrès national. D'autres l'ont nié.

Il nous suffit de constater que le Régent Surllet de Chokier était libéral, que Lebeau et Devaux jouèrent au Congrès les premiers rôles, qu'à coté d'eux, Forgeur, l'avocat liégeois, Defacqz, qui devint plus tard premier président de la Cour de Cassation, et Mathieu Leclercq, qui devint procureur général à la Cour Suprême,

libéraux comme eux, eurent une part éminente dans la rédaction de notre Charte; qu'enfin, Nothomb et Vande Weyer, que le Congrès chargea d'aller à la Conférence de Londres défendre la cause de l'indépendance et de la reconnaissance de l'Etat belge, appartenaient comme eux à la jeune génération libérale. Ils devinrent nos deux plus grands diplomates.

Cela ne veut pas dire qu'ils fussent antireligieux. Beaucoup appartenaient à la religion catholique et la pratiquaient. Mais ils voulaient tous les libertés les plus larges. Ils étaient adversaires de tous privilèges et de toute immixtion de l'Eglise dans les affaires de l'Etat et de l'Etat dans les affaires de l'Eglise. Et ils s'accordèrent facilement avec les catholiques attachés au clergé et qui, sous l'influence des idées de Lamennais, se ralliaient à la conception de l'Etat moderne et réclamaient passionnément la liberté d'enseignement, sœur de toutes les autres.

Tous, d'ailleurs, étaient imprégnés d'un même et profond sentiment national. Tous étaient unionistes.

### **La Constitution**

La Constitution qu'ils élaborèrent en quelques semaines est encore debout et vivante. On n'y a guère touché, sinon pour adapter à l'évolution politique du pays les dispositions relatives au droit électoral. Tous les partis s'en réclament. Elle a proclamé la souveraineté de la nation et toutes les libertés publiques et personnelles. Elle a sagement équilibré les pouvoirs. On y retrouve des reflets de la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis et de la Déclaration des droits de l'homme. Elle établit une large autonomie des provinces et des communes, et par là consacre les traditions historiques de la nation.

Elle est vraiment belge, faite pour la Belgique, taillée à la mesure de son tempérament et de ses besoins. Et il nous est permis de dire avec orgueil et sans blesser personne, que la Constitution, notre première loi et la plus grande, fondement de toute législation future, est un superbe monument de libéralisme que, comme tel, le monde admira et nous envia.

### **Le Roi**

Dans la recherche d'un roi, Joseph Lebeau, qui comprenait l'Europe et les nécessités de notre position internationale, fit preuve d'une admirable sagacité. C'est son action énergique et habile qui détermina l'élection au trône du prince Léopold de Saxe-Cobourg."

### **"Liberté en tout et pour tous"**

Comme le remarque d'emblée Paul Hymans, le libéralisme n'était pas encore, à l'époque, organisé en parti politique. Il représentait un courant d'idées auxquelles la bourgeoisie et la jeunesse intellectuelle étaient largement acquises, et que, paradoxalement, les universités fondées par Guillaume 1er de Hollande avaient contribué à diffuser.

"Singulier paradoxe!, s'exclame le Chevalier Jacques Ruzette dans sa biographie de J.-B. Nothomb (3), ce fut au sein de ces universités, instruments de la pensée réactionnaire du souverain, que naquit et se développa une génération entière acquise au libéralisme politique.

Animés par l'esprit de "liberté en tout et pour tous", ces libéraux de la nouvelle génération firent trêves aux querelles religieuses qui existaient dans les premières années du régime hollandais, préconisèrent l'union des oppositions, en engageant la lutte en faveur de ce qu'on était convenu d'appeler " le redressement des griefs".

Dans **La Révolution de 1830** (4), le professeur Robert Demoulin remarque à ce sujet que si "les vieux libéraux belges, foncièrement anticléricaux, souhaitent le monopole de l'enseignement pour l'Etat, avaient à plusieurs reprises apporté au gouvernement leur appui", ils furent bientôt bousculés par une jeune équipe d'écrivains et d'avocats qui considéraient avec crainte les progrès de l'autoritarisme royal. Et de préciser: "Ces lecteurs du **Globe**, organe du néo-libéralisme français, songeaient plus à attaquer les empiètements et les conquêtes ministériels qu'à combattre les "apostoliques". Ils réclamaient une application sincère de la Loi fondamentale et demandaient la responsabilité ministérielle, l'établissement d'un régime vraiment représentatif et l'inamovibilité des juges. »

### **La liberté de la presse**

Les journaux constituaient le meilleur moyen de diffusion de leurs idées. Or, la presse était toujours soumise, en fait, à un régime de contrôle très gênant. Les poursuites contre de Potter manifestaient bien le péril que courait cette liberté essentielle. Aussi la liberté de presse devint-elle une revendication formelle de ces jeunes libéraux.

### **La liberté de la langue**

Ces journalistes, ces avocats, ces bourgeois, qui étaient de langue et de culture française, étaient en outre menacés dans leurs habitudes et leurs intérêts par les arrêtés ministériels en matière linguistique. Aussi firent-ils valoir un autre grief: le mépris du gouvernement pour la liberté des langues.

### **La liberté de l'enseignement**

Hommes jeunes, n'ayant pas connu l'Ancien Régime où l'Eglise détenait en fait le monopole de l'enseignement, ils se résignaient aisément à renoncer au monopole scolaire d'un pouvoir néerlandais et autoritaire. Ils étaient prêts à un compromis avec les catholiques, qui, depuis 1815 n'avaient cessé de s'élever contre la domination gouvernementale protestante en matière d'enseignement. Dès lors, l'accord des libéraux et des catholiques devenait possible. L'union des oppositions était d'autant plus réalisable que, chez les catholiques, en Flandre surtout (fait qui prouve bien la diffusion du français dans les milieux intellectuels), les idées de Lamennais en faveur d'un catholicisme libéral, avaient fait de grands progrès."

Certes, Lamennais fut désavoué par le Saint-Siège. Mais, comme le précise par ailleurs le professeur Demoulin, "les idées menaisiennes ont fait leur chemin et



l'idéal de liberté brûle l'âme de nombreux curés et vicaires. (...) Le mouvement du catholicisme libéral a entraîné de nombreux membres du clergé, et d'autre part, à l'idéal de liberté, des jeunes libéraux étaient prêts à sacrifier la domination intellectuelle de l'Etat."

L'union des oppositions devait donc immanquablement se réaliser. Elle se réalisera d'ailleurs en 1828 et, deux ans plus tard, elle aura finalement raison de Guillaume 1er.

### **Garanties religieuses et civiles**

"L'union des oppositions et le long mécontentement des Belges ont vaincu Guillaume", constate dans **Le parti catholique belge** (5) le chanoine A. Simon, qui poursuit : "A Bruxelles, depuis le 10 novembre 1830, les constituants sont réunis. Ils sont en majorité catholiques (6); mais l'esprit de **liberté en tout et pour tous** les anime, comme il enthousiasme les Libéraux.

Dans cette ferveur pour la liberté, émanation de l'homme et signe de son émancipation pour les uns, expression la plus chrétienne de la vie personnelle pour certains, moyen pratique, presque une recette pour les autres, les catholiques mêlent, au cours des séances du Congrès national, leurs espérances et leurs réalisations à celles des libéraux. Tous deux s'entendent, non point sur un programme religieux, mais sur l'inscription dans la Constitution de garanties - religieuses pour les uns, civiles pour les autres - que la Loi Fondamentale ne contenait pas.

Car, libéraux et catholiques, après l'expérience despotique de l'Amalgame, sont d'accord pour éviter tout arbitraire de l'exécutif et limiter son pouvoir. Ils ont en vue de diminuer les risques d'une aliénation, les uns des libertés religieuses, les autres des libertés civiles".

C'est donc sous le signe de l'unionisme et du libéralisme triomphants que la Belgique conquiert son indépendance.

On a dit - et c'est vrai - que la Constitution était "libérale mais non démocratique", et que les droits politiques étaient "réservés à une faible minorité" (7). Il n'en reste pas moins que, dès 1830, le libéralisme avait engagé la Belgique dans la voie des réformes et du progrès.

### Libéralisme et objection de conscience

J'ai dit, dans l'avant-propos de ma narration, que les déceptions ne me furent pas épargnées au cours de ma vie de militant. La plus grosse déception, je l'ai éprouvée en constatant la non parution de "Libéralisme et objection de conscience", un article que m'avait inspiré l'adoption par le Parlement européen, d'une résolution sur l'objection de conscience et que j'avais fait parvenir au Centre Paul Hymans pour la revue "Progrès".

Le mot "censure" qui sonne mal à l'oreille d'un libéral, m'est alors venu à l'esprit. La publication de mon article fut manifestement jugée inopportune, alors qu'il

fut traduit en néerlandais et publié dans "Vooruitgang" (1), l'édition néerlandaise du Centre Paul Hymans.

En voici le texte:

Le Parlement européen a adopté, le 7 février 1983, à une très large majorité, une résolution sur l'objection de conscience. Favorable aux objecteurs, cette résolution n'a recueilli que très peu de suffrages libéraux. En effet, sur les quinze membres du groupe libéral et démocratique qui ont pris part au vote, cinq seulement ont voté la résolution, les dix autres s'étant abstenus (2). Quels que soient les motifs de l'abstention de ces derniers, le résultat de ce vote nous semble confirmer un fait notoire, à savoir qu'il ne s'est jamais trouvé beaucoup de libéraux parmi les défenseurs des objecteurs de conscience.

Le libéralisme belge notamment s'est toujours fait le champion de la défense nationale et du service militaire. Il est vrai que notre pays fut victime de deux agressions, mais il n'en reste pas moins que le problème de l'objection de conscience s'y est posé à diverses reprises et que les objecteurs, dont le nombre n'a cessé de croître (3), n'y ont obtenu un statut légal qu'en 1964. Celui-ci est actuellement régi par les lois coordonnées du 20 février 1980, qui reconnaissent le droit à l'objection de conscience en ces termes: "Le milicien qui, par suite de motifs impérieux qui lui sont dictés par sa conscience, et à la condition qu'ils ne soient pas uniquement fondés sur des considérations tendant à mettre en cause les institutions fondamentales de l'Etat, est convaincu qu'on ne peut tuer son prochain, même à des fins de défense nationale ou collective, peut demander (...) d'être (...) exempté du service militaire armé ou de tout service militaire et, en ce dernier cas, d'être affecté à une unité d'intervention de la protection civile (...), soit à des tâches d'utilité publique (...)." (4)

\*\*\*

Le problème de l'objection de conscience fut clairement exposé, il y a une trentaine d'années, par Jean REY, qui, pour être lui-même officier de réserve, n'en était pas moins sensible à la détresse des objecteurs de l'époque. (5)

Sous le titre "Il faut un statut légal pour les objecteurs de conscience" (6) Jean Rey écrivait notamment : " Les thèses qui s'affrontent ici sont inconciliables sur le terrain des principes. Entre les unes et les autres on hésite cependant à choisir, tant il est vrai qu'elles contiennent chacune une âme de vérité.

>> Au nom de quoi voulez-vous m'obliger à tuer mon semblable? nous demande l'objecteur de conscience. Je veux bien donner à mon pays mon temps, mon argent, mon activité, ma vie même s'il le faut, mais je ne veux pas tuer. Le meurtre légal reste un meurtre. "Tuer un homme, comme l'a dit un grand chrétien du XVIème siècle, ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme. "Ma conscience se refuse à l'accepter. Votre société est barbare qui contraint les hommes à de tels actes. Organisez-la mieux. Autrefois, n'était soldat que celui qui le voulait bien.

>> C'est Napoléon qui a instauré le service militaire obligatoire: belle référence en vérité pour des sociétés qui se disent démocratiques! Vous ne cessez de dire que votre régime se distingue par son souci du respect de la personne humaine. Est-ce respecter

la personne que de jeter les non-conformistes dans des cachots et de faire un crime aux hommes de ce qu'ils font usage de la liberté que vous prétendez leur assurer?

>> Tout cela est bien dit, répondent les autres, mais si on vous donne raison, où sera la limite? Pas seulement la limite de fait entre les gens de bonne foi et les autres, ceux qui invoqueront de belles raisons pour échapper tout simplement à des obligations personnelles, mais aussi la limite de principe entre l'usage personnel de la liberté et le devoir social? Si vous permettez aux objecteurs de ne pas faire leur service militaire, allez-vous admettre que n'importe quel citoyen s'affranchisse de l'exécution de n'importe quelle loi sous prétexte que sa conscience le lui prescrit? Pourquoi, d'autre part, dispenser quelques privilégiés de prendre leur part des tâches désagréables ou pénibles? Croyez-vous donc que ceux qui acceptent de faire leur service militaire soient des buveurs de sang que le problème de la mort qu'ils donnent ne tourmente jamais? C'est facile de laisser aux autres les sales besognes. A quoi, enfin, notre pays doit-il sa libération sinon à l'effort de ces millions d'hommes qui ont consenti à se battre pour chasser les occupants. Et s'ils avaient tous été objecteurs? Où en serait le monde aujourd'hui? L'idéal chrétien d'un régime d'amour, l'idéal politique d'une société plus fraternelle s'en seraient-ils mieux trouvés? Les destructions de la guerre moderne sont de plus en plus affreuses, c'est vrai; est-ce une raison pour laisser le champ libre à tous les agresseurs?"

Ayant ainsi confronté les deux thèses en présence, Jean Rey constate: "On ne peut pas répondre simultanément de façon pleinement satisfaisante à toutes ces questions contradictoires. Concilier la liberté humaine et le devoir social est le problème de toutes les sociétés et de chaque génération; il ne comporte que des solutions fragmentaires et provisoires, qu'il faut toujours revoir.

>> Le moment est venu pour nous, conclut Jean REY, de tâcher de donner au problème de l'objection de conscience une solution de fait. Plusieurs pays étrangers, et il est frappant de constater que ce sont les pays protestants où l'individualisme est généralement plus vivant et mieux compris, l'ont déjà fait.

>> Il faut organiser pour les objecteurs de conscience un service civil. Il faut que ce dernier soit absolument civil, afin que les objecteurs n'aient pas l'impression de prendre simplement la place de quelqu'un d'autre qu'ils libèrent pour le service actif. Il faut, d'autre part, qu'il soit suffisamment lourd pour qu'il ne constitue pas une tentation pour tous ceux qui cherchent simplement à se soustraire à leurs obligations. Il faut, enfin, qu'une juridiction impartiale examine les cas qui lui seront soumis, afin de vérifier le sérieux et la sincérité des objecteurs avant qu'ils ne soient autorisés à bénéficier du régime spécialement créé pour eux.

>> Tout cela n'ira pas sans difficultés d'application; mais ces problèmes ont été résolus de façon satisfaisante à l'étranger, et on n'aperçoit pas pourquoi nous ne pourrions y parvenir. Il serait sans doute très préoccupant que le nombre des objecteurs vienne à augmenter de façon importante; mais il serait déshonorant pour notre société qui se veut tolérante et libérale, qu'elle ne parvienne pas à traiter des non-conformistes, qui sont souvent des êtres d'élites, autrement que comme des criminels."

Jean REY, on le voit, ne réclamait pas un traitement de faveur pour les objecteurs et appréhendait même que leur nombre ne s'accrût considérablement. Mais il était néanmoins conscient des responsabilités du libéralisme à leur égard.

S'agissant de la liberté de conscience des objecteurs, ces responsabilités sont évidemment primordiales. Qu'est-ce à dire en clair? Qu'il appartient au libéralisme - et essentiellement à lui - d'assurer le libre choix entre le service civil et le service militaire, et de veiller à ce qu'objecteurs et miliciens soient traités sur pied d'égalité.

Or, si ce libre choix est actuellement assuré en Belgique, encore que subordonné à certaines conditions, l'égalité de traitement, elle, n'existe pas (encore). Tandis que la durée du service militaire est de 10 mois, celle du service civil est de 15 à 24 mois, suivant le type de service.

Pourquoi cette discrimination? Pourquoi pénaliser les objecteurs et faire comme si le patriotisme était l'apanage des miliciens?

Il y a là, indiscutablement, une injustice à réparer, et nous pensons que le libéralisme s'honorerait s'il prenait une initiative en ce sens ou du moins appuyait toute initiative à cet effet. En somme, il conviendrait de revoir le statut des objecteurs de conscience conformément à la résolution adoptée par le Parlement européen.

D'ores et déjà, le statut en question est l'objet d'une "activité juridique intense", comme le signale l'organe des objecteurs, qui précise que "stimulés par la résolution Macciocchi du Parlement européen (...), divers partis ont déposé des propositions de lois amendant le statut", et "espère que le projet que prépare le ministre de l'Intérieur aura aussi à cœur de mettre toute la résolution en application en Belgique." (7)

Que contient finalement cette résolution? Une dizaine de points, dont les plus importants sont, selon nous, le point 4, où le Parlement européen "affirme que l'accomplissement d'un service de remplacement tel qu'il est prévu par la résolution 337 (1967) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ne peut être considéré comme une sanction, et qu'il doit être organisé dans le respect de la dignité de la personne concernée et pour le bien de la collectivité, avant tout dans le domaine social et dans celui de l'aide et de la coopération au développement"; le point 5, où il "estime que la durée de ce service de remplacement, lorsqu'il est effectué au sein d'une administration ou d'une organisation civile, ne devrait pas excéder la durée du service militaire ordinaire, y compris les exercices militaires faisant suite à la période de formation militaire de base"; le point 6, où il "insiste sur la nécessité de rapprocher les législations des Etats membres de la Communauté en ce qui concerne le droit à l'objection de conscience, son statut, les procédures à appliquer en la matière et le service de remplacement"; le point 7, où il "souligne qu'il est nécessaire que les procédures soient conçues de façon à ne pas causer de retards et de complications administratives supplémentaires, comme c'est souvent le cas actuellement"; et enfin le point 9, où le Parlement européen "soutient les efforts en vue de créer un droit de l'homme à l'objection de conscience au sein de la convention des droits de l'homme" (8).

Ce dernier point surtout ne peut laisser aucun libéral indifférent.

On sait le rôle majeur que le libéralisme a joué dans la conquête des droits de l'homme. Ne faillirait-il pas à sa tâche aujourd'hui s'il ne soutenait pas, lui aussi, les efforts tendant à inscrire le droit à l'objection de conscience dans la Convention des droits de l'homme? Certes, la défense des droits de l'homme, c'est avant tout l'affaire des libéraux.

Et parmi ces droits, l'objection de conscience est assurément l'un des plus respectables, car elle est une des formes de la liberté de conscience qui, comme l'a écrit Paul Hymans, "fut pendant de longues années le principal enjeu de nos luttes politiques" et "veut qu'aucune distinction ne soit admise entre les citoyens selon le culte auquel ils se rattachent ou l'opinion qu'ils professent." (9).

Souvenons-nous aussi des paroles prononcées dans le même ordre d'idées par Roger MOTZ dans son discours mémorable du 5 mars 1961: "Le parti libéral - et c'est son honneur - est le seul parti dont la doctrine politique soit susceptible de satisfaire tout citoyen qui rejette l'inconditionnelle allégeance à l'Etat, tout citoyen qui estime que l'homme a des droits auxquels l'Etat ne peut toucher. Le premier et le plus imprescriptible de ces droits est la liberté de sa conscience. Autant pour les croyants que pour les agnostiques, ce respect de la liberté de conscience est capital." (10)

Il en va de même - c'est évident - pour les objecteurs et les non-objecteurs.

Dès lors il est clair aussi que, dans l'affrontement des thèses que soutiennent les uns et les autres, le libéralisme n'a pas à prendre parti, de même qu'il n'a pas à choisir en matière scolaire - où la liberté de conscience est également en cause - entre l'école laïque et l'école confessionnelle.

Son rôle, outre le respect des droits des uns et des autres, est de promouvoir le respect réciproque de leurs convictions respectives.

Puisse le libéralisme ne pas se méprendre sur son rôle et être attentif non seulement aux problèmes de défense et de sécurité, mais aussi au problème de l'objection de conscience.

### Jean Rey, figure de proue du libéralisme

J'ai terminé mon action militante par la rédaction, sous le titre précité, d'un article en hommage à Jean Rey, un homme simple et droit, que j'ai toujours tenu en haute estime.

Je venais de communiquer mon texte au Centre Paul Hymans lorsque fut annoncé le décès de l'éminent homme d'Etat. Alors que je m'attendais à ce qu'il fût publié dans "Progrès", comme le président du Comité de rédaction (1) l'avait prévu, il s'avéra que mon article avait été remplacé par un discours que Jean Gol (2) avait prononcé le 14 novembre 1980 lors d'une séance d'hommage à Jean Rey. Mon article fut traduit en néerlandais et parut dans "Vooruitgang" (3).

Depuis, eut lieu, en 2002, la commémoration du centième anniversaire de la naissance de Jean Rey. J'en ai tenu compte en remaniant l'introduction de mon article, dont voici le texte:

Un vibrant hommage fut rendu à Jean Rey, liégeois, européen, homme politique, lors de la commémoration du centenaire de sa naissance organisée le 20 décembre 2002 notamment sous les auspices du Club universitaire Réformes et Liberté (C.U.R.L.) de Liège\*.

Dans les pages qui suivent, nous nous sommes attachés à retracer l'action que Jean Rey a menée sans relâche en faveur de la réhabilitation du libéralisme.

### Une doctrine en déclin

Lorsque Jean Rey fit ses premiers pas dans la politique, le déclin du libéralisme était manifeste, et il fallait avoir un certain courage pour se déclarer libéral, le mot libéral étant devenu pour les gens avancés ou qualifiés tels synonyme de conservateur, voire de réactionnaire.

Certes, comme Paul Hymans le constatait très objectivement en 1930, au moment même où le monde était plongé dans une crise qui précisément sonna le glas du libéralisme économique classique, le parti libéral avait eu "le tort de rester trop longtemps et trop étroitement attaché à la pure économie classique fondée sur la liberté plus théorique que réelle de l'individu. Toute réglementation des conditions de travail paraissait une atteinte à l'indépendance de la personne humaine. On attendait le progrès du libre jeu des intérêts, de la concurrence, de l'évolution naturelle. Laissez faire, laissez passer." (1)

Mais dans la dernière partie du XIX<sup>ème</sup> siècle, comme Paul Hymans l'avait également constaté en 1926, "le libéralisme évolue vers des conceptions plus larges, plus compréhensives, plus humaines. Il reconnaît le devoir de la puissance publique d'agir pour remédier aux abus d'un individualisme excessif, pour protéger les faibles, pour garantir les droits et la santé des ouvriers, pour substituer à l'indifférence et à la charité, l'idée de la solidarité et le système des assurances. Le principe de l'intervention n'est plus contesté. Tout, en cette matière, est désormais question de mesure et d'opportunité." (2)

Ce sont des conceptions néo-libérales, c'est ce libéralisme plus social et par conséquent plus interventionniste que Jean Rey n'a cessé de défendre et promouvoir, par la plume et par la parole, dans le souci évident de revaloriser l'idée libérale et d'améliorer l'image de marque du vieux parti libéral.

### L'Etat de demain

La grande crise économique de 1929-1935 fit clairement apparaître la nécessité d'une certaine intervention de l'Etat dans la vie économique, et en même temps elle confirma le bien-fondé des thèses néo-libérales. A Jean Rey, elle inspira, semble-t-il, le discours prononcé à la séance solennelle de la conférence du jeune Barreau de Liège, le 14 novembre 1936, et dont le thème - "L'Etat de demain" - est tout un programme.

---

\* Jean Rey, liégeois, européen, homme politique, Actes de la Commémoration Jean Rey 1902-2002, Les Editions de l'Université de Liège

De quoi s'agit-il avant tout? De "délimiter et organiser l'action de l'Etat dans le domaine économique", car tel est "le problème fondamental nouveau qui s'impose à l'Etat moderne et de la solution duquel dépend l'avenir, la stabilité, l'équilibre de nos institutions". Pour Jean Rey, le rôle de l'Etat dans l'économie pouvait, à l'époque, se résumer ainsi: "ni laisser faire, ni faire lui-même, mais contrôler et protéger". Que l'Etat "contrôle, dans l'intérêt général, les sociétés de crédit, les banques, les compagnies d'assurances"; qu'il "protège les catégories sociales moins favorisées ou menacées par des monopoles de fait; en un mot, qu'il exerce une mission de conciliation, de modération et de normalisation des rapports économiques. Et que les producteurs s'habituent à considérer ces limitations comme aussi légitimes que les autres lois civiles... Pourquoi seule de toutes nos activités, notre activité économique échapperait-elle à toute discipline, à toute réglementation? "Autrement dit, il faut des "règles générales dans le cadre desquelles les activités individuelles pourront s'exercer librement".

Certes, la liberté économique est justifiée, et Jean Rey ne manque pas de le souligner: "Et si nous pensons aujourd'hui que certaines disciplines sont devenues nécessaires, jamais nous ne cesserons de croire aux bienfaits d'un régime économique dont la loi fondamentale est l'effort personnel, l'esprit d'initiative, le travail créateur de la volonté individuelle... Non, l'Etat ne peut pas et ne doit pas se substituer aux individus. Et il faut dire à ceux qui pourraient en douter, que cette conclusion n'est pas inspirée par je ne sais quel égoïsme social, je ne sais quel désir de voir des classes privilégiées conserver le bénéfice de situations acquises, mais au contraire par l'intérêt général de la collectivité tout entière".

Voilà pour la liberté économique. Car la liberté politique est, elle aussi, en cause. L'Etat démocratique et parlementaire est l'objet de critiques. Jean Rey ne nie point la nécessité de moderniser le pouvoir législatif et de l'adapter aux besoins nouveaux. Mais à ceux qui souhaitent substituer au régime parlementaire un régime autoritaire, il répond: "Notre régime constitutionnel et représentatif dure depuis cent ans. En cent ans, sans heurts, sans cataclysmes sociaux, sans révolution, il a évolué de l'Etat bourgeois et censitaire de 1830 à l'Etat démocratique et de suffrage universel de 1936. Quelle plus magnifique démonstration de la valeur profonde et permanente de nos institutions? Quel est le régime autoritaire qui pourrait en espérer autant? L'erreur de ceux qui rêvent d'un régime autoritaire est de croire qu'on peut transporter d'un peuple à un autre les institutions, les procédés de gouvernement, les manières de penser et de vivre. Leur erreur, c'est de penser que la liberté politique est chez nous un accident historique dépassé par les faits. Qu'ils relisent notre histoire nationale; n'est-elle pas toute entière une lutte patiente et continue pour la conquête de la liberté? (...) En vérité, nul part mieux qu'en Belgique ne se vérifie l'exactitude de cette profonde parole du doyen Barthélemy, qu'il faut répéter souvent: "La liberté démocratique est le régime des peuples majeurs." Sommes-nous un peuple majeur? L'histoire politique de ces dernières années le démontre. Sans doute les luttes des partis politiques, fruit de la liberté, sont ardentes; mais elles expriment la diversité des points de vue bien plus qu'elles ne les créent. Et aux heures où l'effort commun devient particulièrement nécessaire, le rassemblement national s'opère; il s'est créé en 1914 pour défendre le territoire, en 1919 pour restaurer le pays dévasté, en 1926 pour sauver la monnaie, en 1935 pour vaincre la crise. Quand un régime politique donne de tels résultats, il mérite le respect et non le sarcasme."

Et Jean Rey de conclure par une vibrante profession de foi néo-libérale: "N'ayons donc pas peur de la liberté politique et au contraire, soyons-en fiers. Loin d'être une source d'incertitude ou de troubles, elle est au contraire le ciment qui unit toutes les classes sociales, la condition nécessaire, inscrite dans tout notre droit public, dans notre vénérable devise communale liégeoise comme dans la Constitution, du respect de la loi et de l'autorité par tous les citoyens.

>> Notre régime est-il sans défaut? Assurément pas. Est-il possible de le perfectionner? C'est certain. Mais j'ai la conviction profonde qu'il traduit un haut idéal de civilisation, un progrès humain qu'il nous appartient de conserver.

>> Ce qu'on appelle la crise de la démocratie n'est autre chose, selon moi, que la crise de l'Etat moderne, quelle que soit la forme de son régime politique, devant les problèmes économiques nouveaux. Faut-il, pour les résoudre, renoncer à l'effort patient de plusieurs générations? Faut-il constater la faillite de l'intelligence et de la sagesse humaine devant ce problème de conciliation de la liberté de l'individu avec la discipline sociale?

>> Je ne le crois pas. Je crois au contraire qu'il est possible de tracer de nouvelles frontières entre la liberté de l'homme et le devoir collectif. Je crois qu'il est possible de concevoir un état social qui laisse les hommes vivre, agir et travailler librement, mais qui fixe les bornes assignées à cette liberté par le souci de l'intérêt général, de la protection des faibles contre les forts, de l'atténuation des oscillations de la vie économique. Je crois qu'il est possible, sans bouleversement de ce qui existe, d'organiser pratiquement cette action nouvelle de l'Etat.

>> C'est aux hommes modérés, à ceux qui appartiennent par leur origine, leur milieu, leurs goûts, aux classes moyennes de la société, qu'il appartient de réaliser cette œuvre. C'est à eux qu'il incombe de montrer assez de fermeté de caractère, assez de confiance dans leur propre idéal pour ne pas abandonner leur pays aux aventures. Ainsi l'Etat de demain ne sera pas la proie des extrémistes; il ne sera pas le sujet pantelant d'expériences sociales utopiques; il ne sera pas non plus l'esclave des fantaisies ruineuses d'un dictateur. Il sera l'œuvre des hommes de bon sens et de bonne volonté qui restent fidèles aux traditions de leurs ancêtres, qui savent qu'aucun ordre social véritablement humain et durable ne se fonde sur la contrainte, et qui sont assez sages pour accepter les disciplines nécessaires, assez éclairés pour préférer, à l'égoïsme de classe, la justice sociale. Ainsi l'Etat de demain, orienté dans ses buts, organisé dans ses fonctions nouvelles, réalisera-t-il sa mission chaque jour davantage et procurera-t-il aux hommes plus de liberté, plus de bien-être et plus de joie de vivre." (3)

Hélas! La réalisation de cette œuvre fut bientôt compromise, car, ainsi que Jean Rey l'écrira onze ans plus tard, "les régimes autoritaires se répandaient sur l'Europe comme une lèpre. L'un après l'autre les régimes démocratiques disparaissaient. Le fascisme devenait international. La guerre est venue et, avec elle, la victoire de la démocratie à peu près partout dans le monde." (4)

La démocratie restaurée, la lutte reprend aussi tôt sur le plan des idées, et, dans le camp libéral, on retrouve Jean Rey à la pointe de l'action doctrinale: en 1945, au premier congrès libéral après la guerre, pour l'élaboration de la Charte sociale du parti



libéral (5); en 1946, au Congrès libéral international tenu à l'occasion du centenaire du parti libéral belge, pour l'établissement de la "Déclaration de Bruxelles" qui énonçait les principes du libéralisme moderne. (6)

Une doctrine périmée?

Les adversaires du parti libéral feignent évidemment d'ignorer la rénovation du libéralisme et s'obstinent à dépeindre les libéraux comme les adeptes d'une doctrine périmée et d'un parti moribond. Jean Rey le constate: "Pour les sociaux-chrétiens, nous sommes toujours les tenants de l'école manchestérienne, dont il est de bon ton de dire pis que pendre en toutes circonstances, maintenant que les bienfaits du prodigieux essor industriel du siècle passé sont acquis et qu'on peut n'en plus considérer que le passif. Pour les socialistes, nous sommes d'irréremédiables conservateurs, défendant "une économie qui n'existe plus". Pour les uns comme pour les autres nous ne représentons que des idées périmées et un passé n'ayant plus qu'un petit présent et aucun avenir. C'est à se demander si on ne s'est pas battu pendant cinq ans, dans le monde entier, pour la démocratie et la liberté de l'homme." (7)

A ces critiques, Jean Rey répond avec pertinence en se plaçant au point de vue politique, économique et social, et en confrontant, comme il le dit lui-même, "les thèses libérales surtout avec les thèses socialistes, et très peu avec celles des sociaux-chrétiens", le parti social-chrétien étant "un tel conglomérat de tendances et de mentalités diverses qu'il n'est pas aisé de saisir sa pensée dominante." (8)

Sur le plan politique, Jean Rey souligne notamment, eu égard au fait "que le mot démocratie a des sens bien différents suivant qu'on l'emploie à l'Est ou à l'Ouest", que "dans l'Occident de l'Europe, il n'est pas possible de concevoir la démocratie sans liberté politique, sans liberté des groupements et des partis, sans liberté de la presse et des opinions, sans respect des droits de la personne. Ici encore le libéralisme politique a formé la conscience de notre nation d'une façon si profonde que le choix n'est pas un seul instant douteux.

>> Loin d'être périmées, les thèses du libéralisme politique ont reçu une éclatante confirmation." (9)

Sur le plan économique, où "la critique se fait la plus vive", Jean Rey reconnaît qu' "il y a (...), dans les thèses des adversaires du capitalisme traditionnel, quelque chose de fondé. Il est vrai que nous ne sommes plus à l'époque de l'automatisme économique du siècle dernier, mais au contraire à celle de l'économie organisée, et qu'en conséquence le devoir d'agir sur l'économie s'impose à tous les gouvernements.

>> Mais les socialistes veulent autre chose. Ils veulent supprimer le capitalisme privé et confier la gestion même de l'économie à l'Etat. Nous ne voulons pas, nous libéraux, de cette nationalisation.

>>Parce que l'économie doit être, selon nous, animée de haut en bas d'un esprit d'énergie créatrice, et que cet esprit n'existe pas au même degré dans les entreprises d'Etat.

>> Parce que l'Etat est déjà difficilement en mesure, avec le corps administratif pléthorique dont il dispose, de remplir toutes les tâches qu'on lui impose, et qu'il est déraisonnable d'augmenter sans limite ses attributions.

>> Parce que la vertu des systèmes est dans une large mesure compensée par leur lourdeur, et qu'il ne sert à rien de tracer des plans, magnifiques sur le papier, qui s'avèrent décevants au moment de leur exécution.

>> Parce que rien ne peut remplacer la variété, la souplesse, l'ingéniosité des efforts privés, et que s'il est nécessaire parfois de les coordonner, il est désastreux de se priver de leur efficacité.

>> Parce que seule une économie prospère, dynamique et de haut rendement peut permettre de mener une politique de progrès social, de salaires élevés et de sécurité sociale.

>> Parce qu'enfin l'expérience a jusqu'à présent constamment démontré la supériorité de l'économie privée sur l'économie nationalisée. (...)

>> En s'opposant à la nationalisation des entreprises, le libéralisme ne songe pas à défendre des intérêts privés, si respectables soient-ils. Il s'inspire avant tout de l'intérêt de la collectivité elle-même. Et si des remèdes doivent être cherchés à certains abus, à certaines déficiences de l'économie privée, il croit qu'il faut les trouver dans l'amélioration du contrôle de l'Etat, dans l'organisation des contacts entre les pouvoirs publics et les milieux représentatifs de l'économie, dans une meilleure orientation du crédit, voire, dans certains cas, dans des formes d'économie mixte." (10)

Sur le plan social, enfin, Jean Rey définit le climat du libéralisme.

Quel est-il? "Essentiellement celui de la compréhension et de la collaboration. Deux tendances à combattre: l'esprit conservateur, la lutte des classes.

>> L'esprit conservateur? Tous les hommes sont imprégnés par quelque côté de leur nature, de cet esprit conservateur qui tend à se contenter de ce qui existe, à étouffer les aspirations vers le mieux, à maintenir les égoïsmes, à confondre le statu quo avec la stabilité de la société.

>> Le libéralisme belge en a trop souvent souffert dans son histoire, il faut le reconnaître. Trop souvent il s'est montré timide en présence d'évolutions devenues pourtant nécessaires. Dans ce domaine il a un sérieux examen de conscience à faire. Tout de même, dans ces dernières années, il a largement ouvert les yeux sur des nécessités sociales nouvelles. La charte sociale du parti libéral en 1945, la déclaration de Bruxelles du libéralisme international en 1946 en font foi.

>> Car nous arrivons à un tournant de l'histoire sociale de notre pays. Pendant cinquante ans, le mouvement ouvrier a lutté pour la protection légale des travailleurs. Aujourd'hui il aborde une étape nouvelle, celle des réformes de structure.

>> La classe ouvrière considère qu'elle est majeure; elle entend participer à la direction de l'économie et ne pas demeurer en état d'asservissement au capitalisme

privé. Il faut le dire, cette aspiration est respectable et légitime. On peut différer d'avis sur la durée de cette évolution, sur le rythme suivant lequel il faudra la poursuivre, sur le degré actuel de préparation et de maturité des dirigeants ouvriers; mais il n'est pas douteux qu'il faut s'orienter dans cette voie, faire participer les représentants syndicaux à la direction de l'économie en général et associer progressivement le personnel à la gestion des entreprises. Il ne s'agit plus de s'opposer à une évolution naturelle et normale, il s'agit d'en fixer les étapes et surtout de choisir entre deux directions. Ou bien on démocratisera progressivement l'économie, et l'entreprise deviendra de plus en plus une association entre le capital, la technique et la main-d'œuvre, ou bien au contraire la pression en faveur de l'économie d'Etat se fera de plus en plus vive. Il faut choisir entre ces deux voies, mais on ne peut pas être à la fois contre toute nationalisation et contre toute cogestion sans contredire le sens même de l'évolution sociale.

>> Les socialistes repoussent ce dilemme. Ils ne veulent pas opter entre l'économie nationalisée et la cogestion. Ils veulent l'une et l'autre. Nous combattons d'autant plus efficacement la première que nous accepterons, avec toutes les transitions qui s'imposent, la seconde.

>> C'est dans cet esprit, et moyennant cette vue largement ouverte sur l'avenir, que le libéralisme doit combattre de toutes ses forces la doctrine funeste de la lutte des classes. (...)

La collaboration sociale est et reste la véritable atmosphère du progrès. C'est l'esprit social du libéralisme." (11)

### Une foi personnelle

Arrivé au terme de cette confrontation d'idées, Jean Rey exprime une fois de plus sa foi libérale, et souligne combien la société a besoin de libéraux.

"Au moment de conclure, je voudrais dire que le libéralisme n'est pas seulement une doctrine politique. Il est aussi une foi personnelle. (...)

Un des effets de la foi est de former un type d'homme. La foi chrétienne forme le chrétien; la foi communiste forme l'homme communiste. La foi libérale forme le libéral.

>> L'homme libéral, c'est-à-dire l'homme libre, libre dans son jugement, libre de ses actes, libre dans le choix de ses idées, de ses lectures et de ses amitiés mais usant de cette liberté dans un sens conforme au bien de la société.

>> C'est de ces hommes-là que la société a besoin. La liberté politique ne peut vivre à la longue si elle n'est défendue et pratiquée par des hommes ayant foi dans la liberté individuelle, dans l'indépendance du jugement, dans le respect de la personne, et refusant de céder à la tyrannie toujours plus envahissante des groupes sociaux. La liberté économique ne peut subsister si la société ne contient pas des hommes ayant foi dans l'initiative et l'énergie créatrice des individus. La liberté sociale, elle aussi, ne peut exister qu'au moyen d'hommes ayant foi dans l'esprit de collaboration.

>> C'est là le vrai problème de l'Etat moderne. Nous ne voulons plus qu'il soit une féodalité, nous ne voulons pas qu'il devienne une caserne. Il s'agit de concilier les droits de la personne avec les nécessités de la vie sociale et de faire en sorte que la société soit assez juste pour ne pas livrer les faibles aux forts, et assez libérale pour que les citoyens qui y vivent, soient des hommes libres et non les esclaves de l'Etat. Pour cela, la société a besoin de libéraux, et si la Belgique donne le spectacle d'un pays relativement heureux et équilibré, c'est parce qu'elle est profondément imprégnée de libéralisme et que l'influence libérale a fini par pénétrer les autres groupes politiques eux-mêmes." (12)

### Le climat libéral

On comprend, dès lors, le souci de Jean Rey d'affirmer l'identité libérale et de montrer par quoi le parti libéral se distingue des autres partis. Ce souci, il le manifeste encore lorsque, en 1950, libéraux et socialistes se retrouvent côte à côte dans l'opposition.

"Les partis d'opposition (...), par la force même des choses, font quelque peu figure d'alliés. Ensemble ils combattent la majorité, ensemble ils font la critique des actes du gouvernement. (...) Pour un peu l'opinion risquerait donc de les confondre. Il y a là une équivoque qu'il faut dissiper et il est d'autant plus nécessaire de prendre conscience de ce qui les sépare dans leurs moyens et dans leurs buts."

En quoi diffèrent libéraux et socialistes?

"Sur le plan politique les différences résident moins dans les doctrines que dans le climat.

>> Comme nous, les socialistes se réclament de la démocratie, de la liberté politique, du respect des règles constitutionnelles et légales. En fait, ils ont une mentalité de majoritaires qui les apparente en plus d'une circonstance et en plus d'un endroit aux catholiques. Là où ils détiennent le pouvoir, ils l'exercent durement, à leur profit et sans beaucoup de considération pour les droits d'autrui. L'expérience de beaucoup de communes, parfois des provinces ou même des administrations centrales est très démonstrative à cet égard.

>> L'esprit de parti, personne ne peut s'en prétendre complètement dégagé. Sans affirmer que les libéraux n'y aient jamais fait quelque concession, nous croyons tout de même qu'ils y ont moins sacrifié que d'autres, et qu'ils s'efforcent en toutes choses de songer d'abord à l'intérêt général. (...)

>> Sur le plan économique, les socialistes restent partisans de toutes les solutions d'Etat. (...) C'est une chose frappante de voir les socialistes, instinctivement, partir en guerre contre la liberté. Sans doute elle a son passif et les libéraux n'y sont peut-être pas toujours assez attentifs. Tout de même rien ne peut la remplacer, et l'expérience démontre que le climat de la liberté n'est pas seulement celui de la hausse des prix et des profits exagérés, mais aussi celui de l'effort créateur, de la responsabilité et de l'économie. Les socialistes conservent une confiance presque naïve dans l'action de l'Etat, alors que tous ceux qui ont approché ou dirigé de grandes administrations en connaissent, à côté d'incontestables qualités, les limites, les

lenteurs, les impuissances. En dépit des dénégations de ses partisans, le socialisme reste le régime du contrôle, du papier administratif, des formulaires, des enquêtes, de l'inflation des fonctionnaires et des services, et il est grave, pour un pays, de voir progressivement l'esprit de contrôle prendre la place de l'esprit créateur.

>> Dans le domaine social, le parti socialiste peut être légitimement fier de ses réalisations après un demi-siècle de lutte pour l'amélioration de la condition des travailleurs, et cela seul suffirait à justifier certains aspects de son action. Mais il a conservé quelque chose de sa psychologie de parti révolutionnaire et parti ouvrier. Parti révolutionnaire, il croit que l'on peut cumuler les avantages de l'ordre établi avec ceux de la lutte des classes et il s'indigne de ne pas trouver, notamment dans le domaine de la confiance du public, le concours de gens que par ailleurs il ne cesse de menacer. Parti ouvrier, il a gardé cette vision des intérêts publics, respectable assurément, mais étriquée, dans laquelle toujours les intérêts de la classe ouvrière passent avant tous les autres. C'est à lui que l'on doit cette forme si particulière des colloques économiques présidés par le gouvernement, où l'on voit toujours s'affronter les employeurs et les salariés, mais où la classe moyenne est absente et ses intérêts ignorés. C'est ce même caractère qui le pousse toujours à la dépense et qui lui fait oublier, même quand il est au pouvoir, les nécessités de l'équilibre budgétaire, vieille vertu bourgeoise et libérale qui est avec l'épargne la force d'une nation.

>> Nous autres, libéraux, nous avons une autre mentalité. Sans doute nous avons nos déficiences; nous risquons de n'être pas toujours assez attentifs au côté social des choses, aux difficultés des classes laborieuses, aux abus de la liberté, aux méfaits des embusqués de la vie économique. Mais cela étant dit, notre effort reste centré sur quelques idées essentielles dont la force défie le temps: la solidarité des classes plutôt que leur opposition, l'effort individuel stimulé par la liberté, l'épargne rendue possible par l'esprit d'économie, la conciliation entre l'organisation de la société et la liberté de l'homme." (...)

>> Ce dont le pays a besoin, conclut Jean Rey, - et sa conclusion est en fait une vérité permanente - c'est de travail, d'énergie, d'effort créateur; c'est aussi d'économie, de contractions des dépenses publiques, de prudente gestion et de déflation fiscale. Ce climat, sévère mais tonique et fortifiant, c'est celui du libéralisme. Le jour où il sera réalisé, ce sont toutes les classes sociales, c'est la nation tout entière qui en profitera." (13)

Il s'agit dès lors de convaincre l'opinion publique des bienfaits du climat libéral. C'est à quoi précisément Jean Rey s'attache avec constance et conviction, reprenant à maintes reprises, comme on le verra plus loin, ce thème qui manifestement lui tient à cœur.

Dans un article qu'il consacre entièrement au climat libéral, il en précise les caractéristiques essentielles. De quoi est-il fait?

"Il est tout d'abord fait d'énergie créatrice.

C'est une bien grande erreur que de croire qu'elle serait moins indispensable de nos jours. Certains s'imaginent que le prodigieux essor industriel du siècle passé, fruit de l'initiative et de la libre entreprise, est arrivé à son terme et que l'ère de

l'organisation a commencé. Il y a toutes chances que ce soit une pure illusion d'optique. La bataille technique bat son plein aujourd'hui comme hier. En sidérurgie, en électricité, les inventions bouleversent constamment nos connaissances et nos moyens. La découverte de l'énergie nucléaire constitue probablement une révolution aussi considérable que celle de la vapeur ou de l'électricité au début du siècle passé. Dès lors, l'esprit de bataille et de conquête dans le domaine technique est aussi indispensable aujourd'hui qu'hier. Se reposer serait être dépassé. On l'a bien vu sous l'occupation: il a suffi que nous soyons coupés du monde libre pendant quatre ans pour que nous soyons distancés; nos industriels ont dû faire un très gros effort pour rattraper le temps perdu.

>>Il est fait ensuite de confiance dans la liberté.

>> Elle ne résout peut-être pas tous les problèmes, mais comment pourrait-on se passer du prodigieux stimulant qu'elle apporte à toutes les énergies, à tous les efforts? Elle est aussi nécessaire aux êtres humains et aux collectivités que l'air et la lumière sont indispensables aux êtres vivants. (...) Rien ne remplace la liberté. (...)

>> Enfin, il est fait d'union.

>> Les libéraux ne croient pas aux doctrines qui divisent les hommes en croyants et incroyants, en chrétiens et non-chrétiens, en capitalistes et prolétaires. Parce qu'ils ont confiance dans la liberté, ils comprennent instinctivement qu'il faut respecter les différences qui en sont la conséquence naturelle. Parce qu'ils croient aux vertus de l'effort créateur, ils pensent qu'il faut rassembler les hommes et que c'est en mettant en commun leurs énergies que l'on peut atteindre aux plus grands résultats.

>>Effort, liberté, union, voilà en quelques mots l'essentiel du climat libéral."  
(14)

#### Le libéralisme, message actuel

L'action soutenue de Jean Rey sur le plan doctrinal devait tout naturellement le porter à la présidence du Comité d'études du parti libéral. C'est à lui qu'il incombe, de ce fait, de diriger les travaux préparatoires du Congrès doctrinal des 28 et 29 avril 1951. Ce congrès, qui est le premier congrès véritablement doctrinal depuis l'avant-guerre, vient à son heure, ainsi que Jean Rey le constate dans le rapport général qu'il présente aux congressistes.

"Dans l'état actuel des choses, nous nous trouvons en présence de gens qui nous disent que nous autres, libéraux, nous ne représentons plus dans le monde qu'un idéal périmé et que nous sommes condamnés à disparaître. Et d'autres nous disent, en même temps, que nous sommes de dangereux révolutionnaires; que nous nous acoquinons avec des gens qui n'ont en vue que la subversion de l'état social et politique; que nous descendons dans la rue pour combattre les autorités légitimes et qu'en conséquence, nous avons perdu tout crédit auprès de l'opinion raisonnable.

>> Eh bien!, à ces critiques, il était temps de répondre. Il nous a paru qu'un examen de conscience libérale était nécessaire, et c'est celui auquel nous nous sommes livrés." (15)

C'est donc un travail de doctrine, dont il se dégage, selon Jean Rey, trois idées essentielles:

- " La première, c'est que le socialisme appartient au passé.
- La seconde, c'est que le socialisme-chrétien appartient aussi au passé.
- Et la troisième, c'est que les solutions d'avenir dans notre pays sont les solutions libérales.

>> Nous avons estimé devoir dire cela dans nos conclusions et affirmer que le libéralisme n'appartient pas aux nostalgies du passé, mais, au contraire, aux nécessités du présent et aux espérances de l'avenir.

>> Le socialisme appartient au passé. Nous avons ce sentiment lorsque nous voyons l'évolution poursuivie depuis à peu près un siècle dans notre pays. Il est vrai qu'il a été autrefois une réaction tout à fait légitime de la classe ouvrière contre des conditions de vie absolument misérables. Mais quand nous regardons maintenant - et je ne voudrais pas nier ce qu'a pu être l'apport du parti socialiste comme action politique quant à l'évolution de la société - mais lorsqu'au contraire nous nous plaçons sur le terrain doctrinal et que nous nous demandons qui a eu raison, qui a eu tort, nous devons bien constater que c'est nous qui avons eu raison puisque cette amélioration du standard de vie des classes laborieuses, puisque cette transformation très profonde de notre société s'est faite dans un climat qui n'est pas le climat socialiste: nous n'avons pas connu l'étatisme généralisé, nous n'avons pas connu les nationalisations et c'est dans un climat - respectueux dans l'ensemble des initiatives individuelles - que nous avons vu, depuis un siècle, se transformer la société. De même, nous constatons que la restauration si rapide de l'économie belge après les deux guerres dévastatrices, en 1918, en 1944-45, s'est effectuée aussi dans un climat de liberté ou en tout cas dans un climat infiniment moins dirigiste que dans d'autres pays et qu'en conséquence, là encore, les faits nous ont donné raison. Et ils nous ont encore donné raison, lorsque nous voyons à quel point la doctrine socialiste est actuellement en désarroi et quand nous constatons que l'effort de pensée que les socialistes avaient à un certain moment développé en faveur des nationalisations est actuellement, je ne dirai même pas en recul, mais à peu près en sommeil. Nous n'avons entendu parler que des nationalisations en 1944; en 1951, peut-être trouverez-vous cela à la dernière page des journaux socialistes - mais j'en doute, on n'en parle quasi plus. Eh bien!, il y a là un hommage rendu à des thèses que nous développons, nous; à des idées que nous avons défendues, et nous pensons en conséquence que la doctrine socialiste, comme telle, peut être considérée comme quelque chose appartenant au passé.

>> Et nous pensons de même quant à la doctrine des sociaux-chrétiens. Ils sont encore encombrés par leur esprit conservateur, et, pour n'en montrer qu'un seul exemple, alors que nous avons dû lutter contre eux pour conquérir la liberté politique d'abord, l'égalité politique et l'instruction obligatoire, aujourd'hui c'est contre eux que nous devons encore lutter pour réaliser l'émancipation de la femme. S'il y a un parti en Belgique qui a encore des idées complètement arriérées dans ce domaine, des idées appartenant au siècle dernier, peut-être à des siècles plus anciens, c'est malheureusement - constatons-le - le parti social-chrétien.

>> Il appartient aussi au passé parce qu'il est autoritaire; il traîne de ses origines un état d'esprit autoritaire véritablement périmé; il n'a pas le respect de la

liberté intellectuelle - nous l'avons vu récemment dans un arrêté qui intéresse spécialement les fonctionnaires de l'Etat et où on constate que la liberté de pensée des agents de l'Etat est vraiment foulée aux pieds par le Gouvernement actuel\*.

(...)

>> Et, enfin, ce socialisme chrétien nous apparaît comme appartenant au passé à cause de sa conception totalitaire du rôle d'un parti politique." (16)

Quant au libéralisme, il "nous est apparu encore avec plus d'évidence, au fur et à mesure que nous travaillions, comme contenant véritablement les solutions d'avenir.

Et, en somme, de quoi notre pays a-t-il besoin?

Il nous apparaît qu'il a besoin de trois choses:

- Il a besoin de concilier la nécessité de l'organisation (...) en matière sociale, économique ou politique (...) avec le respect de la personne (...). Nous avons ce sentiment si profond, nous pensons qu'il répond au sentiment général de notre population, que la société doit être à base de liberté personnelle, et qu'il n'y a rien de plus important dans un pays que la liberté de l'homme qui pense, de l'homme qui travaille, de l'homme qui risque, de l'homme qui entreprend, et qu'il faut cultiver dans un pays l'esprit d'entreprise et le goût du risque; or, cela, c'est véritablement le climat libéral. Et quand nous avons dit dans nos textes que le libéralisme est le régime qui cultive l'esprit d'entreprise et qu'il est en somme le régime de l'effort, je crois que nous avons donné de l'esprit libéral la plus belle définition et celle qui répond le mieux à ces nécessités absolues. (...)

Cela, c'est la première constatation que nous voulons faire.

- La seconde, c'est que ce pays a besoin d'une conception raisonnable des partis politiques, et c'est pour cela qu'en tête de nos travaux nous avons inséré une étude sur l'ETAT ET LES PARTIS. Nous sommes, nous libéraux, un parti politique. Nous avons nos convictions. Nous entendons les défendre. Nous entendons faire respecter nos droits de libéraux. Mais nous avons la conviction qu'un parti politique n'est pas tout, que les autres Belges qui ne sont pas embrigadés dans nos formations libérales ont le droit d'exister, que nous avons le devoir de nous pencher sur leurs problèmes et de faire en sorte que le libéralisme apparaisse comme quelque chose d'ouvert et non pas de fermé, comme quelque chose qui respecte autrui et qui ne soit pas exclusif.

- Et la troisième chose dont ce pays a besoin, c'est qu'on lui rappelle les DEVOIRS DU CITOYEN. On a tant parlé des droits du citoyen, un peu partout. Il me plaît que ce soient les libéraux qui, pour la première fois, en 1951, rappellent à la population belge que les citoyens ont des devoirs; qu'il ne suffit pas toujours de revendiquer - même quand les revendications sont légitimes - mais qu'il est indispensable aussi que les citoyens sachent qu'ils ont quelque chose à apporter à leur pays et à l'organisation de la Société." (17)

Ces trois constatations faites, Jean Rey termine son exposé par trois observations.

---

\* N.d.l.r.: Il s'agit du gouvernement social-chrétien homogène présidé par M. Joseph Pholien.



"La première, c'est que notre libéralisme - et c'est son honneur - est désintéressé. (...) Il ne s'agit pas de mettre la Nation au service du libéralisme. Il s'agit que le libéralisme apporte quelque chose à la Nation.

Et alors, en second lieu, je voudrais souligner que notre libéralisme rayonne bien au-delà des frontières de notre parti. Et cela encore, quand on y a réfléchi, est vraiment très frappant. (...)

Et enfin, c'est vraiment peut-être ce qui se dégage de la façon la plus nette (...), c'est une certaine fierté d'être libéral. Il faut être fier et on peut, dans ce pays, être fier d'être libéral. On peut l'être, et nous ne devons pas, devant l'opinion publique, livrer des combats défensifs, des combats d'arrière-garde, avoir l'air de nous excuser d'être encore partisans de la liberté à l'égard des autres qui, au contraire, ont d'autres idées. Nous devons être fiers, au contraire, des opinions que nous défendons. Nous pouvons les considérer comme étant actuelles, comme étant celles de demain. Nous devons dire à ce peuple belge que le Libéralisme est la doctrine, le climat et l'état d'esprit qui fait les cités prospères et les vies heureuses. Et nous devons combattre, avec l'ardente conviction que nous sommes porteurs du plus actuel, du plus beau et du plus indispensable des messages." (18)

Voilà le langage enthousiasmant et convaincant que Jean Rey tenait au congrès doctrinal de 1951, et qui constituait en substance la réponse du parti libéral aux critiques de ses adversaires. Réponse percutante, qui attestait la vitalité et la pérennité du libéralisme. (19)

\* Le message adopté en conclusion du congrès, et qui porte la griffe de Jean Rey (voir annexe 2) fut repris, dans ses grandes lignes, lors de la rénovation libérale opérée dix ans plus tard par Roger Motz et Omer Vanaudenhove.

### *Un nouvel essor libéral*

Plus confiant que jamais dans l'avenir du libéralisme, Jean Rey poursuit sans relâche le bon combat, et, dans un article écrit en 1953, il prévoit un nouvel essor libéral.

"Le XXe siècle a été le grand siècle du libéralisme. Il a été aussi, et les deux choses sont étroitement liées, celui du grand essor industriel. S'il avait été en même temps, ce qui eut été possible, un siècle de progrès social, son souvenir serait pour nous sans tache et notre admiration pour lui ne connaîtrait pas de limites."

Mais après cet apogée libéral, nous avons connu et vécu le recul du libéralisme, en même temps qu'apparaissait l'émancipation de la classe ouvrière, le suffrage universel et la démocratie économique."

Or, tout porte à croire que nous sommes à la veille d'un nouvel essor libéral.

La vague de fond du socialisme paraît à son terme. Les services qu'il a rendus sont grands et la classe ouvrière lui doit incontestablement beaucoup. Mais le socialisme n'est pas une réponse d'ensemble et valable aux interrogations d'aujourd'hui. Socialement, il a contribué à la protection légale des travailleurs.

Economiquement, par contre, il est paralysé par la vision incomplète qu'il a des réalités de la société. C'est pour cela sans doute qu'il a atteint politiquement son apogée et que, un peu partout en Europe, nous constatons qu'il n'est plus au pouvoir.

Pourquoi? Parce que le socialisme n'est pas une doctrine de création, de production et, pour tout dire, d'expansion. Or, c'est d'un programme d'expansion que nos pays ont besoin." (20)

Dans le même ordre d'idée, Jean Rey écrit quelques mois plus tard:

"Le vrai problème, c'est que les Belges ont besoin d'un climat "productiviste" et que le socialisme est incapable de le leur fournir.

La nation a atteint un haut degré de progrès social, et il serait injuste de nier la part du socialisme dans cet effort. Mais ce niveau ne pourra être maintenu, il ne pourra être porté plus haut encore que s'il repose sur une intense activité économique, sur une économie tournée tout entière vers l'expansion, la productivité accrue, l'effort d'imagination, l'esprit d'entreprise, le goût du risque à tous les échelons.

Or, cette mentalité-là n'est pas la mentalité socialiste; c'est essentiellement le climat libéral." (21)

On aura remarqué, dans les deux dernières citations, comme dans les précédentes d'ailleurs, l'objectivité de Jean Rey, son souci constant de reconnaître les mérites de ses adversaires politiques, et notamment du socialisme. C'est assurément un des caractères de sa personnalité.

### L'esprit libéral

Mais ce qui caractérise essentiellement Jean Rey, c'est l'esprit dont il était imprégné et qu'il avait lui-même magistralement défini dans l'exposé qu'il fit à la tribune du Centre d'étude de la Jeune Garde Libérale de Liège, le 10 décembre 1946, sur les "Tendances nouvelle du Libéralisme".

"La réalité politique ne comporte pas seulement des problèmes concrets, problèmes politiques, économiques ou sociaux. Elle est essentiellement dépendante de l'esprit qui imprègne les groupes sociaux. A cet égard, le libéralisme insiste particulièrement sur la nécessité de développer l'esprit civique. Pour lui, cet esprit n'est pas simplement fait d'un attachement profond à la Patrie; il est avant tout une attitude morale. Il est la réunion de trois choses essentielles: le sens de la responsabilité individuelle, chacun devant avoir le sentiment que sa propre attitude, son propre effort, a une importance décisive pour le bien général; la volonté de service ensuite, c'est-à-dire le ferme désir de ne pas considérer son intérêt personnel comme le premier moteur et la justification de toutes ses activités, mais, au contraire, de mettre en tête de son programme de pensée et d'action le dévouement au bien public; l'esprit d'équipe enfin, c'est-à-dire le sens du travail en commun pour aboutir à un résultat effectif. C'est tout cela qui anime l'esprit libéral, et l'homme libéral doit être ce composé de l'esprit scout et de l'esprit gentleman, fait à la fois de fierté personnelle, d'indépendance du jugement, en même temps de sens du groupe et de volonté de servir." (22)

*L'importance d'une doctrine*

Par ailleurs, Jean Rey soulignait l'importance d'une doctrine.

"On ne saurait s'exagérer, pour un mouvement politique, l'importance de sa doctrine. D'une part, c'est elle qui sert de guide dans l'action. D'autre part, et ceci est plus important, seuls les gens animés d'une doctrine peuvent exercer une influence durable. Pour exercer une influence spirituelle, il faut d'abord être soi-même pénétré d'un esprit. Le rayonnement du libéralisme ne dépend de ses positions politiques contingentes, mais bien de la conscience qu'il a de son idéal." (23)

Cet idéal, Jean Rey l'a servi jusqu'à la fin de sa vie, ainsi qu'en témoigne notamment le rôle important qu'il a joué dans la genèse du Parti des réformes et de la liberté de la Wallonie (P.R.L.W.), dont le congrès constitutif se tint le 15 janvier 1977 sous sa présidence.

Il fut, à n'en pas douter, un modèle pour de nombreux militants libéraux qui trouvèrent en lui de quoi renforcer leurs propres convictions libérales.

Par l'action qu'il a menée sur le plan doctrinal dès son entrée en politique (24), Jean Rey a grandement contribué à réhabiliter le libéralisme en lui donnant, à l'instar de Paul Hymans dont il partageait à maints égards la pensée, une dimension sociale, morale et spirituelle, et en faisant en sorte que l'on aperçoive en lui "non pas un parti politique de bourgeois rassis, voire un peu fatigués, mais au contraire, une foi politique toujours jeune et actuelle, un très bel idéal d'homme, une manière de penser et de vivre". (25)

## NOTES

- (1) Paul Hymans, "Pages libérales", Bruxelles, Les Editions du Flambeau, 1936, p. 24.
- (2) Ibid., p.136.
- (3) Robert Fenaux, "Jean Rey, enfant et artisan de l'Europe", Ed. Labor, Bruxelles, 1972, pp. 197 à 210.
- (4) "Le libéralisme belge en 1947", Le Flambeau, 1940 - 1947, p.2.
- (5) A propos de ce congrès, tenu le 23 juin 1945, la "Dernière Heure" notait que "Un des actes importants du congrès libéral a été l'adoption d'un plan de réformes sociales, que la commission chargée de son élaboration a intitulé : Charte sociale du parti libéral. Cette commission, qui est permanente, est présidée par M. le député J. Rey, et son rapport est M. l'avocat R. Drèze." (Voir annexe 1)
- (6) Cette déclaration fut rédigée par une commission spéciale dont Jean Rey fit partie. Intervenant dans la discussion préliminaire, Jean Rey avait déclaré:  
 "A mon avis, il faudrait faire une déclaration aujourd'hui, plutôt que de la reporter au congrès prochain.  
 J'ai le sentiment que nous sommes d'accord sur l'ensemble et que, simplement, ce que nous désirons, c'est de nous rencontrer, d'une façon plus précise, sur les problèmes immédiats.  
 1° Il faudrait dire que nous affirmons notre volonté de voir régir nos pays dans la liberté politique, mais que nous repoussons tout régime réactionnaire ou totalitaire. En disant cela, nous pourrions nous différencier des régimes à tendances extrémistes : le communisme, etc.  
 2° Notre texte doit aussi affirmer notre attachement aux libertés économiques, notre volonté de voir résoudre les problèmes économiques dans le sens que la liberté économique et repousser l'économie dirigée, quelle qu'elle soit.  
 Je crois que, tout en admettant une certaine intervention de l'Etat, tous les partis libéraux sont adversaires de la mainmise de l'Etat sur l'économie du pays.  
 3° Et alors, un troisième point : je souhaite que notre déclaration affirme notre attachement au progrès social.  
 Je ne crois pas que nous puissions- nous autres libéraux - rédiger une proclamation nationale sans déclarer notre volonté d'assurer le progrès social et sans que nous disions- nous qui sommes si attachés à la liberté - nos moyens de réaliser le progrès social.  
 Je crois que, sans grande difficulté, nous pourrions rédiger un pareil texte, et c'est pourquoi je demande à cette assemblée de ne pas nous séparer sur un procès-verbal de carence.  
 En rédigeant un tel manifeste, nous n'aurons pas seulement là une très belle déclaration de caractère philosophique, mais une base sûre pour nos travaux futurs."  
 L'intervention de Jean Rey fut saluée par des applaudissements, et le compte rendu du congrès fit état de sa participation à la rédaction de cette importante déclaration : "Le Parti libéral belge doit se féliciter d'avoir pu compter sur la collaboration de M. Rey qui, lors des travaux particulièrement délicats de cette Commission, sut arrondir les angles et donner aux textes la souplesse nécessaire à l'accord unanime des nations représentées." (voir Bulletin officiel du Parti Libéral n°12, juin 1946, pp. 59, 60, 62 et 114.)
- (7) "Le libéralisme belge en 1947", Le Flambeau, 1940 - 1947, p.1.
- (8) Ibid. p. 12.

- (9) Ibid., p. 3.
- (10) Ibid., pp. 4 à 8.
- (11) Ibid., pp. 9 à 11.
- (12) Ibid., pp. 12 et 13.
- (13) "Les libéraux et Socialistes. Deux oppositions, deux climats", Le Soir (tribune libre), 21 octobre 1950.
- (14) "Le climat libéral", Le Soir (tribune libre), 31 décembre 1953.
- (15) "Congrès doctrinal des 28 et 29 avril 1951", Parti Libéral, Bruxelles, p. 2.
- (16) Ibid., pp. 3 et 4.
- (17) Ibid., pp. 5 et 6.
- (18) Ibid., pp. 6 et 7.
- (19) Ce congrès doctrinal eut un grand retentissement, et le discours que Jean Rey y prononça fit l'objet de commentaires élogieux. Sous le titre "Hommage à Jean Rey", le bi-mensuel libéral "Agir et Réagir" écrivait dans son numéro du 15 novembre 1951: "Nous nous en voudrions de ne point rendre hommage, à nouveau, à M. Jean Rey, le valeureux député de Liège, ancien ministre, à l'occasion de la publication, par les soins des Services du Parti de la rue de Naples, 25 à Bruxelles, de l'inoubliable discours qu'il prononça, en sa qualité de Président du Comité d'Etudes, au Congrès doctrinal si réussi des 28 et 29 avril dernier."
- (20) Publié dans "L'Action Libérale" et cité par "Agir et Réagir", 31 décembre 1953.
- (21) "Une victoire socialiste?", Le Soir (tribune libre), 1er avril 1954.
- (22) "Les tendances nouvelles du libéralisme", Centre d'Etudes de la Jeune Garde Libérale de Liège, 1947, p.34.
- (23) Ibid., p. 31.
- (24) Dans "Jean Rey nous parle", feu Jean Poorteman qui fut un des collaborateurs du Président Rey aux Communautés européennes, rappelle que Jean Rey participa en 1933 à la fondation d'un Comité d'Etudes radical franco-belge en vue de rajeunir la pensée libérale.
- (25) "Les tendances nouvelles du libéralisme", p. 35.

**POSTFACE**

Me voici arrivé au terme de ma narration et... à l'automne de ma vie, mais heureux.

Heureux d'avoir pu revivre un passé politique passionnant.

Heureux aussi d'avoir pu faire revivre quelques grandes figures libérales.

Heureux enfin d'avoir pu servir, tout le long de mon action militante, une belle et juste cause.

## NOTES

### La passion de la politique

1. Né sous le signe du Capricorne, j'étais peut-être prédisposé à m'intéresser à la politique, car selon les astrologues, de nombreux hommes politiques sont natifs de ce signe.
2. 117<sup>ème</sup> unité "Le Vieux Sapin" de l'Association Royale des Boy-scouts de Belgique (B.SB.) dont Pierre Van Halteren, bourgmestre honoraire de la ville de Bruxelles, était un des dirigeants, et qui actuellement porte le nom de "Scouts pluralistes".
3. Jacques Springer (1954 - 2007). Notaire Honoraire à Tienen (Tirlemont).
4. Marcel Grégoire (1907 - 1996). Avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles. Cofondateur de l'Union Démocratique Belge (1944). Ministre de la Justice (1945). Président de l'Institut Belge des Sciences Politiques.

### Déconvenue libérale

1. Roger Motz (1904 - 1964). Ingénieur des mines. Il fut conseiller communal, député de l'arrondissement de Bruxelles et sénateur. Après la Libération, il présida le Parti libéral de 1945 à 1953 et de 1958 à 1961. Il fut également président de l'Internationale Libérale de 1952 à 1958.
2. Franklin Delano Roosevelt (1882 - 1945). Président des Etats-Unis de 1933 à 1945.
3. William Henry Beveridge, lord (1879 - 1963). Economiste et sociologue anglais, auteur d'un plan de sécurité sociale (1942) et d'un plan sur le plein emploi de la main-d'œuvre (1944).
4. John Maynard Keynes, lord (1883 - 1946). Economiste et financier britannique.
5. Bulletin officiel du parti libéral, n°12-juin 1946.

### La Déclaration de Bruxelles

1. Commission spéciale: faisaient partie de cette commission, pour la Belgique, M. Robert Godding, sénateur, ministre des Colonies, et M. Jean Rey, député.
2. Salvador de Madariaga (1886 - 1978). Diplomate et écrivain espagnol, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris et à Washington. Premier président de l'Internationale libérale.
3. Clement Davies, leader du Groupe libéral à la Chambre des Communes (Grande-Bretagne).

### Tirlemont, bastion libéral.

1. Paul-Georges Kornacker (1907 - 1994). Industriel (industrie du sucre). Sénateur provincial du Brabant de 1939 à 1946 et député de l'arrondissement de Louvain de 1946 à 1968. Il fut ministre sans portefeuille de 1944 à 1946 et ministre des Importations de 1946 à 1947. De 1958 à 1961, il présida la Chambre des Représentants.
2. Omer Vanaudenhove (1913 - 1994). Fondateur de la fabrique de chaussures Euro Shoe Unie. Bourgmestre de Diest de 1947 à 1955 et de 1976 à 1978. Sénateur coopté en 1954 et élu direct pour l'arrondissement de Louvain en 1961. En 1955,

il devint ministre des Travaux publics et la Reconstruction à la demande d'Achille Van Acker, Premier ministre de la première coalition violette (1954 - 1958). Il y remplaça Adolphe Van Glabeke, démissionnaire, et à occupa ce poste, avec une brève interruption jusqu'en 1961 dans le gouvernement Eyskens-Lilar (coalition de sociale-chrétienne-libérale). En 1961, il succéda à Roger Motz à la tête du Parti libéral et transforma celui-ci en Parti de Liberté et du Progrès. Il fut nommé ministre d'Etat en 1966 et élevé au rang de vicomte en 1989.

3. Georges Dupont (1904 - 1982). Ingénieur civil. Bourgmestre de Tienen (Tirlemont) de 1945 à 1955.
4. Rik Boel (1931). Avocat (1954 - 1986). Bourgmestre de Tienen (1965 - 1977 et 1983 - 1986). Député (1965 - 1981). Sénateur (1981 - 1986). Ministre de l'Intérieur (1977 - 1978). Nommé juge à la Cour constitutionnelle en 1986 et élu président par le groupe linguistique néerlandophone en 2001.
5. Hélas! Aux élections communales du 8 octobre 2006, le VLD-VIVANT a été détrôné par le SPA-Spirit et relégué à la deuxième place devant le CD&V-NVA, le Vlaams Belang et Groen.

#### Première victoire libérale nationale de l'après-guerre

1. Spaak-Eyskens, coalition socialiste-sociale-chrétienne qui, aux dires de son chef, était apte à se maintenir au pouvoir pendant vingt-cinq ans.
2. Robert Catteau (1880 - 1956). Conseiller communal à Bruxelles depuis 1921. Echevin de 1933 à 1953. Sénateur de 1932 à 1954.
3. Charles Moureaux (1902 - 1976). Notaire. Il fut échevin à Etterbeek (1945 - 1958 et 1965), sénateur (1949 - 1950 et 1954 - 1968) et ministre de l'Instruction publique de 1958 à 1961.

#### La Question royale

1. Le P.S.C.-C.V.P. avait mené sa campagne jusque dans les écoles catholiques, je me souviens avoir vu, dans une école à Tirlemont, des écoliers coiffés d'un bicorne en papier portant l'inscription "Vader, als ge wilt komt de Koning terug" (Père, suile veux, le Roi reviendra).
2. Rappelons ici que le P.S.C.-C.V.P. obtint finalement la majorité absolue à la Chambre et au Sénat grâce à la Vlaamse Concentratie, parti nationaliste d'extrême droite, héritier du V.N.V. d'avant-guerre, qui n'avait pas présenté de listes aux élections.

#### Le "miracle belge"

1. Achille Van Acker (1898 - 1975). Député socialiste à partir de 1927. Premier ministre du 11 février au 3 août 1946 à la tête de trois gouvernements de composition différente. Il revient au pouvoir du 23 avril 1954 au 16 juin 1958 à la tête d'une coalition socialiste-libérale. Il fut également ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, de la Santé publique, des Transports et du Charbon. De 1961 à 1974, il présida la Chambre des Représentants. Il fut nommé ministre d'Etat le 23 décembre 1958.
2. Camille Huysmans (1871 - 1968). Professeur; journaliste; secrétaire (1905 - 1922) et président (1938) de la Seconde Internationale Socialiste; député de Bruxelles (1910); conseiller communal de Bruxelles (1911); échevin de l'Instruction



publique à Anvers (1921 - 1925); ministre des Beaux-Arts et de l'Instruction (1925-1927); bourgmestre d'Anvers (1933 - 1946); président de la Chambre des Représentants (1936 - 1939); ministre d'Etat (1946); Premier ministre du 3 août 1946 au 20 mars 1947 d'une coalition tripartite (socialistes, libéraux, communistes), qui ne disposait que d'une majorité d'une seule voix au Sénat. Pour cette raison, Camille Huysmans lui-même appelait cette coalition "le gouvernement de la mouette sur une patte".

3. Dans ses "Mémoires sur la Régence et la Question royale", André de Staercke qui fut secrétaire du Prince régent, rappela qu'au lendemain de la Libération le Premier ministre Hubert Pierlot "décida de nommer un nouveau ministre qui serait chargé, à l'étranger, de centraliser les efforts pour l'achat, le rassemblement et l'acheminement de tout ce dont nous avons besoin et qu'on pourrait trouver. Il proposa au Régent et au conseil des ministres M. Kronacker, petit homme de quarante-cinq ans et d'une extrême énergie. C'était une explosion perpétuelle. Sous une apparence brusque, il cachait du cœur et un grand pouvoir d'amitié. Il avait admirablement réussi dans l'industrie et le commerce et possédait d'excellents contacts dans le monde entier. Investi d'une mission très générale, il la remplit au mieux, et l'on peut dire que ce furent son choix et son activité qui sortirent le pays d'affaire quelques mois plus tard, quand ceux qui l'avaient désigné furent tombés."

#### "Agir et Réagir"

1. François Olyff (1878 - 1954). Journaliste; président de l'Association des Journalistes libéraux; sénateur provincial du Limbourg de 1936 à 1946.

#### "Pour une croisade libérale"

1. Jean Rey (1902 - 1983). Avocat auprès de la Cour d'Appel de Liège de 1926 à 1958. Conseiller communal à Liège de 1935 à 1958, et à Esneux. Membre de la Chambre des Représentants de 1939 à 1958. Ministre de la Reconstruction (1949 - 1950) et des Affaires économiques (1954 - 1958). Premier président de la Commission unifiée des Communautés européennes (1967 - 1970). Membre du Parlement européen (1970 - 1980)/
2. On trouvera à l'annexe 2 le texte du message adopté en conclusion du congrès.
3. "Agir et Réagir", 1.4.1952.

#### "Pour le Parti libéral"

1. "Agir et Réagir", 15.8.1952.
2. "La Nouvelle Gazette de Bruxelles", 26.8.1952.
3. Louis Michel (1947). Professeur de langues germaniques; ancien président des Jeunesses libérales du Brabant wallon; échevin de l'Enseignement, des Sports et de la Culture à Jodoigne de 1977 à 1982; élu député en 1978 et secrétaire général politique du PRL en 1980; bourgmestre de Jodoigne de 1983 à 2004; élu président du PRL en 1982 et réélu en 1986 jusque 1989. A achevé d'octobre 1995 à juin 1999 le mandat de Jean Gol, président décédé. Ministre d'Etat (1995), Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères en 1999 dans les gouvernements Verhofstadt I et II. Commissaire européen à l'Aide humanitaire et au Développement depuis 2004.

4. Guy Verhofstadt (1953). Docteur en droit de l'Université de Gand (1975); conseiller communal depuis 1974; président des étudiants libéraux flamands, des jeunes PVV (1979) et du PVV (1982). A succédé en 1984, à la Chambre des Représentants, à Willy De Clerq, devenu Commissaire européen. Vice-Premier ministre et ministre du Budget dans le gouvernement Martens VI (1985 - 1987); Ministre d'Etat (1995); élu sénateur en 1995. Premier ministre depuis 1999 (le premier libéral après Paul-Emile Janson en 1938).

#### Mon affiliation aux Jeunesses libérales

1. In "Progrès", édition du Centre Paul Hymans, n°68-1980.
2. Pierre Honorez (1923 - 2006). A l'époque, président de la Fédération des Jeunesses libérales de l'arrondissement de Louvain. Notaire honoraire à Tienen. Conseiller à la Cour du Travail de Bruxelles. Echevin de 161 à 1694 (enseignement) et de 1976 à 1982 (finances).
3. Michel Clément (1925 - 1995). Bourgmestre de Waterloo de 1977 à 1982. Echevin des Finances et de la Culture de 1983 à 1988.
4. Raymond Rossius (1926 - 2005). Ancien Premier échevin de la Culture et de l'Enseignement de la ville de Rochefort. Membre fondateur et directeur général honoraire de l'Opéra royal de Wallonie de 1967 à 1992.
5. Edouard Pécher (1885 - 1926). Député; président du Parti libéral de 1924 à 1926. Premier président de la Ligue nationale des Mutualités libérales. Paul Hymans, dans ses "Pages libérales", a dit de lui qu'il "fut l'un des plus utiles artisans de la législation sur les pensions ouvrières", et René Pouret, dans ses "Pages libérales", qu'il est "celui des présidents du parti qui exerça la séduction la plus complète par son sens de l'humain et sa courtoisie parfaite".

#### Un souhait exaucé

1. Hasselt, Les Editions du Moulin.

#### Délégué d' "Agir et Réagir"

1. Georges Sprockeels (1962 - 1991). Conseiller communal à Leuven (Louvain) du 1er janvier 1965 jusqu'à son décès. Echevin du 1er janvier 1965 au 31 décembre 1970 et du 1er janvier 1977 au 31 décembre 1988. Membre de la Chambre des Représentants de 1965 à 1991.

#### Première rencontre

1. Jacques Van Offelen (1916 - 2006). Ancien ministre du Commerce extérieur et des Affaires économiques; sénateur honoraire; ancien membre de la Chambre des Représentants et du Parlement européen; ancien bourgmestre d'Uccle.

#### A propos de l'unification européenne

1. "Agir et Réagir", 1.9.1952.

### Sur le libéralisme, le socialisme, le catholicisme et le totalitarisme

1. "Agir et Réagir", 3.2.1955.
2. Coalition socialiste-libérale Van Acker-Liebeart.
3. J'aurais dû rappeler aussi l'action menée en faveur du suffrage universel par les libéraux progressistes et notamment Paul Janson, celui que l'on a appelé à juste titre "l'avocat du peuple".
4. Antoine Pinay. Homme politique français. Il fut président du Conseil (1952) et ministre des Finances (1958 - 1960).
5. In "Catholicisme d'Avant-Garde et Catholicisme d'Arrière-Garde", numéro spécial doublé du "Messager Evangélique", 99, rue de Jérusalem, Bruxelles.
6. Maurice Allais (Paris 1911, Prix Nobel d'économie 1988) dans "Socialisme et Libéralisme", contribution au Liber Amicorum édité à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de Salvador Madariaga, Bruges, De Tempel, Collège d'Europe.

### Salvador de Madariaga, libéral révolutionnaire

1. "De l'angoisse à la liberté", paru dans la collection "Liberté de l'Esprit" dirigée par Raymond Aron - Edit. Calmann-Lévy.

### Il y a libéralisme et libéralisme

1. Alexis Carrel (1873 - 1944). Chirurgien et physiologiste français. Prix Nobel 1912.
2. Réflexions sur la conduite de la vie, Plon.
3. Voltaire (1694 - 1778). Ecrivain français, membre de l'Académie française.
4. Adam Smith (1723 - 1790). Economiste écossais.

### Le renouveau de la pensée libérale

1. Karl Marx (1818 - 1883). Philosophe et économiste socialiste allemand. Rédacteur avec Engels, du "Manifeste du parti communiste" (1848), fondateur de la Première Internationale, il a défini sa doctrine dans "Le Capital" (1867).
2. Walter Lippman (1889 - 1974). Journaliste américain (e.a. au New York Herald Tribune). Auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels "The Good Society" paru en 1937 et dont la traduction française "La Cité Libre" sera l'élément déclencheur du colloque Walter Lippman. Après la Seconde Guerre mondiale, il fut de ceux qui plaidèrent en faveur du plan Marshall et de la constitution d'une union économique en Europe.
3. Wilhelm Röpke (1899 - 1966). Philosophe et économiste allemand. Il fut avec Walter Eucken à l'origine de l' "économie sociale de marché" mise en œuvre par Ludwig Erhard, père du "miracle allemand". En 1938, il participa au colloque Walter Lippmann. Il fut également professeur d'université et conseiller du chancelier allemand Konrad Adenauer.
4. Friedrich Hayek (1899 - 1992). Economiste et philosophe de l'Ecole autrichienne, il fut, selon Guy Sorman, "le maître à penser de tous les libéraux modernes". Invité à Londres en 1931 pour une série de conférences à la London School of Economics, il connaît un tel succès qu'il y est nommé professeur. Après la guerre, il a enseigné à l'Université de Chicago (1950) et à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (1962). En 1944 parut son ouvrage phare, "La Route de la servitude",

dont la thèse centrale est que la socialisation de l'économie et l'intervention massive de l'Etat sur le marché débouchent sur la suppression des libertés individuelles. En 1974, il reçut le prix Nobel.

5. Ludwig von Mises (1881 - 1973). Economiste et penseur politique américain d'origine autrichienne. Auteur de "La bureaucratie" (1944) et de "Le socialisme" (1951).
6. Louis Rougier (1889 - 1982). Professeur de philosophie à l'Université de Besançon. Il fut un des organisateurs du Colloque Walter Lippmann en 1938.
7. J'ai été amené plus haut à noter qu'il y a libéralisme et libéralisme. On peut en dire autant du néo-libéralisme, du fait que d'autres sens lui ont été attribués depuis les années 40 et 50, comme le constate "La Nouvelle Revue" dans le numéro spécial (3-mars 1984) qu'elle a consacré aux Néo-libéralismes.

"Néo-libéralisme. 1- Dans les années 40 et 50, le terme était utilisé pour désigner un ensemble d'économistes défendant le marché mais insistant sur le fait que, pour avoir les vertus qu'on lui prête, il devait être organisé. ainsi, Jacques Rueff en France et l' "ordo-libéralisme" de Walter Eucken (1891 - 1950) et de l'Ecole de Fribourg en Allemagne insistent sur le fait que l'efficacité du marché n'est pas assurée par le laisser-faire mais doit être réalisée par une politique active de stabilité monétaire, de lutte contre les cartels, de redistribution des grosses fortunes, etc. Le néo-libéralisme, en ce sens du terme, a notamment inspiré la politique économique gaulliste en France et l' "économie sociale de marché" du chancelier chrétien-démocrate Ludwig Erhard en Allemagne.

2- Aujourd'hui, dans le contexte européen, le terme est essentiellement utilisé pour désigner un ensemble relativement hétérogène de doctrines ayant en commun de prôner un accroissement du rôle dévolu au marché. Le néo-libéralisme, en ce sens du terme, couvre notamment le monétarisme, l'Ecole autrichienne, l'économie de l'offre et le libertarisme.

3- Enfin, dans le contexte nord-américain, le terme est aussi parfois utilisé depuis quelques années pour désigner un ensemble de "libéraux" (au sens américain du terme) qui, autour de l'économiste Lester Thurow (The Zero-Sum Society, 1980) et du candidat-président Gary Hart (The new Democracy, 1983) s'efforcent de renouveler la doctrine du parti démocrate dans un sens qui combine notamment l'adhésion à un idéal égalitariste et la promotion vigoureuse des nouvelles technologies."

8. J. Lajugie. Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Bordeaux.
9. Jacques Cros (1922 - 1976). Docteur en droit (Sciences économiques). Lauréat de la Faculté de Droit de Toulouse. Décédé en 1976, victime d'un infarctus, il fit une brillante carrière au sein des institutions européennes. Annonçant et commentant sa mort, la revue "30 jours d'Europe" rappela que "cet économiste aux analyses impitoyables, ce haut fonctionnaire austère et rigoureux était aussi le plus chaleureux des animateurs." Il fut "l'un des membres les plus actifs de l'équipe de pionniers qui, sous la direction de Jean Monnet créa la C.E.C.A.", et, à la Commission européenne, il fut "un remarquable Directeur général chargé de la politique régionale".
10. Lénine (1870 - 1924). Homme d'Etat russe; fondateur de l'Etat soviétique.

#### La rénovation du libéralisme en Belgique

1. Les Editions du "Flambeau", Bruxelles, 1936.

2. Paul Hymans (1865-1941). Journaliste. Avocat, député de Bruxelles, ministre d'Etat (1914), ministre plénipotentiaire à Londres (1915), ministre des Affaires économiques (1917), ministre des Affaires étrangères (1918 - 1925 et 1927 - 1934), ministre de la Justice (1926), ministre sans portefeuille (1916 et 1935). Président de la première réunion de la Société des Nations (1920).
3. Paul Janson (1840 - 1913). Avocat, conseiller communal à Bruxelles, député de Bruxelles, sénateur provincial liégeois, ministre d'Etat.
4. Emile Feron (1841 - 1918). Avocat, conseiller communal à Saint-Gilles (1879 - 1890), député (1880 - 1912). Fondateur et président de la "Libre Pensée" de Bruxelles, il dirigea le journal libéral "La Réforme". Il est un des membres créateurs de la "Ligue de l'Enseignement" et un des promoteurs du suffrage universel en Belgique.
5. Walthère Frère-Orban (1812 - 1896). Avocat, conseiller communal à Liège, député, ministre des Travaux publics (1847 - 1848), ministre des Finances (1848 - 1852 et 1857 - 1868). Premier ministre (1868 - 1870 et 1878 - 1884). Créateur de la Banque Nationale et de la Caisse générale d'épargne et de retraite.
6. Jules Renkin (1862 - 1934). Avocat. Démocrate-chrétien, il fut élu député en 1896 et le resta jusqu'à la fin de sa vie. Il fut ministre de la Justice en 1907 et ministre des Colonies de 1908 à 1918, ministre des P.T.T. en 1918, Premier ministre et ministre de l'Intérieur en 1931, et Premier ministre et ministre des Finances en 1932.
7. Henry Carton de Wiart (1869 - 1951). Démocrate-chrétien, il fut élu député de Bruxelles en 1896. Ministre de la Justice de 1911 à 1918, son nom reste surtout attaché à la loi de 1912 sur la protection de l'enfance. Après la Première Guerre mondiale, il fut Premier ministre de 1920 à 1921. Après la Libération, il fut encore ministre de la Justice dans le gouvernement Eyskens formé en août 1949 et qui affrontera la question royale.
8. Léon de Lantsheere (1862 - 1912). Démocrate-chrétien, il fut député de 1900 à 1912 et ministre de la Justice de 1908 à 1911.
9. Adolphe Prins (1845 - 1919). Criminaliste et sociologue, il enseigna à la Faculté de Droit de l'Université libre de Bruxelles. Il fut président de l'Union internationale du Droit pénal.
10. Emile Waxweiler (1867 - 1916). Ingénieur. Disciple d'Adolphe Prins. Il fut membre de l'Académie royale de Belgique et professeur à l'Université libre de Bruxelles. Il a fondé l'Institut de sociologie de l'ULB, dont il fut le premier directeur de 1902 à 1916.
11. Ernest Mahaim (1865 - 1938). Professeur à l'Université de Liège. En 1921, il fut ministre extra-parlementaire de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.
12. Albert Devèze (1881 - 1959). Avocat auprès de la Cour d'Appel de Bruxelles; député de l'arrondissement de Bruxelles de 1912 à 1939 et de 1946 à 1958; député de l'arrondissement de Verviers de 1939 à 1946. Il fut président du Parti libéral de 1927 à 1933 et nommé ministre d'Etat en 1930. Ministre de la Défense nationale de 1920 à 1923, de 1932 à 1936 et de 1949 à 1950. Il fut également ministre de l'Intérieur de 1939 à 1940, et ministre des Affaires économiques en 1946.
13. Stockholm, Almquist et Wiksells.
14. Plan du Parti Ouvrier Belge (Parti socialiste), dénommé aussi Plan de Man, du nom de l'auteur. Henri de Man (1885 - 1953) fut vice-président du Parti ouvrier belge, et à la mort d'Emile Vandervelde en 1938, il en devint le président. Il s'éloigna du marxisme et de la démocratie pour finir par adopter des positions

proches du fascisme. Après la guerre, il fut condamné pour trahison, mais il était déjà exilé en Suisse.

### Sous le signe du néo-libéralisme

1. Henri Liebeart (1895 - 1977). Industriel et éditeur de "La Flandre Libérale". Il fut député de 1955 à 1958 et sénateur en 1958. Président du Parti libéral (1953 - 1954). Ministre des Affaires économiques (1946 - 1947) et des Finances (1949 - 1950 et 1954 - 1958).

### Première coalition violette

1. Pierre Vermeylen (1904 - 1991). Délégué de la Jeunesse communiste au bureau du Parti communiste de Belgique. Il fonda la Fédération des Etudiants socialistes de Belgique, un groupe d'étudiants socialistes et communistes. En 1930, il donna sa démission au Parti communiste. Il fut avocat, sénateur et successivement ministre des Dommages de guerre et des Victimes civiles de la guerre, ministre de l'Intérieur, ministre de la Justice et ministre de l'Education nationale flamande. Le 13 juillet 1966, il est nommé ministre d'Etat.
2. Max Buset (1896 - 1958). Professeur. Il fut député de l'arrondissement de Thuin de 1932 à 1958, et président du Parti socialiste belge de 1945 à 1958.
3. André Genot (1913 - 1978). Militant syndical à la Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB). Il fut secrétaire générale de la Centrale générale des Services publics (CGSP). Avec André Renard, il a lutté en faveur du fédéralisme et des "réformes de structures" et lui a succédé à la présidence du Mouvement Populaire Wallon (MPW).
4. André Renard (1911 - 1962). Syndicaliste dès 1932, il milite pour les 40 heures en 1936. Le 16 mars 1961, il crée avec André Genot le Mouvement Populaire Wallon, et ensemble ils fondent l'hebdomadaire socialiste "Combat".
5. En première page, sous la rubrique "Faits et Opinions" et le titre "Catholicisme et tolérance".
6. "Le Soir", 8.8.1952.
7. August-Edmond De Schryver (1898 - 1991). Avocat auprès de la Cour d'appel de Gand (1921 - 1956). Il fut député de l'arrondissement de Gand-Eeklo de 1928 à 1965. Il exerça plusieurs fonctions ministérielles : Agriculture, Intérieur, Justice, Affaires économiques, Congo belge et Ruanda-Urundi. Il fut également ministre sans portefeuille de 1944 à 1945, et président cofondateur du PSC/CVP de 1945 à 1949. Il fut nommé ministre d'Etat en juillet 1948.
8. Théo Lefèvre (1914 - 1973). Avocat au barreau de Gand. Il fut élu député en 1946 et sénateur en 1971. De 1950 à 1961, il fut président du PSC-CVP, et de 1961 à 1965, Premier ministre d'une coalition sociale-chrétienne-socialiste dont Paul-Henri Spaak était vice-Premier ministre. De 1968 à 1973, il fut d'abord ministre, puis secrétaire d'Etat à la Politique et à la Programmation scientifiques. Il fut nommé ministre d'Etat en 1958.

### Laïcisme ou cléricisme

1. "Agir et Réagir", 23.8.1956.
2. Pierre Harmel (1911). Docteur en droit de l'Université de Liège. Président de l'Association catholique de la Jeunesse belge (1936 - 1938). Professeur de droit à

l'Université de Liège (1945 - 1981). Membre de la Chambre des Représentants (1946 - 1971); sénateur coopté (1971 - 1977); président du Sénat (1973 - 1977). Ministre de l'Instruction publique (1950 - 1954); ministre de la Justice (1958); ministre des Affaires culturelles (1958 - 1960); ministre de la Fonction publique (1960 - 1966); premier ministre chargé de la Politique scientifique (1965 - 1966); ministre des Affaires étrangères (1966 - 1973); Ministre d'Etat (1973).

3. Félicité Robert de Lamennais (1782 - 1854). Ecrivain français. "Entré dans les ordres, il se fit l'apologiste de l'ultramontanisme et de la liberté religieuse; il groupa autour du jour L'Avenir toute la jeunesse libérale catholique. Ayant été désavoué par Grégoire XVI (1832), il rompit avec l'Eglise et inclina vers un humanitarisme socialisant et mystique."
4. Félix Dupanloup (1802 - 1878). Evêque d'Orléans. "Il défendit la liberté de l'enseignement et fut après 1849 le chef du catholicisme libéral."
5. Charles Forbes, comte de Montalembert (1810 - 1870). Publiciste et homme politique français, défenseur du catholicisme libéral.
6. Je fus agréablement surpris en apprenant quarante et un an plus tard par le canal de Christian Laporte qui l'avait interviewé ("Le Soir" 12.3.1997), que l'histoire et ancien ministre Hervé Hasquin a, du cléricisme, une conception analogue à la mienne dès lors qu'il considère que "le cléricisme n'est (...) pas un monopole d'Eglise" et que "les régimes marxistes d'Europe de l'Est étaient aussi cléricaux d'une certaine façon".
7. Charles du Bus de Warnaffe (1894 - 1965). Docteur en droit. Il fut conseiller communal (1928 - 1937) et échevin (1932 - 1934) à Bruxelles, député (1934 - 1961) et président de la Chambre des Représentants en 1951. Il exerça plusieurs fonctions ministérielles : Communications (1934 - 1935), Intérieur (1935 - 1936) et Justice (1937 - 1938, 1945 et 1952 - 1954).
8. En France aussi l'opinion était divisée entre partisans et adversaires de la laïcité. Une grande voix s'y fit entendre dans le journal "L'Express" : celle de François Mauriac, catholique notoire, qui fut répercutée en Belgique par "Le Peuple", l'organe du Parti socialiste belge (10.12.1955). L'écrivain-journaliste s'était rangé résolument du côté des partisans de la laïcité. "Ce mot : laïque, écrivait-il, ne nous fait pas peur. Il nous fait beaucoup moins peur que son antonyme : cléric - et non pas malgré notre foi, mais parce que nous sommes chrétiens."
9. Cité par l'historien Henri Verbist dans "Les grandes controverses de l'Eglise contemporaine 1789 - 1965". Editions Rencontre, 1969, Lausanne.

### La Question scolaire

1. Léon-Joseph Suenens (1904 - 1996). Primat de Belgique. 1er archevêque de Malines-Bruxelles (1961 - 1979). Vice-recteur de l'Université catholique de Louvain pendant la guerre. Elevé au cardinalat le 19 mars 1962, il joua un rôle prépondérant au concile Vatican II dont il fut un des quatre modérateurs.
2. "Pour l'égalité scolaire", voir l'annexe 3.
3. "Agir & Réagir", 25.10.1956.

### Pour un renforcement libéral

1. "Le Soir", 14.9.1957.
2. "La Gauche".

3. Arthur Vanderpoorten (1884 - 1945). Sénateur (1936 - 1944). Il fut comme son fils Herman président du Liberaal Vlaams Verbond et ministre de l'Intérieur (1940), après avoir été ministre des Travaux publics et de la Résorption du chômage (1939). Lors de l'invasion de l'armée allemande en 1940, il accompagna le gouvernement en France, mais pas en Angleterre. Il fut arrêté en janvier 1943 et déporté en Allemagne dans le camp de concentration de Bergen-Belsen, où il mourut moins de deux semaines avant la libération du camp par les troupes britanniques.
4. Julius Hoste (1884 - 1954). Directeur-propriétaire du journal "Het Laatste Nieuws". Il fut sénateur de l'arrondissement de Bruxelles de 1949 à 1954.



## **Table des matières**

Préface de Louis Michel

Avant propos de l'auteur

- La passion de la politique
- Déconvenue politique
- La Déclaration de Bruxelles
- Tirlemont, bastion libéral
- Première victoire libérale nationale de l'après-guerre
- La « Question royale »
- Le « miracle belge »
- « Agir & Réagir »
- « Pour une croisade libérale »
- « Pour le Parti libéral »
- Mon affiliation aux Jeunesses libérales
- Un souhait exaucé
- Délégué d' »Agir & Réagir »
- Première rencontre
- A propos de l'unification européenne
- Sur le libéralisme, le socialisme, le catholicisme et le totalitarisme
- Salvador de Madariaga, libéral révolutionnaire
- La question scolaire
- Il y a libéralisme et libéralisme
- Le renouveau de la pensée libérale
- La rénovation du libéralisme en Belgique

- Paul Janson et Paul Hymans
- Albert Devèze
- Roger Motz
- Jean Rey
  
- Sous le signe du néo-libéralisme
- Ce qu'il faut savoir du libéralisme
- Première coalition violette
- Laïcisme ou Cléricalisme
- Pour un renforcement libéral
- Religion et politique
- Permanence du libéralisme
- Vitalité libérale
- La rénovation du parti libéral
- Naissance du parti de la Liberté et du Progrès
- La « Nouvelle Etape »
- La Question linguistique
- Pour l'unité dans la liberté
- L'heure des modérés
- En hommage à Roger de Looze
- En marge d'un anniversaire : libéralisme 1830
  - La Constitution
  - Le Roi
  - « Liberté en tout et pour tous »
  - La liberté de presse
  - La liberté de langue
  - La liberté de l'enseignement
  - Garanties religieuses et civiles
- Libéralisme et objection de conscience
- Jean Rey, figure de proue du libéralisme

- Une doctrine en déclin
- L'Etat de demain
- Une doctrine périmée ?
- Une foi personnelle
- Le climat libéral
- Le libéralisme, message actuel
- Un nouvel essor libéral
- L'esprit libéral
- L'importance d'une doctrine

Notes

Postface

### Religion et politique

1. Henri Goosens (1911 - 1996), imprimeur, éditeur du Publicateur de l'arrondissement de Nivelles.

Permanence du libéralisme

1. "Le Publicateur", 9.5.1959.
2. "L'Édition locale", hebdomadaire de tendance sociale-chrétienne, devenu apolitique.
3. André François-Poncet (1887 - 1978), diplomate et écrivain français, ambassadeur de France en Allemagne au début de la Seconde Guerre mondiale.

La rénovation du Parti libéral

1. "Le Phare dimanche", 16.2.1958.
2. In "Vie libérale", n°1-juin 1959.
3. In "Vie libérale", n°2-juillet 1959.
4. In "Rapport sur quelques problèmes politiques de l'heure présente".
5. "La Dernière Heure", 5-6.3.1961.

Naissance du Parti de la Liberté et du Progrès (PLP)

1. "Pourquoi Pas?", 2.2.1962.
2. "Voir annexe 4.
3. Roger Motz.
4. Omer Vanaudenhove.
5. Ces personnalités catholiques comptaient parmi les centaines de signataires du "Manifeste catholique pour une rénovation de la politique belge" qui fut publié avant le congrès libéral et dont j'ai repris le texte à l'annexe 6.
6. Extrait la Revue "Le Flambeau" du 1er juin 1929.

La Nouvelle étape

1. Voir annexe 6.

La Question linguistique

1. François Villon, "La Ballade des dames du temps jadis".
2. N°1, 1er juin 1960.
3. "La Nouvelle Etape", N°9, octobre 1961.
4. "Le Publicateur", 19.1.1963.

Pour l'unité dans la liberté

1. Arthur Gilson (1915 - 2004). Avocat. Conseiller communal à Ixelles (1946 - 1958) et à Etterbeek (1958 - 1964). Il fut député PSC de l'arrondissement de Bruxelles (1946 - 1968), ministre de la Défense nationale (1958 - 1961) ainsi que ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique (1961 - 1965). Dans cette fonction, il était responsable des projets de loi réglant l'emploi des langues et fixant la frontière linguistique.
2. "Le Publicateur", 4.11.1967.
3. Jules Bordet (1870 - 1961). Médecine et microbiologiste. Professeur à l'Université libre de Bruxelles. Prix Nobel, 1919.

4. "Brèves Considérations sur le Mode de Gouvernement, la Liberté et l'Education morale" - Actualités Sociales (Nouvelles série) -Université libre de Bruxelles. 1945.
5. Jean-Claude Ciselet (1929 - 2007). Conseiller au Centre Paul Hymans. Député de l'arrondissement de Nivelles du 23.5.1965 au 7.11.1971.

#### L'heure des modérés

1. le FDF-Rassemblement wallon et la Volksunie avaient gagné respectivement 7 et 8 sièges à la Chambre des Représentants.
2. "L'heure des modérés", in "Demain-Politique", 22.4.1968.
3. Voir annexe.
4. Jan Verroken (1917). Professeur. Député de l'arrondissement d'Audernarde (1950 - 1981). Fin 1960, il devint l'élément moteur dans le "Groupe des Huit", un groupe de parlementaire CVP qui a joué un rôle important dans l'élaboration du compromis linguistique de Val Duchesse en 1963. En 1968, il provoqua la chute du gouvernement Vanden Boeynants-De Clerq (coalition sociale-chrétienne-libérale) par son interpellation à la Chambre des Représentants sur la question du transfert de la section francophone de l'Université catholique de Louvain. En 1979, Verroken fut élu au Parlement européen. Il fut aussi bourgmestre d'Audernarde de 1983 à 1988.
5. Raymond Derine (1926 - 1987). Député de l'arrondissement d'Anvers du 31.3.1968 au 13.6.1968.
6. Aloïs Sledsens (1907 - 1979). Sénateur élu direct de l'arrondissement d'Anvers du 26.6.1949 au 30.1.1974.
7. Robert Vandekerkhove (1917 - 1980). Sénateur coopté du 19.6.1958 au 23.2.1980 (décès). Il fut aussi président de l'aide flamande du PSC.

#### En hommage à Roger de Looze

1. Roger de Looze (1922 - 1961). Député de l'arrondissement de Mons du 1.6.1958 jusqu'à son décès. Ministre-sous-secrétaire de l'Etat à l'Energie du 2.9.1960 au 25.4.1961.
2. J'ai pu faire partie, en qualité de traducteur, de son cabinet lorsqu'il était ministre-sous-secrétaire d'Etat à l'Energie dans le gouvernement Eyskens-Lilar (coalition sociale-chrétienne-libérale).
3. Voir "Willy De Clerq" par Thierry Goorden, Ed. Racine.  
Willy De Clerq fut ministre-sous-secrétaire d'Etat au Budget dans le gouvernement précité.

#### En marge d'un anniversaire : libéralisme 1830

1. In "Progrès", n°72-1980.
2. Discours prononcé à la Cérémonie commémorative organisée par la Fédération libérale de l'arrondissement de Bruxelles le 30 novembre 1930.
3. La Renaissance du Livre - Collection "Notre Passé", Bruxelles.
4. Idem.
5. Idem.
6. L'opinion du chanoine Simon, on le voit, diffère sur ce point de celle soutenue par Frère-Orban et rapportée par Paul Hymans. Lequel des deux a raison? A y

regarder de près, il nous semble qu'ils sont tous les deux dans le vrai, l'un ayant apparemment considéré les constituants en fonctions de leurs opinions religieuses ou philosophiques, l'autre en fonction de leurs conceptions politiques.

7. Carl-Henrik Höjer, Le régime parlementaire belge de 1918 à 1940, Stockholm.

#### Libéralisme et objection de conscience

1. "Vooruitgang", n°66, 1984.
2. Votes favorables: MM. Bangemann, Cecovini, Irmer, Pruvot, Mme Veil.  
Abstentions: MM Beyer de Ryke, Calvez, Delatte, Delorozoy, Nielsen T., Nord, Nordmann, Mme Pauwelyn-Decaestecker, MM. Sable, Visentini.
3. Le nombre de demandes introduites au cours de trois dernières années en vue de l'obtention du statut d'objecteur s'élevait, pour le régime francophone, à 689 en 1981, 804 en 1982, et 861 e, 1983, et, pour le régime néerlandophone, à 1517 en 1981, 1626 en 1982, et 1433 en 1983. (Source: Ministère de l'Intérieur)
4. Moniteur belge, 19.3.1980.
5. Les objecteurs - ils étaient une vingtaine - étaient mis en prison. L'un d'entre eux, précisait Jean Rey, avait "déjà accompli 300 jours de prison" et était "à la veille d'une nouvelle condamnation". "Le Soir", 22.8.1951.
6. "Le Soir", idem.
7. "L'Objecteur", n°52, novembre-décembre 1983.
8. Journal officiel des Communautés européennes, n°C68 du 14.3.1983.
9. Cité par Robert Fenaux dans "Paul Hymans, Un Homme, Un temps", p. 415.
10. Extrait du discours prononcé par Roger Motz au Congrès national du Parti libéral du 5 mars 1961.

#### Jean Rey, figure de proue du libéralisme

1. Jan Engels (1923). Ancien secrétaire de rédaction du journal "Het Laatste Nieuws". Président du Comité de rédactions des revues "Progrès" et "Vooruitgang" éditées par le Centre Paul Hymans. Nommé co-directeur du Centre le 1.7.1983.
2. Jean Gol (1942 - 1995). Avocat. Député du Rassemblement wallon en 1971. Secrétaire d'Etat à l'Economie régionale wallonne en 1974. Président du Parti réformateur libéral (PRL) de 1979 à 1981, et de 1992 à 1995. Vice-Premier ministre, ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles (secteur francophone) de 1981 à 1988 dans le gouvernement Martens-Gol. Ministre d'Etat.
3. "Vooruitgang", n°61-1983.

Annexe 1

CHARTRE SOCIALE DU PARTI LIBERAL

1. – La signification profonde de la victoire des Nations Unies est le triomphe d'une conception de la civilisation basée sur la liberté et la dignité de l'homme.  
Le 20e siècle doit être celui de la démocratie sociale.

2. – Nous voulons un régime social où la solidarité se substitue à l'assistance.

A) Nous voulons poursuivre le rapprochement des classes sociales par:

1. l'organisation systématique et généralisée des contacts entre employeurs et travailleurs (commissions paritaires, arbitrage obligatoire, etc.);
2. l'élaboration d'un statut juridique des travailleurs consacrant le principe de la liberté syndicale;
3. la participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises, la réalisation progressive de la représentation du personnel dans les organes de gestion des sociétés commerciales et la réforme de la législation en ce sens;
4. la multiplication des fonctions de conciliation sociale telles que les auxiliaires sociaux;
5. l'amélioration de la formation sociale de l'élite, élite indispensable à tous les degrés de la société, élite du travail, de la culture et du service et non élite de l'argent.

B) Nous voulons l'élévation du niveau social des classes laborieuses par:

- l'organisation systématique des loisirs et des vacances ouvrières;
- l'augmentation des congés payés;
- l'application aux travailleurs des deux sexes du principe: "A travail égal, salaire égal";

3. – Nous voulons voir appliquer sans retard les plans de sécurité sociale et nous voulons leur extension progressive à tous les citoyens.

Ces plans doivent se combiner avec un régime de salaire minimum permettant l'amélioration du standard de vie actuel des classes laborieuses.

4. - Nous affirmons que le chômage est la plaie du siècle; que tout homme a le droit de trouver dans la vie sociale une possibilité de travail; qu'il faut en conséquence procéder hardiment aux réformes économiques qui sont la condition d'une régression du chômage.

5. Nous voulons que l'Etat protège la famille:

- en aidant les jeunes ménages à fonder un foyer;
- en réformant le régime des allocations familiales, notamment par le renversement des bases, les allocations les plus fortes étant payées pour les premiers enfants et en appliquant un système assurant une aide matérielle aux veuves chargées d'enfants;
- en étendant aux ménagères le bénéfice des plans de sécurité sociale;
- en poursuivant systématiquement l'œuvre en cours de la construction d'habitations à bon marché et de lutte contre les taudis.

Annexe 2

Le libéralisme, message actuel

Le message libéral n'est ni vieux, ni périmé; dans le monde tourmenté d'aujourd'hui, aux hommes assoiffés de paix, de justice et de progrès, il apporte la réponse la plus complète, plus riche en possibilités, la plus exaltante pour l'effort humain.

D'autres doctrines affirment leur supériorité avec jactance; mais frondées sur la prépondérance excessive d'un Etat, d'une religion ou d'une classe, elles ne répondent que partiellement aux aspirations des hommes.

Qu'on s'écarte du libéralisme politique, et c'est la dictature avec son cortège d'oppression, de corruption et de guerre; qu'on s'écarte du libéralisme dans l'ordre économique et c'est le retour au malthusianisme d'une économie appauvrie par les contraintes administratives; qu'on s'écarte du libéralisme dans le domaine sociale et ce sont la lutte des classes et les solutions de force.

Le libéralisme, c'est la doctrine de la liberté politique, c'est la foi dans la démocratie fondée sur le libre choix d'une opinion, d'un journal et d'un parti, et sur le libre consentement du plus grand nombre des citoyens.

Le libéralisme, c'est la doctrine de la tolérance intellectuelle, c'est la volonté de respecter la personnalité des autres sans cesser d'être soi-même, c'est la conciliation entre le respect des opinions d'autrui et l'affirmation de ses propres convictions.

Le libéralisme, c'est la doctrine de l'effort; c'est la conviction qu'il n'est de société saine et forte que si les hommes qui la composent ont grandi dans un climat de liberté et de responsabilité; c'est la croyance en la nécessité d'une économie fondée sur l'esprit d'entreprise, le goût du risque, le sens des responsabilités.

Le libéralisme, c'est la doctrine du progrès social fondé non sur la contrainte des groupes sociaux ou de l'Etat, mais sur la solidarité des hommes; c'est la doctrine qui réclame pour tous la diffusion de la culture, le libre développement de la jeunesse et l'émancipation des femmes.

Le libéralisme, c'est la doctrine de la paix sociale et internationale, celle des hommes qui ne menacent personne et qui croient à la collaboration plus qu'à la contrainte, à la solidarité plus qu'à la lutte des classes et des nations.

Le libéralisme n'appartient pas aux nostalgies du passé, mais aux espérances de l'avenir. Il est le plus grand et plus noble effort que l'homme ait tenté pour bâtir des vies complètes et des cités heureuses; il est la plus haute expression des valeurs de liberté, de paix et de progrès social qui sont l'essence même de la civilisation occidentale.



